

**Séance du Conseil de Ville
du 16 décembre 2024, 19 heures**

Salle du Conseil de Ville

Ordre du jour n° 10 / 2024

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. Révision du Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation
4. Révision du Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption
5. Demande d'autorisation et d'octroi de la compétence au Conseil communal pour la vente de la colonie du Creux-des-Biches au Noirmont
6. Budget communal 2025
7. Demande de crédit pour l'acquisition du réseau de chauffage à distance de la Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF 1'900'000.— HT sur 10 ans
8. Divers

BUREAU DU CONSEIL DE VILLE
La Secrétaire

Lucie Üncücan-Daucourt

Révision du Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre des budgets à venir et compte tenu de la situation financière de la Ville de Delémont, le Conseil communal a souhaité proposer différentes économies et notamment sur certaines prestations sociales particulièrement généreuses octroyées par la Ville jusque-là. Il a ainsi choisi de revoir la méthodologie d'octroi et les montants des bourses communales. Le Conseil communal a par ailleurs souhaité doter les allocations d'incitation à la formation (AIF) d'un règlement, ce qui n'était pas le cas jusque-là. Ces deux prestations offertes par la Ville de Delémont sont une spécificité communale dont le principe ne repose pas sur une obligation légale supérieure.

2. ELABORATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT

2.1 Bourses

Le règlement actuel sur les bourses, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002, règle les conditions d'octroi et la méthode de calculs des bourses d'étude communales. En premier lieu, l'octroi d'une bourse communale est subordonné à l'octroi préalable d'une bourse cantonale. Le calcul du montant de la bourse communale est basé sur l'analyse de paramètres donnant chacun droit à un certain nombre de points : montant de la fortune, revenu net déterminant, autres enfants à charge, montant du découvert issu de l'évaluation faite par le Canton. La valeur du point est actuellement fixée à CHF 78.- et le nombre de points maximum est de 30, soit une bourse maximum de CHF 2'340.-. En 2023, selon cette méthodologie, 81 bourses communales ont été versées, pour un montant total de CHF 134'778.-.

Durant le processus de révision du règlement, des contacts ont été pris avec la Section cantonale des bourses, afin de connaître leur méthodologie de calcul : celle-ci est très complète et prend en compte plusieurs facteurs tels que les dépenses et recettes de la personne durant son année de formation et la possibilité de contribution des parents. Dans les dépenses, sont pris en compte : un forfait pour les frais de formation, les frais de transport, les repas ou un forfait pour pension à l'extérieur, les frais de logement hors domicile, un forfait pour les assurances et d'éventuels frais particuliers. Les recettes tiennent quant à elles compte des revenus et de la fortune. Le calcul de la bourse cantonale se fait sur la différence entre les dépenses liées à la formation et les recettes de la personne en formation, respectivement de ses parents.

La méthode de calcul utilisée par le canton est donc très complète. La prise en compte dans le calcul communal du revenu, de la fortune et des enfants à charge constitue une redondance inopportune. Le découvert admis au niveau cantonal tient compte de la situation financière du requérant et de ses parents et sa valorisation dans le calcul communal tend à favoriser les ménages les plus aisés. Le nouveau règlement propose donc de renoncer à l'analyse communale et à l'attribution de points au profit d'un calcul proportionnel à la bourse cantonale.

En s'intéressant à la manière de pratiquer dans les autres communes jurassiennes qui versent des bourses, deux autres méthodes ont été mises en évidence : versement d'un forfait unique pour toutes les demandes (p.ex. Val Terbi, Bourrignon et Courchapoix versent CHF 200.-, Haute-Sorne CHF 300.-) ; versement d'un montant représentant un pourcentage du montant de la bourse cantonale (p. ex. Courtételle et Soyhières versent 10% de la bourse cantonale, mais minimum CHF 200.- et maximum CHF 600.-). Le versement d'un montant forfaitaire

paraît relativement inéquitable, tant les frais de formation peuvent énormément varier d'un cas et d'une personne à l'autre. Dès lors, c'est l'option « pourcentage » qui a été retenue, en se référant fidèlement au montant de la bourse cantonale déjà perçue, tout en simplifiant la méthode d'octroi. Il est ainsi proposé que la bourse communale représente 15% du montant de la bourse cantonale, plafonnée à CHF 1'300.-. En procédant de la sorte, en 2023, les 81 bourses versées auraient représenté un montant total de CHF 83'936.-, soit une économie de 38%.

2.2 Allocations d'incitation à la formation

A la suite d'une décision du Conseil de Ville de juin 2011, la Ville de Delémont dispose chaque année d'un budget lui permettant d'octroyer des allocations d'incitation à la formation (AIF), pour toutes les personnes qui entreprennent une reconversion professionnelle et qui se trouvent dans une situation financière délicate. A titre d'exemple, trois AIF ont été versées en 2023, pour un montant total de CHF 6'150.-.

Ces AIF ne disposent pas d'un règlement ni même d'une ordonnance qui permette de les légaliser, raison pour laquelle leur principe a été défini dans le règlement sur l'octroi de bourses communales : elles visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes de plus de 35 ans et n'ayant pas droit à une bourse cantonale, sans forcément tenir compte d'un non-droit ou d'une fin de droit au chômage tel qu'il était prévu initialement. Les détails quant à la manière de les calculer et de les octroyer sont réglés par voie d'ordonnance, de compétence du Conseil communal. Elle est annexée ici à titre informatif mais ne fait pas l'objet d'une décision à prendre par le Conseil de Ville.

2.3 Autres changements

Des modifications minimales sont également proposées dans le règlement : ajout d'une durée minimale de domiciliation à Delémont de trois mois pour pouvoir déposer une demande de bourse et obligation d'avoir été domicilié à Delémont durant la période de formation concernée, en particulier pour les demandes rétro-actives sur lesquelles la section cantonale des bourses a statué tardivement ; abaissement à l'âge de la majorité (18 ans) de la limite pour la prise en compte du domicile parental, contre 25 ans actuellement ; ajout des conditions de restitution des bourses communales indûment perçues.

3. CONCLUSION

Les modifications de règlement proposées ici permettent de réaliser quelques économies, tout en continuant d'offrir une prestation sociale intéressante aux étudiantes et étudiants delémontains qui en ont le plus besoin.

4. PRÉAVIS

La proposition de révision du Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation a été soumise pour préavis à la Commission des affaires sociales et du logement dans sa séance du 1^{er} juillet 2024. Cette dernière a émis un préavis favorable sur le règlement ainsi que sur le présent message.

Le délégué aux affaires communales a par ailleurs donné un préavis positif sur le règlement en date du 22 août 2024.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 26 août 2024

Annexes :

- Règlement sur l'octroi de bourses et d'allocations d'incitation à la formation
- Ordonnance sur les allocations d'incitation à la formation

Version soumise au Conseil de Ville
Règlement sur l'octroi de bourses et
l'allocation d'incitation à la formation

du 16 décembre 2024 (état 1 mars 2025)

Le Conseil de Ville

vu le règlement d'organisation de la Commune municipale;

vu la loi du 9 avril 2015 concernant les subsides de formation et ses ordonnances (RSJU 416.31);

vu l'ordonnance du 4 juillet 2017 concernant les subsides de formation (RSJU 416.311);

vu la directive du 25 mai 2018 concernant les subsides de formation (RSJU 416.311.1);

arrête:

1 Dispositions générales

Art. 1 But

¹ Le présent règlement règle l'octroi des bourses communales ainsi que de l'allocation d'incitation à la formation (ci-après, AIF) aux apprentis et étudiants domiciliés dans la Commune de Delémont (ci-après, le demandeur), après achèvement de la scolarité obligatoire.

Art. 2 Terminologie

¹ Les termes utilisés dans le présent règlement pour désigner des personnes s'appliquent indépendamment du genre.

2 Bourses**Art. 3** Conditions

¹ Le demandeur doit être domicilié depuis trois mois à Delémont au moment du dépôt de la demande de bourse communale.

² Il doit également avoir été domicilié à Delémont durant la période de formation concernée.

³ Le domicile déterminant, pour le demandeur mineur, est le domicile civil des parents ou le siège de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Pour le demandeur majeur, le domicile déterminant est son propre domicile civil.

⁴ Seules les personnes au bénéfice d'une bourse cantonale sont éligibles à l'octroi d'une bourse communale.

Art. 4 Délais

¹ La demande de bourse communale doit être déposée dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision d'octroi de la bourse cantonale.

Art. 5 Montant

¹ Le montant de la bourse communale constitue un pourcentage de la bourse cantonale obtenue par le demandeur.

² La bourse communale se monte à 15% du montant de la bourse cantonale, mais au maximum à CHF 1'300.00.

³ Dans tous les cas, le montant de la bourse communale, cumulé au montant de la bourse cantonale, ne peut excéder le total des frais de formation effectifs tels que déterminés par la République et Canton du Jura.

3 Allocation d'incitation à la formation (AIF)

Art. 6 Principe

¹ Une allocation d'incitation à la formation visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes de plus de 35 ans et n'ayant pas le droit à une bourse cantonale est versée selon les modalités prévues par l'ordonnance relative à l'allocation d'incitation à la formation (OAIF).

4 Procédure

Art. 7 Modalités

¹ La demande de bourse ou d'AIF doit être effectuée auprès de l'administration communale.

² L'utilisation des formulaires officiels ad hoc est requise.

³ Pour la bourse, la prestation allouée est octroyée pour une année et versée en une tranche.

⁴ Pour l'AIF, la prestation allouée est versée selon les modalités définies dans l'OAIF.

Art. 8 Restitution

¹ La restitution de la bourse communale et de l'AIF est due aux mêmes conditions que celles prévues pour la bourse cantonale, conformément aux articles 32 et suivants de la loi concernant les subsides de formation.

² Constituent notamment des motifs de restitution au sens de ladite loi :

- a) les subsides obtenus sur la base d'indications inexactes, incomplètes ou de faits dissimulés ;
- b) les subsides qui n'ont pas été utilisés en vue de la formation pour laquelle ils ont été accordés ;
- c) en cas d'abandon ou d'interruption de la formation sans justes motifs.

³ Le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement rend une décision de restitution dans un délai de cinq ans après le versement du dernier subside. Si cette créance découle d'un acte punissable pour lequel le droit pénal prévoit un délai de prescription plus long, celui-ci s'applique.

Art. 9 Disposition pénale

¹ Les infractions au présent règlement et aux décisions qui en découlent sont passibles d'une amende de CHF 1'000.00 au plus. Le Conseil communal prononce les amendes selon les dispositions du décret sur le pouvoir répressif des communes du 6 décembre 1978 (RSJU 325.1).

Tableau des modifications par date de décision

Adoption	Entrée en vigueur	élément	Modification	Référence RC
16.12.2024	01.03.2025	Acte législatif	première version	2025-01

Tableau des modifications par disposition

élément	Adoption	Entrée en vigueur	Modification	Référence RC
Acte législatif	16.12.2024	01.03.2025	première version	2025-01

Version soumise au Conseil de Ville

Ordonnance sur l'allocation d'incitation à la formation (OAIF)

du 16 décembre 2024 (état 1 mars 2025)

Le Conseil communal,

vu l'article 6 du Règlement sur l'octroi de bourses;

arrête:

Art. 1 Champ d'application

¹ La présente ordonnance règle l'octroi de l'allocation d'incitation à la formation (ci-après, AIF).

Art. 2 But

¹ L'AIF a pour but d'encourager l'insertion et la réinsertion professionnelle des personnes définies à l'article 3 de la présente ordonnance.

Art. 3 Conditions

¹ Le demandeur doit être domicilié à Delémont et âgé de plus de 35 ans au moment du dépôt de la demande d'AIF. En tant que personne majeure, son domicile civil propre est déterminant.

² L'allocation d'incitation à la formation est subsidiaire aux autres soutiens financiers à la formation. Le demandeur ne doit ainsi pas être éligible à la prise en charge de ses frais de formation par une assurance sociale ou à l'octroi d'un subside de formation cantonal.

³ Le revenu déterminant unifié (RDU) du demandeur ne doit pas dépasser CHF 60'000.00 pour une personne seule ou CHF 100'000.00 pour un couple marié, lié par un partenariat enregistré ou vivant en concubinage. Le logement occupé en tant que propriétaire n'est pas pris en compte.

⁴ Le demandeur ne doit pas avoir fait l'objet d'une taxation d'office.

⁵ La formation envisagée doit permettre au demandeur de s'insérer ou de se réinsérer durablement sur le marché du travail.

Art. 4 Délais

¹ La demande d'AIF doit être déposée trois mois avant le début de la formation envisagée.

Art. 5 Montant

¹ Le montant de l'AIF couvre 50% des frais effectifs de formation, jusqu'à concurrence de CHF 5'000.00 maximum par cas.

Art. 6 Frais de formation effectifs

¹ Les frais de formation admis dans le calcul du montant de l'AIF sont les suivants :

- a) la taxe d'écolage;
- b) la taxe d'examen;
- c) les frais liés aux moyens d'enseignements;
- d) les frais pour les activités et manifestations organisées par l'établissement de formation;
- e) les frais de transport;
- f) les frais de logement à l'extérieur du domicile;
- g) les éventuels autres frais de formation.

Art. 7 Modalités de versement

¹ Le versement de l'AIF est effectué sur présentation des factures relatives aux frais de formation effectifs.

Tableau des modifications par date de décision

Adoption	Entrée en vigueur	élément	Modification	Référence RC
16.12.2024	01.03.2025	Acte législatif	première version	2025-03

Tableau des modifications par disposition

élément	Adoption	Entrée en vigueur	Modification	Référence RC
Acte législatif	16.12.2024	01.03.2025	première version	2025-03

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 20 août 2024 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et du logement du 1^{er} juillet 2024 ;
 - le pré-examen favorable du Délégué aux affaires communales ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le règlement sur l'octroi de bourses et l'allocation d'incitation à la formation est accepté.
2. L'entrée en vigueur du règlement est fixée au 1^{er} mars 2025.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 16 décembre 2024

Révision du Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption

1. PRÉAMBULE

Dans le cadre des budgets à venir et compte tenu de la situation financière de la Ville de Delémont, le Conseil communal a souhaité proposer différentes économies et notamment sur certaines prestations sociales particulièrement généreuses octroyées par la Ville jusque-là. Il a ainsi choisi de réduire le montant des allocations de naissance, qui sont une spécificité communale dont le principe ne repose pas sur une obligation légale supérieure.

2. ELABORATION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT

Le règlement actuel, qui date du 9 mars 2009, prévoit le versement d'une allocation de naissance de CHF 500.- par enfant, puis de CHF 750.- dès le 3^{ème} enfant. En 2023, la ville de Delémont a ainsi versé 96 allocations pour un montant total de CHF 52'720.-.

Dans les autres communes jurassiennes, Porrentruy et Saignelégier octroient des allocations de naissance de respectivement CHF 1'000.- et 500.- par enfant. Au niveau du district, dans les communes qui en octroient, les montants des allocations de naissance sont les suivants : CHF 100.- à Soyhières ; CHF 300.- à Haute-Sorne ; CHF 500.- à Courroux, Val Terbi et Movelier.

Dans le cadre de la révision du règlement, différents scénarii ont été esquissés, sur la base des chiffres 2023, en supprimant dans tous les cas la progression du montant de l'allocation en fonction du nombre d'enfants :

Scénario	Montant allocation	Montant 2023 adapté
1	CHF 500.-	CHF 48'000.-
2	CHF 400.-	CHF 38'400.-
3	CHF 300.-	CHF 28'800.-

Lors des discussions menées au sein du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement, il a également été question de conditionner le versement de l'allocation de naissance et d'adoption à un montant maximal du revenu déterminant unique (RDU). Cette option a été écartée, afin de proposer un traitement égal pour toute nouvelle naissance ou adoption, peu importe la situation financière des parents.

C'est donc finalement le scénario 3 qui a été retenu et qui est proposé dans le cadre de la présente révision, soit le versement d'une allocation de naissance de CHF 300.- pour toute nouvelle naissance ou adoption, sans progression du montant suivant le nombre d'enfants dans la fratrie. Cette proposition permet une économie de près de 50% par rapport à la pratique actuelle.

Deux modifications minimales sont également proposées dans le règlement : ajout d'une durée minimale de domiciliation à Delémont de trois mois pour pouvoir obtenir une allocation et délai maximal de 3 mois (contre 12 mois) à compter de la date d'information pour revendiquer l'allocation. Certains articles ont par ailleurs été reformulés, afin de coller davantage à la réalité.

3. CONCLUSION

Les modifications de règlement proposées ici permettent de réaliser quelques économies, tout en continuant d'offrir une prestation sociale intéressante lors de naissances ou d'adoptions.

4. PRÉAVIS

La proposition de révision du Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption a été soumise pour préavis à la Commission des affaires sociales et du logement dans sa séance du 1^{er} juillet 2024. Cette dernière a émis un préavis favorable sur le règlement ainsi que sur le présent message.

Le délégué aux affaires communales a par ailleurs donné un préavis positif sur le règlement en date du 22 août 2024.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 26 août 2024.

Annexes :

- Règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption

Version soumise au Conseil de Ville
**Règlement relatif à l'allocation de naissance
et d'adoption**

du 16 décembre 2024 (état 1 mars 2025)

Le Conseil de Ville

vu le règlement d'organisation de la Commune municipale,

arrête:

1 Dispositions générales

Art. 1 principe

¹ Le présent règlement règle les montants et modalités d'octroi de l'allocation de naissance et d'adoption dans la Commune de Delémont.

Art. 2 Terminologie

¹ Les termes utilisés dans le présent règlement pour désigner des personnes s'appliquent indépendamment du genre.

Art. 3 Bénéficiaires

¹ Les père et mère de l'enfant sont les bénéficiaires de l'allocation. À défaut de domicile commun, le domicile du parent qui a le droit de garde de l'enfant est déterminant.

² Seules peuvent prétendre à l'allocation de naissance ou d'adoption les personnes qui sont domiciliées dans la Commune de Delémont depuis trois mois au moment de la naissance ou de l'adoption et au bénéfice d'un titre de séjour. L'inscription au contrôle des habitants fait foi.

³ L'acte de naissance délivré par l'Office de l'état civil établit la preuve de la naissance et du domicile.

II. Allocation de naissance**Art. 4** Conditions d'octroi

¹ Une allocation unique de naissance est accordée pour tout enfant né vivant.

Art. 5 Procédure

¹ L'administration communale informe par écrit les bénéficiaires de leur droit à bénéficier de l'allocation.

² À compter de la date d'information, les bénéficiaires disposent d'un délai de trois mois pour demander l'allocation de naissance ou d'adoption. Au-delà, l'allocation ne pourra plus être revendiquée.

Art. 6 Montant et forme de l'allocation

¹ L'allocation de naissance se monte à CHF 300.00 par enfant et est versée sous forme de bons.

III. Allocation d'adoption**Art. 7** Conditions d'octroi

¹ Les dispositions qui précèdent sont applicables en cas d'adoption d'un enfant mineur.

² Dans ce cas, la date de référence est celle du jour de l'adoption.

Tableau des modifications par date de décision

Adoption	Entrée en vigueur	élément	Modification	Référence RC
16.12.2024	01.03.2025	Acte législatif	première version	2025-01

Tableau des modifications par disposition

élément	Adoption	Entrée en vigueur	Modification	Référence RC
Acte législatif	16.12.2024	01.03.2025	première version	2025-01

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 20 août 2024 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et du logement du 1^{er} juillet 2024 ;
 - le pré-examen favorable du Délégué aux affaires communales ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le règlement relatif à l'allocation de naissance et d'adoption est accepté.
2. L'entrée en vigueur du règlement est fixée au 1^{er} mars 2025.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 16 décembre 2024

DEMANDE D'AUTORISATION ET D'OCTROI DE LA COMPETENCE AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA VENTE DE LA COLONIE DU CREUX-DES-BICHES AU NOIRMONT

Le taux de fréquentation de la colonie du Creux-des-Biches, sur le territoire communal du Noirmont, est satisfaisant. Cependant, les locataires émettent fréquemment des critiques quant à l'état des locaux et du mobilier, à l'équipement de la cuisine et à la sécurité des lieux. La rénovation des bâtiments et des locaux nécessiterait un investissement considérable, qui ne peut pas être envisagé pour l'instant. Pour une collectivité publique, la gestion et la responsabilité de ce genre de bâtiment n'est pas une mission indispensable à son fonctionnement. De ce fait, le Conseil communal envisage de vendre le bâtiment et, par le présent message, demande au Conseil de Ville de lui en donner la compétence.

1. BILAN DE LA FREQUENTATION

Le Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement (CSJL) est chargé de la gestion des locations de la colonie. Il effectue un suivi statistique précis de la fréquentation de la colonie, qui est résumé dans le tableau ci-dessous :

Années	Réservations		Personnes	Nuitées	Jours occupés	Recettes location (CHF)
	Général	De Delémont				
2017	29	3	1106	2896	83	34 975.95
2018	37	5	1111	2911	128	42 701.25
2019	34	5	1123	4658	97	47 050.35
2020	13	1	354	2027	43	22 055.85
2021	24	3	542	1435	61	25 897.05
2022	24	3	680	2490	82	31 439.25
2023	36	4	1042	3070	111	38 725.20

Ce tableau appelle quelques remarques et commentaires :

- On constate une recrudescence de la fréquentation, qui parvient gentiment au niveau d'avant Covid.
- En 2023, la colonie a été occupée durant 111 jours pour 36 réservations ; si on exclut les deux colonies delémontaines (17 jours) et les 11 camps organisés par des écoles (env. 50 jours), les 23 autres réservations émanent de groupes ou de familles qui viennent principalement durant les week-ends, soit presque un week-end sur deux. Cela montre que la colonie est prisée et appréciée, ce qui constitue sans doute un atout en vue de sa vente.
- On constate que, depuis 2017, la part de réservations émanant de personnes ou de groupes delémontains est très limitée, en 2023 par exemple, ces réservations se limitent aux deux colonies et à deux camps du Collège.

L'Association des colonies du Creux-des-Biches organisait jusqu'à l'année 2023 deux camps par année, de deux semaines en été (37 colons en 2022, 27 en 2023) et une semaine en automne (32 colons en 2022, 17 en 2023). Au vu de divers paramètres (peu de participants, difficulté de trouver des moniteurs, problèmes disciplinaires, etc.), l'Assemblée générale tenue au début 2024 a décidé de renoncer à l'organisation du camp d'automne.

2. ETAT CONSTRUCTIF ET TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

Construit en 1880, le bâtiment principal (n° 10) de la colonie du Creux-des-Biches a été acquis par la Municipalité en 1925. Le bâtiment annexe (n° 10A) a quant à lui été construit en 1954, puis agrandi en 1974 à l'Ouest avec le réfectoire.

Au début 2023, le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) a mandaté un bureau d'architecture pour faire une évaluation détaillée de l'état des bâtiments et des interventions nécessaires à court terme. Les constats suivants ont été mis en évidence :

- La cuisine est désuète et les équipements techniques ne correspondent plus aux usages actuels
- La colonie n'est pas adaptée à un séjour pour les personnes handicapées, sauf engagement important des accompagnateurs.
- Une partie des installations électriques ne sont plus conformes aux normes actuelles.
- Certains garde-corps d'escaliers et de fenêtres ne répondent plus aux règles de sécurité édictées par le Bureau de prévention des accidents (BPA).
- Quelques surfaces de l'enveloppe ne sont pas suffisamment isolées et induisent des pertes d'énergie et de confort.

- Des moisissures sont apparues sur les sols, parois et plafonds de locaux sanitaires.
- La couverture et la ferblanterie de la toiture de l'annexe sont dégradées.
- Les peintures de la quasi-totalité des locaux sont très anciennes, jalonnées de graffitis et sales.
- Certains éléments de mobilier sont vétustes, les lits sont en mauvais état, les matelas ne répondent plus aux conditions d'hygiène et de confort, les casiers ne ferment plus correctement. A ce jour, la capacité maximale des dortoirs a dû être réduite à 40 personnes, une dizaine de lits n'étant plus utilisables.
- Les équipements extérieurs (place basket, tables de ping-pong, grill) sont inutilisables et certains aménagements sont dégradés.
- Une analyse a démontré des concentrations en radon trop élevées et des éléments contenant de l'amiante.
- La chaudière et le système d'alimentation pour les pellets, de première génération (18 ans), ne sont plus contemporains et tombent régulièrement en panne.

Le coût des travaux d'assainissement est estimé à Fr. 1'500'000.- (Fr. 1'020'000.- pour le bâtiment principal et Fr. 480'000.- pour l'annexe). Cet investissement ne peut pas, actuellement et à moyen terme, être intégré dans le plan financier communal. Cependant, les locaux ne peuvent décemment plus être loués dans leur état actuel, vu le manque d'hygiène, les équipements défectueux et les risques d'accidents. En conséquence, dans l'attente d'une décision sur l'avenir de la colonie et de travaux de rénovation, il a été décidé de ne plus enregistrer de nouvelle réservation dès le début 2025.

3. CONSIDERATIONS FINANCIERES

Le tableau ci-dessous présente les charges de fonctionnement des bâtiments entre 2021 et 2023 :

	2021	2022	2023
Charges de propriété	15 750	15 750	15 750
Consommations eau, électricité, énergie	8 013	18 346	12 910
Salaires de conciergerie	4 651	6 270	10 294
Produits de conciergerie	500	500	500
Travaux d'entretien	14 769	7 474	12 227
Total charges	43 683	48 340	51 681
Recettes locations	25 897	31 439	38 725
Résultat	-17 786	-16 901	-12 956

Les ressources humaines consacrées au sein des services communaux pour la gestion des bâtiments et des locations, soit environ 0,2 EPT pour tous les services concernés, n'est pas pris en compte dans le tableau ci-dessus. On constate donc que le bilan financier est négatif.

Au 31 décembre 2023, le bâtiment concerné figure au bilan dans le patrimoine financier pour un montant de Fr. 525'000.-. Toute vente supérieure à ce montant contribuera à l'amélioration du résultat financier de l'année concernée.

4. PROCESSUS DE VENTE

Dans le cadre de l'audit organisationnel et structurel effectué récemment au sein de l'administration communale, il a été relevé que la mise à disposition et la gestion d'une telle colonie peinent à être intégrées dans la mission primordiale d'une commune ; ce doute est renforcé par la faible proportion de bénéficiaires delémontains. En conséquence, le Conseil communal et les services communaux concernés proposent de mettre en vente le bâtiment.

Le bureau d'architecture a également effectué une estimation de la valeur vénale, dont le montant est fixé à Fr. 750'000.- ; il correspond à une valeur de marché correcte pour ce genre de bien. Toutefois, l'immeuble sera proposé en l'état actuel et vendu au plus offrant ; le Conseil communal aura la compétence pour gérer la négociation financière, traiter la transaction et confirmer le prix négocié. Une information sera transmise au Conseil de Ville lorsque la vente aura été officialisée par un acte de vente signé par devant notaire.

Une agence immobilière établie aux Franches-Montagnes, habituée à ce genre de transactions, sera mandatée pour la mise en vente, par le biais des canaux habituels. Selon la première approche de cette agence, il est difficile de mesurer l'attrait pour ce genre de bâtiment, car il y en a plusieurs à vendre aux Franches-Montagnes ; cependant la colonie du Creux-des-Biches bénéficie d'un avantage grâce à son emplacement stratégique (environnement, nature, calme, proche des transports publics et routiers, etc.)

Selon les projets du futur acheteur, il sera éventuellement possible de négocier une utilisation gratuite pour le camp d'été de l'Association des colonies du Creux-des-Biches. Dans le cas contraire, l'Association, avec l'appui de la Municipalité, devra trouver un autre lieu pour organiser ses camps, si elle entend les poursuivre.

5. PREAVIS ET CONCLUSION

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter la vente de la colonie du Creux-des-Biches et de lui octroyer la compétence pour traiter cette vente.

Cette demande a été préavisée par les commissions concernées comme suit :

- Commission des affaires sociales et du logement, lors de sa séance du 1er juillet 2024 : préavis favorable.
- Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, lors de sa séance du 12 août 2024 : préavis favorable.
- Commission des finances, lors de sa séance du 12 août 2024 : préavis favorable.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 20 août 2024

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 20 août 2024 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission des affaires sociales et du logement du 1^{er} juillet 2024 ;
 - les préavis favorables des Commissions de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics UETP et des finances du 12 août 2024 ;

- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La vente de la colonie du Creux-des-Biches et l'octroi au Conseil communal de la compétence pour traiter cette vente sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 16 décembre 2024



BUDGET 2025



Budget 2025

Message du Conseil communal au Conseil de Ville

1. Introduction

La situation financière de la Ville de Delémont est critique et elle mobilise pleinement l'attention du Conseil communal depuis 2023 déjà. Pour rappel, le découvert au bilan s'élève à 4'800'000 francs au 31 décembre 2023. Conformément au plan d'assainissement présenté au délégué aux affaires communales, la Municipalité doit réaliser un bénéfice de 1'200'000 francs pour l'année 2025.

Face à cet impératif, la préparation du budget 2025 a nécessité une implication rigoureuse de tous les départements, qui ont œuvré ensemble afin d'établir leurs prévisions dans les meilleurs délais. L'élaboration du budget s'est déroulée en deux phases.

A l'issue de la première phase, le Conseil communal a ficelé la version initiale du budget 2025, incluant de nombreuses mesures d'économies et d'augmentations de recettes, pour un montant total de 1'900'000 francs. Ces mesures ont pu être dégagées dans le cadre des travaux d'audit de la société COMPAS, mais aussi grâce à un important travail réalisé à l'interne.

A fin septembre, les projections budgétaires pour 2025 présentent un bénéfice de 1'200'000 francs. Cette première version du budget s'est ainsi révélée conforme aux impératifs définis dans le cadre de la planification financière.

Au début du mois d'octobre, le Conseil communal prend connaissance des charges liées et des recettes fiscales annoncées par le Canton. Si les montants communiqués pour les charges sont conformes à la planification financière communale, ce n'est pas le cas des rentrées fiscales qui font état de baisses conséquentes, pour un montant total de plus de 2'500'000 francs. Ces diminutions, difficilement anticipables, entraînent le passage d'un budget conforme à la planification financière, à un budget déficitaire.

Une deuxième phase d'élaboration du budget a ainsi été initiée, afin de résorber le nouveau résultat, déficitaire de 1'300'000 francs. Des mesures complémentaires (augmentation de ressources et / ou diminution de charges) se sont avérées nécessaires.

Par conséquent, le Conseil communal a décidé de plusieurs mesures fortes, qui doivent permettre de rééquilibrer les finances sans restreindre des prestations importantes pour le public, à savoir : la poursuite des mesures d'optimisation des charges de fonctionnement de l'Administration (limitation drastique des investissements, diminution des EPT, réorganisation des services et répartition des charges intercommunales) ainsi qu'une hausse de la quotité d'impôt, qui passerait d'un taux de 1.9 à 2.05, soit légèrement inférieur à la moyenne du district.

2. Eléments préalables à l'élaboration du budget 2025

Dans le contexte des difficultés financières de la Ville, de nombreuses mesures ont déjà été anticipées et mises en œuvre depuis l'année 2023.

2.1. Diminution des EPT

Une diminution de 3.54 EPT en 2023 et 2 EPT supplémentaires en 2024 a permis de réduire les charges liées au personnel portées au budget 2025. Ces baisses ont été rendues possibles grâce à des départs naturels, sans péjorer le fonctionnement des services concernés.

2.2. Mesures d'optimisation

D'autres mesures, dont plusieurs ont été mises en exergue par l'audit COMPAS, ont permis une réduction significative des charges de fonctionnement et une augmentation de certaines recettes. Ainsi, diverses économies ont été réalisées dans le cadre du budget 2024 pour un montant total de 1'600'000 francs. De plus, aucun renchérissement n'a été accordé au personnel en 2024, ce qui représente un montant supplémentaire de 500'000 francs.

Quant aux mesures prévues pour les exercices 2025 à 2027, elles visent une économie de 1'900'000 francs par année, parallèlement au travail de réduction des EPT, qui se poursuit.

Au total, pour les années 2024 et 2025, les mesures déjà réalisées ou prévues, tablent donc sur une économie d'environ 4'000'000 francs. Le ratio est d'environ 2/3 d'économies de charges et 1/3 de recettes complémentaires.

2.3. Audit COMPAS

Inquiété par la situation financière de la Municipalité, le Conseil communal a mandaté dès 2023 la société COMPAS afin d'effectuer un audit de l'Administration. Celui-ci avait pour objectif de procéder à une analyse approfondie des prestations, des ressources et de l'organisation de tous les services et secteurs de l'Administration. Il a participé à identifier des mesures structurelles pour atteindre l'équilibre financier et rétablir durablement la situation financière de la Ville.

Le rapport d'audit, qui compte 223 pages, a été livré par COMPAS au début de l'année 2024. Sur la base d'auditions, il a permis d'identifier 400 situations problématiques et mesures d'amélioration, avec leur potentiel d'économie.

Toutefois, le rapport d'audit est l'interprétation d'un bureau externe, sur la base de critères définis par ce même bureau. Il n'est donc pas une représentation exacte de la réalité de fonctionnement de l'Administration communale. Les conclusions du rapport sont des interprétations et des pistes de réflexions proposées, en aucun cas des mesures absolues ou strictement applicables.

Le comité de pilotage du projet, avec l'appui des chefs de service, a effectué une lecture critique des 400 mesures proposées, pour n'en retenir dans un premier temps que 200, jugées réalistes et réalisables. Leur faisabilité, mais aussi leur potentiel d'économies réel, ont été analysés. D'autres mesures, proposées par les services communaux, ont également été étudiées et ajoutées à la liste. Au final, après analyse approfondie, le Conseil communal a retenu un catalogue de 80 mesures touchant l'ensemble des départements.

Les 80 mesures retenues prévoient une économie planifiée sur les exercices 2025 à 2027 de 1'900'000 francs par année.

3. Eléments complémentaires liés au budget

3.1. Importante baisse des recettes fiscales

Les informations transmises au début du mois d'octobre par le Canton au sujet des recettes fiscales font état de diminutions très importantes : 700'000 francs pour les personnes physiques et 1'500'000 francs pour les personnes morales. A cela s'ajoutent de nouvelles compensations financières imposées par le Canton aux communes dans le cadre du Plan d'équilibre 2022 - 2026. Celles-ci provoquent un manque à gagner supplémentaire de 325'000 francs. Pour rappel, ces données pouvaient difficilement être anticipées dans le cadre de la planification financière et de l'élaboration du budget de fonctionnement 2025.

En résumé, la baisse de rentrées fiscales s'élèvera au minimum à 2'500'000 francs pour l'année 2025 et elle impacte très lourdement le budget 2025 et les exercices suivants. Ni la conjoncture, ni les prévisions ne laissent entrevoir une amélioration.

4. Nouvelles mesures nécessaires

Les mesures organisationnelles relatives au fonctionnement de l'Administration communale doivent permettre de résorber le découvert au budget d'ici à fin 2027. Toutefois, ces mesures ne prévoyaient pas la compensation de nouvelles pertes de rentrées fiscales. D'autres leviers ont donc dû être actionnés pour pallier à cette diminution des recettes fiscales et veiller à l'atteinte des objectifs futurs suivants :

- résorber le découvert au bilan (au plus tard au 31 décembre 2027) ;
- constituer un capital (réserve de la politique budgétaire) afin d'éviter un retour d'un découvert au capital ;
- garantir un financement régulier pour les investissements nécessaires ;
- financer la résorption de la dette communale ;
- financer l'augmentation des charges cantonales (ou liées) et d'éventuelles baisses de recettes fiscales.

4.1 Investissements revus à la baisse

Les investissements ont un impact conséquent sur les comptes communaux. C'est la raison pour laquelle un effort supplémentaire a été initié pour les réduire de façon drastique. Il a également été décidé de prioriser les investissements autofinancés, avec pour objectif de limiter le degré d'endettement.

Une analyse détaillée a été menée avec les services de l'Administration afin de retenir une sélection d'investissements nécessaires. Au final, les investissements sont notablement réduits en comparaison aux exercices précédents (montants oscillants entre 30 et 40 millions de francs) et correspondent aux projections suivantes :

- 2025 : 13.8 millions de francs
- 2026 : 16.2 millions de francs
- 2027 : 13.4 millions de francs
- 2028 : 13.2 millions de francs

Pour l'ensemble des investissements retenus, le choix a été fait en intégrant les objectifs d'autofinancement suivants : taux de minimum 100 % pour les investissements financés par l'impôt et taux minimum de 80 % pour les services autofinancés (services comparables aux autres communes jurassiennes).

4.2. Optimisation des charges de fonctionnement

4.2.1. Poursuite des efforts de réduction des EPT

Comme évoqué précédemment, des mesures ont été prises en 2023 et 2024 pour réduire de façon progressive les effectifs au sein de l'administration. Pour 2025, 5.54 des 189.14 EPT autorisés par le Conseil de Ville ne seront plus pourvus. L'Administration fonctionnera donc avec un total de 183.6 EPT pendant l'année 2025. Une réduction de 1.2 EPT est également projetée afin de permettre une baisse de 6.74 EPT début 2026, amenant à un total de 182.4 sur les 189.14 EPT autorisés par le Conseil de Ville. Pour les années 2026 et 2027, les efforts de réduction des EPT seront poursuivis.

4.2.2. Mesures de réorganisation de l'Administration

Des groupes de travail ont été constitués pour œuvrer à la réorganisation des services de l'Administration. L'objectif de cette démarche est d'optimiser les processus et de développer des synergies qui permettront de limiter la charge financière liée au personnel de façon durable, tout en garantissant le bon fonctionnement des services et de l'Administration.

4.2.3. Nouvelle répartition des charges intercommunales

En tant que Ville-centre, Delémont assume des charges importantes comparativement à des communes périphériques ou de plus petite taille. Cependant, cette situation n'est pas viable à moyen et long terme. Une nouvelle répartition des tâches et des charges doit être revue, au niveau cantonal et entre les communes du district de Delémont.

Dans cette optique, le Conseil communal sollicitera le Gouvernement ou invitera le Parlement à reprendre le projet de révision de la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes.

Par ailleurs, le Conseil communal soutiendra la mise sur pied d'un groupe de travail visant à la fusion de communes dans le district de Delémont et / ou à de nouvelles répartitions des charges intercommunales plus équitables.

4.3. Adaptation du niveau d'imposition communale

Des efforts importants ont été consentis sur les investissements et sur les budgets de fonctionnement. Les mesures mises en place pour les années 2024 à 2027, pourtant conséquentes, ainsi que les mesures de réorganisation, ne suffiront pas à compenser les pertes de rentrées fiscales. Dès lors, il s'agit soit de restreindre des prestations importantes pour le public, soit d'adapter le niveau d'imposition communale pour rééquilibrer durablement les finances.

Après étude des différents scénarios, seul un passage à une quotité de 2.05 permettra d'atteindre les objectifs financiers cités plus haut et garantir le fonctionnement de l'Administration, tout en évitant la mise sous tutelle de la Ville. Une augmentation de ½ point de quotité d'impôts représenterait des rentrées supplémentaires pour un montant de 840'000 francs.

Ce niveau d'imposition, qui reste modéré en comparaison cantonale, apportera des recettes suffisantes pour assurer un fonctionnement stable de la Municipalité. Il est toutefois calculé au plus bas, afin de contraindre le Conseil communal à poursuivre ses efforts d'optimisation et de réorganisation de l'appareil communal. Ce que l'Exécutif s'engage à faire.

A titre comparatif, la quotité d'impôts actuelle de Delémont (1.9) est la 6^{ème} quotité la plus basse du canton (derrière Muriaux, Le Noirmont, Les Breuleux, Boncourt et Courtételle) et de la 2^{ème} du district (derrière Courtételle). La quotité moyenne pour toutes les communes du canton est de 2.1 et celle pour toutes les communes du district est également de 2.1. Les autres communes de plus de 3'000 habitants, qui présentent des charges plus ou moins comparables à celles de la capitale, ont une quotité moyenne de 2.15.

En raison de pertes fiscales ou de projets d'investissements importants, d'autres communes ont fait le choix d'adapter à la hausse leur quotité d'impôts (par exemple Boncourt, Courrendlin, Fontenais, Haute-Ajoie ou encore Saignelégier).

5. Synthèse

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, le Conseil communal a pris ses responsabilités afin de présenter un budget qui soit conforme aux objectifs de la planification financière. L'ensemble des mesures identifiées sont mises en œuvre ou planifiées. Elles ne permettent toutefois pas de compenser les pertes fiscales et l'augmentation de la quotité d'impôt est une décision forte devenue nécessaire.

Le bénéfice projeté dans le budget 2025 s'élève à 1'318'400 francs. Comme expliqué dans ce message, il comprend :

- l'application des réductions budgétaires 2024 et 2025 ;
- l'application des mesures COMPAS retenues ;
- la réduction des investissements ;
- les mesures de réorganisation et de réduction des EPT ;
- la compensation de la baisse des rentrées fiscales par l'augmentation de la quotité d'impôts de 0.15.

Ce budget permet de respecter les objectifs financiers, tout en garantissant le bon fonctionnement de l'Administration communale, et la poursuite du travail de fond mené pour sa réorganisation.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter, dans son intégralité et sans restriction sur les mesures proposées, le budget 2025.



Table des matières

En droit	3
1. Introduction.....	4
2. Synthèse	5 - 10
3. Quotité d'impôt et taxes communales	11 - 12
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2	12 - 13
5. Résultats	13 - 24
6. Compte de résultats	25 - 26
7. Compte des investissements.....	27 - 35
8. Annexes au budget annuel.....	36 - 37
9. Propositions du Conseil communal.....	38 - 40
10. Approbation du budget	40
Liste des emplois.....	41 - 43

RAPPORT RELATIF AU BUDGET 2025

En droit :

- En application de l'article 4, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes¹, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) doivent être appliqués.
- En application de l'article 7, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, les communes établissent un plan financier arrêté par l'Exécutif. Il est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.
- En application de l'article 11, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :
 - a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats ;
 - b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.
- En application de l'article 16, alinéa 2, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'Exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires. Il est établi sur la base du plan financier.

1 RSJU 190.611

1. Introduction

Le budget est établi selon les principes suivants :

1) L'annualité :

L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;

2) La spécialité :

Les charges et les revenus du compte de résultat ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;

3) L'exhaustivité :

L'ensemble des charges et revenus ainsi que des dépenses et recettes attendus doivent être inscrits dans le budget. Il est renoncé à un décompte direct des provisions, des financements spéciaux ou autres ;

4) Le produit brut :

Les charges sont inscrites au budget séparément des revenus du compte de résultat et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral ;

5) La comparabilité :

Les budgets de la commune et de ses unités administratives doivent être comparables entre eux et au cours de l'année ;

6) La permanence :

Les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;

7) La continuité :

Les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe de la pérennité des activités de la commune.

Le budget du compte de résultat, la quotité d'impôt communale et les différentes taxes communales sont arrêtés en même temps.

2. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales données concernant le budget :

a) Les adaptations législatives (modifications de règlements)

RAS.

b) Les spécificités communales

Les Services industriels de la Ville de Delémont (SID) gèrent le réseau électrique, le Service des eaux et le Service du gaz. Les SID font partie intégrante de la Municipalité en tant que service communal. Ils n'ont pas de statut particulier.

c) La quotité d'impôt prévue

La quotité d'impôt est de 1,90 depuis le 1^{er} janvier 2016. Le Conseil communal a préparé le budget 2025 avec une quotité de 2.05.

d) Les investissements et les projets importants

L'article 29 du décret concernant l'administration financière des communes limite à CHF 20'000.- les dépenses d'investissement pouvant être inscrites au compte de résultat.

La planification financière des investissements pour 2025 présente des projets pour 13,82 millions dont 8,95 millions pour les services autofinancés. Pour l'exercice 2025, une attention particulière a été apportée par le Conseil communal afin de présenter les projets nécessaires à réaliser. Pour rappel, les investissements nets réalisés pour 2020, 2021, 2022 et 2023 ont été respectivement de 14,8, 12,1, 10,6 et 11,2 millions de francs. Le détail de la planification est présenté au point 7.1.

e) L'endettement (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Les investissements globaux de la Ville étant plus élevés que les amortissements, ils provoqueront l'augmentation de l'endettement de la Ville. Cependant, les investissements financés par l'impôt dépassent le seuil de 100% d'autofinancement et celui avec les services autofinancés, comparables aux autres collectivités jurassiennes, atteint le seuil de 80%. Le détail de l'autofinancement est présenté au point 5.4.

f) Les capitaux propres (motifs de la diminution ou de l'augmentation)

Le détail de l'état des capitaux propres au 31 décembre 2023 est publié dans les comptes 2023. Sans tenir compte des capitaux des fonds autofinancés, le bilan présente un découvert de 4'795'601.- francs. Le Conseil communal renonce à publier un état détaillé des capitaux propres prévisibles à fin 2025.

g) Message du Conseil communal

1. PREAMBULE

Le Conseil communal a publié son message séparément de ce traditionnel rapport. Vous trouvez, ci-dessous, les informations demandées par le décret concernant l'administration financière des communes.

2. RESUME

Le budget 2025 présente un résultat prévisionnel bénéficiaire de CHF 1'318'400.-. Vu le découvert au bilan, ce bénéfice est inscrit sous la rubrique 9990.38990.00 « Résorption du découvert ». Ce montant représente le résultat économique du budget. Toutefois, ce résultat ne correspond pas à l'intitulé du MCH2 « Compte général rubrique 900 ». Conformément à la présentation des comptes aux normes MCH2, la clôture du compte de résultat global est de CHF 224'435.- qui correspond à la rubrique 90.

Le bouclage des comptes 2023 s'est soldé par un déficit de CHF 2,2 millions après un prélèvement sur la réserve de politique budgétaire de CHF 650'000.-.

Le bénéfice prévisionnel 2025 de CHF 1'318'400.- représente 1,02 % des revenus. Il atteint le montant souhaité de la planification financière de CHF 1,2 million.

	Budget 2025	Budget 2024	Différence	Différence
	CHF	CHF	CHF	%
Charges	129 633 025.00	132 038 520.00	-2 405 495.00	-1.82%
Revenus	129 857 460.00	131 164 420.00	-1 306 960.00	-1.00%
Clôture du compte de résultat global (90) + positif / - négatif	224 435.00	-874 100.00	1 098 535.00	-125.68%
Clôture du compte général (900) + positif / - négatif (sans le résultat des services autofinancés)	0.00	0.00	0.00	0.00%
Quotité d'impôt	2.05	1.90	0.15	

3. EXAMEN DES CHARGES

Charges communales

Les dépenses suivantes sont de la compétence de la Municipalité : l'administration générale, la police, les travaux publics, l'urbanisme, l'entretien des réseaux, la culture et les sports. Les charges de l'école, notamment l'entretien des bâtiments et les moyens d'enseignement, relèvent également de la compétence de la Municipalité.

Les charges de personnel présentent un montant total de CHF 25'236'375.-. Le montant net reprend l'intégralité des charges et cotisations (salaires, indemnités, allocations, cotisations sociales, assurances, etc.) pour l'ensemble du personnel, notamment le personnel municipal selon le tableau des postes autorisés, les auxiliaires, stagiaires et apprentis, les membres du Conseil communal et les membres de commissions.

Les évolutions annuelles de salaire (octroi d'annuités) sont automatiquement prises en compte dans le montant total lié aux charges de personnel.

Le renchérissement (indexation des salaires) attribué pour 2025 est directement répercuté sur les salaires et est par conséquent également déjà intégré au montant global du budget. Pour 2025, l'augmentation des salaires de 1,5% représente un montant de l'ordre de CHF 365'000.-, y inclus les services autofinancés.

La liste des emplois autorisés par le Conseil de Ville prévoit une dotation totale de 189.14 EPT. Dans le cadre des mesures d'optimisation et d'économies déjà mises en œuvre, une réduction progressive de l'occupation des postes a été initiée depuis 2023. Sur les 189.14 EPT autorisés, ce sont 183.6 EPT qui seront effectivement occupés et budgétés en 2025, soit une différence de 5.54 EPT par rapport à la dotation maximale.

L'augmentation des taux d'intérêts depuis l'établissement du budget 2024 provoque une hausse de la rubrique « 9611.34011.00 Dettes à moyen & long termes » de 435'000.- francs. A ce jour, les taux sont à nouveau à la baisse et des renouvellements d'emprunt ont pu se réaliser au taux de 1%.

Le Conseil communal a pris en compte les motions acceptées par le Conseil de Ville. Elles provoquent des charges supplémentaires :

- Rubrique 2125.31300.10 Plan de mobilité scolaire CHF 19'800.-
- Rubrique 3419.36364.22 Journée des sports CHF 6'000.-
- Rubrique 5453.36321.02 Lieu d'étude pour la jeunesse CHF 8'000.-
- Rubrique 5792.31320.01 Concept en faveur des seniors CHF 30'000.-

Services autofinancés

Les services communaux ont l'obligation légale d'être autofinancés. Leurs revenus proviennent de taxes et de redevances. La situation financière des services est reprise sous les points 5.5 à 5.12.

Charges non maîtrisées par la Municipalité

Les rubriques suivantes sont des charges de compétence cantonale. La Municipalité y participe en fonction de la péréquation financière qui prévoit une répartition des charges selon le critère de la population résidante de chaque localité jurassienne. Le nombre officiel de la population à fin 2023, pour les répartitions, est fixé à 12'439 habitants.

Globalement, en comparant les comptes 2020 au budget 2025, les répartitions Canton / communes ont augmenté de 2,1 millions de francs.

La participation communale aux charges de l'enseignement est de 12,92 millions de francs (2024 : 12,57 millions de francs). Il s'agit de la charge cantonale qui augmente le plus pour 2025 (351'600.- francs de plus). La participation au traitement du corps enseignant représente 10,05% des charges. Nous retrouvons les différentes charges de l'enseignement dans les chapitres 2122, 2125, 2132, 2135, 2199, 2202 et 4333.

Les charges communales de l'Action sociale admises à la répartition des charges sont stables à 14,2 millions de francs. La part totale à charge de l'ensemble des communes jurassiennes, soit 28% de l'enveloppe Canton / communes, augmente de 34,0 à 34,8 millions de francs par rapport à 2024. En conséquence, le remboursement cantonal (rubrique 5799.46110.10) doit être réduit à 8,3 millions de francs.

La participation des communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative (rubrique 5322.36311.20) est stable. La répartition des charges est de 67,5% pour l'Etat et de 32,5% pour les communes.

En ce qui concerne la péréquation financière, l'indice des ressources par habitant, pour Delémont, passe à 103.89% à fin 2023 contre 104.53% pour 2022. En relation avec les variations des indices de l'ensemble des communes jurassiennes, la charge communale est fixée désormais à de CHF 193'000.- (rubrique 9300.36227.00). La contribution des communes du district aux charges de la commune-centre s'élève à CHF 984'800.- (rubrique 9300.46228.00) et reste stable.

4. EXAMEN DES REVENUS

Revenus fiscaux (40)

Les raisons qui ont amené le Conseil communal à augmenter la quotité d'impôt sont expliquées dans le message annexe du Conseil communal. Elles ne sont donc pas reprises sous ce chapitre.

Les impositions 2025 se montent à 52,5 millions de francs, soit 40,4% des revenus. Les recettes concernant les personnes physiques (revenu et fortune) sont de 32,9 millions de francs (matière 400). L'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital) est de 7,4 millions de francs (matières 401).

Les rubriques suivantes sont impactées par l'augmentation de la quotité pour 2025 :

Rubriques	Budget 2025	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
	Quotité 2.05	Quotité 1.9	Quotité 1.9	Quotité 1.9
9100.40000.00 Impôt sur le revenu des PPH	23 000 000.00	21 300 000.00	21 460 000.00	20 762 126.90
9100.40010.00 Impôt sur la fortune des PPH	2 400 000.00	2 240 000.00	2 315 000.00	2 196 616.70
9100.40020.00 Impôt à la source PPH	1 240 000.00	1 150 000.00	1 150 000.00	1 260 662.25
9101.40100.00 Impôt sur le bénéfice PM	4 630 000.00	4 300 000.00	5 800 000.00	4 117 331.55
9101.40110.00 Impôt sur le capital PM	1 240 000.00	1 150 000.00	1 350 000.00	1 370 882.90
9102.40220.00 Impôt sur les gains immobiliers	1 100 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00	589 979.40
9102.40221.00 Impôt sur les gains en capital	850 000.00	800 000.00	800 000.00	854 673.42
Total	34 460 000.00	31 940 000.00	33 875 000.00	31 152 273.12

Pour rappel, les estimations fiscales se font en étroite collaboration avec le Service cantonal des contributions mais demeurent de la responsabilité du Conseil communal.

Les recettes des autres impôts directs (402) sont estimées à 5,3 millions de francs. On y retrouve notamment la taxe immobilière pour 3,1 millions de francs.

La taxe des chiens, la taxe de séjour et les émoluments foires / marchés (403) complètent les revenus fiscaux à hauteur de CHF 108'100.-.

Pour la deuxième année consécutive, les mesures d'économies du plan équilibre 2022 - 2026 (PE 22 - 26) de l'Etat cantonal sont à prendre en compte. La neutralisation des effets financiers envers les communes (mesure 610 du PE 22 - 26) a été fixée à 90%. Cette correction est effectuée en déduction de l'impôt des frontaliers (rubrique 9100.40022.99). Pour Delémont, cette déduction est estimée à CHF 1'050'000.-. Ce montant repose sur plusieurs hypothèses et il doit donc être pris en compte avec beaucoup de précaution. Pour information, le montant encaissé pour l'année 2024 est de 4,66 millions de francs avec une retenue de 1'073'360.- francs.

Les taxes (42) et revenus de transfert (46)

Les taxes avoisinent les 40,8 millions de francs, soit 31,4% du total des revenus. Il s'agit essentiellement des produits des taxes de consommation pour la fourniture des énergies et de l'eau qui sont fortement à la baisse (en relation avec le prix d'achat). Les autres produits de ce secteur proviennent de taxes diverses, émoluments, amendes et de la participation des parents à l'UAPE.

Quant aux revenus de transfert, ils représentent le 17,85% des revenus, soit 23,2 millions de francs. Il s'agit de versements par les communes du district et de l'agglomération et de subventions cantonales. Les participations des Services électrique et du gaz sont comprises dans ces revenus pour 2,2 millions de francs (rubriques 9902.46992.01-03).

Autres revenus

Les autres revenus, pour 11,7 millions de francs, proviennent de revenus divers : 1,9 million (43), de revenus financiers : 4,3 millions (44), de prélèvements sur les financements spéciaux : 40'000 francs (45) et d'imputations internes : 5,5 millions (49).

5. LES INVESTISSEMENTS

Le Conseil communal prévoit des investissements 2025 pour 4,864 millions de francs à financer par le compte de résultat dont 3,718 millions déjà votés et 8,951 millions autofinancés par les services communaux. Le Conseil communal s'est principalement concentré sur la planification des investissements à voter en 2025 par le Conseil de Ville. Le degré d'autofinancement global de la Ville est estimé à 60.93%, celui financé par l'impôt à 108.26% et celui avec les services autofinancés, comparables aux autres collectivités jurassiennes, à 80.4%. Le détail de l'autofinancement est présenté au point 5.4. La planification détaillée, quant à elle, est publiée au point 7.1.

Des efforts conséquents ont été réalisés afin de diminuer l'enveloppe des investissements prévue en 2023. Pour 2025, elle est passée d'environ 40 millions à 14 millions de francs. A ce jour, celle de 2026 passe de l'ordre de 30 millions à 16 millions de francs.

6. CONCLUSION ET PREAVIS

Le Conseil communal, ayant publié son message séparément de ce traditionnel rapport, n'apportera pas de conclusion supplémentaire sous ce chapitre.

Le Conseil communal :

- informe que la Commission des finances préavisera le budget 2025 en date du 2 décembre 2024 ;
- invite le Conseil de Ville à approuver le budget communal 2025, tel que présenté.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

- Le budget 2025 est présenté avec une quotité d'impôt de : 2.05 points

3.2 Taxes communales

- Le budget 2025 est présenté avec les taxes communales suivantes

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable

- Taxe de raccordement : 2 ‰ sur VO
- Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ : 1.80 franc
- Taxe de base : cf. www.sid.delemont.ch

3.2.2 Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux

- Taxe d'utilisation (de consommation) au m³ : 2.60 francs
- Emolument unique de canalisation : 3 ‰ sur VO
- Emolument unique STEP : 5 ‰ sur VO

3.2.3 Taxes des déchets

- Taxe de base (perception de la taxe au sac) : cf. www.seod.ch
- Taxe spéciale (autres déchets par personne physique) : 90.00 francs

3.2.4 Taxe des chiens

- Taxe de base : 130 francs

3.2.5 Taxes et émoluments d'inhumations

- Divers montants : cf. article 16 du tarif des émoluments

3.2.6 Taxe immobilière

- Taxe immobilière : 1.30 ‰

3.2.7 Taxe de correction des eaux de surface

- Taxe des eaux de surface : 0.38 ‰

3.2.8 Taxe cadastrale

- Taxe cadastrale : 0.06 ‰

3.2.9 Taxe d'exonération du corps des sapeurs-pompiers

- Taxe d'exonération : 5 % de l'impôt cantonal (maximum 500.00 francs)

PRINCIPALES COMPETENCES FINANCIERES :

Organe - Article ROCM	Pour mille	CHF
Base de calcul : Total des revenus du budget		129 857 460.00
Conseil communal - Dépassement de rubrique (article 32, alinéa 1, lettre t)	0.5 ‰	64 929.00
Conseil de Ville - Crédit d'étude (article 29, alinéa 1, lettre q)	2 ‰	259 715.00
Conseil de Ville - Crédit d'investissement (article 29, alinéa 1, lettre r)	20 ‰	2 597 149.00
Conseil de Ville - Dépassement de rubrique (article 29, alinéa 1, lettre t)	5 ‰	649 287.00

4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2

4.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du MCH2, conformément à l'article 12 du décret concernant l'administration financière des communes.

4.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	N'existe plus
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan

4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 34, alinéa 2, du décret concernant l'administration financière des communes.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés en application de l'article 36, alinéa 6, du décret concernant l'administration financière des communes.

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations (cf. annexe 2 du décret concernant l'administration financière des communes).

4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

En principe, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de 20'000 francs. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultats

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
90	Clôture du compte de résultat global	224 435.00	-874 100.00	-917 826.71
900	Clôture du compte général	0.00	0.00	-2 174 361.60
901	Clôture des financements spéciaux	224 435.00	-874 100.00	1 256 534.89
400	Impôts directs nets (personnes physiques)	32 755 000.00	31 475 000.00	30 641 401.23
401	Impôts directs nets (personnes morales)	7 430 000.00	7 435 000.00	5 362 165.45
4021	Impôts fonciers (yc. taxe cadastrale)	3 235 000.00	3 135 000.00	3 107 272.15
5 ./ 6	Investissements nets	13 815 000.00	13 190 000.00	11 201 579.79

5.2 Clôture du compte de résultats par nature à trois niveaux

Conformément aux directives MCH2 et à la demande du Délégué aux affaires communales, ce tableau présente le résultat avec les bénéfices ou déficits des services autofinancés. Il est appelé « Compte de résultat global ».

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	110 722 825.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	111 511 300.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	788 475.00
34	Charges financières	4 103 500.00
44	Revenus financiers	4 253 955.00
	Résultat provenant de financement	150 455.00
	Résultat opérationnel	938 930.00
38	Charges extraordinaires	1 318 400.00
48	Revenus extraordinaires	603 905.00
	Résultat extraordinaire	-714 495.00
	Résultat du compte global	224 435.00

5.3 Compte des investissements

Comptes	Libellés	CHF
590	Report au bilan des dépenses	16 420 000.00
690	Report au bilan des recettes	2 605 000.00
	Résultat du compte des investissements	13 815 000.00

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Budget 2025		Libellés	Compte général Commune	Financements spéciaux Commune	Financements spéciaux SID	Total Commune (sans SID)	Total Commune (avec SID)
90		Clôture du compte de résultat global	0.00	611 135.00	-386 700.00	611 135.00	224 435.00
33	+	Amortissements du patrimoine administratif	3 987 320.00	439 745.00	2 487 000.00	4 427 065.00	6 914 065.00
35	+	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	-	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00	40 000.00
364	+	Réévaluations des prêts du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
365	+	Réévaluations des participations du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00	603 905.00	0.00	603 905.00	603 905.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	1 318 400.00	0.00	0.00	1 318 400.00	1 318 400.00
4443	-	Réévaluations du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4490	-	Réévaluations du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
489	-	Prélèvements sur les capitaux propres	0.00	603 905.00	0.00	603 905.00	603 905.00
Autofinancement (Cash-flow)			5 265 720.00	1 050 880.00	2 100 300.00	6 316 600.00	8 416 900.00
50 ./.	60	Résultat du compte des investissements	4 864 000.00	2 942 000.00	6 009 000.00	7 806 000.00	13 815 000.00
	720	<i>Assainissement des eaux</i>		440 000.00			
	730	<i>Gestion des déchets</i>		502 000.00			
	741	<i>Correction des eaux de surface</i>		1 350 000.00			
	1503	<i>CRISD - Service du feu</i>		650 000.00			
	710	<i>Approvisionnement en eau</i>			660 000.00		
	871	<i>Approvisionnement en électricité</i>			3 872 000.00		
	872	<i>Approvisionnement en gaz</i>			325 000.00		
	879	<i>Production de chaleur</i>			1 152 000.00		
Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert)			401 720.00	-1 891 120.00	-3 908 700.00	-1 489 400.00	-5 398 100.00
Degré d'autofinancement			108.26%	35.72%	34.95%	80.92%	60.93%

Commentaires :

Il y a lieu d'interpréter l'autofinancement avec prudence, même si le Conseil communal a décidé de clarifier sa planification financière des investissements. Le degré d'autofinancement des investissements qui seront réalisés grâce à l'impôt dépasse l'objectif (100% ou plus) du Conseil communal, à savoir 108.26 %. De plus, on remarque que le degré d'autofinancement global de la Ville atteint 60.93 %. Selon le Conseil communal, cet indicateur ne peut pas être comparé valablement avec les autres communes jurassiennes puisqu'il intègre des financements spéciaux propres aux SID (électricité, gaz et production de chaleur). Pour cette raison, un tableau représentatif et comparable est proposé en page suivante.

Budget 2025		Libellés	Compte général Commune	Financements spéciaux Commune	Financements spéciaux SID	Total Commune (sans SID)	Total Commune (avec SID)
90		Clôture du compte de résultat global	0.00	611 135.00	-19 800.00	611 135.00	591 335.00
33	+	Amortissements du patrimoine administratif	3 987 320.00	439 745.00	510 000.00	4 427 065.00	4 937 065.00
35	+	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	-	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00	40 000.00
364	+	Réévaluations des prêts du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
365	+	Réévaluations des participations du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
366	+	Amortissements des subventions des investissements	0.00	603 905.00	0.00	603 905.00	603 905.00
389	+	Attributions aux capitaux propres	1 318 400.00	0.00	0.00	1 318 400.00	1 318 400.00
4443	-	Réévaluations du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4490	-	Réévaluations du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
489	-	Prélèvements sur les capitaux propres	0.00	603 905.00	0.00	603 905.00	603 905.00
Autofinancement (Cash-flow)			5 265 720.00	1 050 880.00	490 200.00	6 316 600.00	6 806 800.00
50 ./.	60	Résultat du compte des investissements	4 864 000.00	2 942 000.00	660 000.00	7 806 000.00	8 466 000.00
	720	<i>Assainissement des eaux</i>		<i>440 000.00</i>			
	730	<i>Gestion des déchets</i>		<i>502 000.00</i>			
	741	<i>Correction des eaux de surface</i>		<i>1 350 000.00</i>			
	1503	<i>CRISD - Service du feu</i>		<i>650 000.00</i>			
	710	<i>Approvisionnement en eau</i>			<i>660 000.00</i>		
Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert)			401 720.00	-1 891 120.00	-169 800.00	-1 489 400.00	-1 659 200.00
Degré d'autofinancement			108.26%	35.72%	74.27%	80.92%	80.40%

Commentaires :

Le degré d'autofinancement global de la Ville, en prenant en considération l'ensemble des investissements comparables à d'autres communes jurassiennes, atteint l'objectif (80% ou plus) du Conseil communal, à savoir 80.4 %.

Les financements spéciaux liés à l'électricité, au gaz et à la production de chaleur ont été prévus (approvisionnement) et planifiés (prélèvements) par les SID. Ils provoqueront certes une augmentation de la dette ces prochaines années, mais elle sera au même niveau qu'aujourd'hui à l'horizon 2035.

5.5 Résultat du financement spécial « Approvisionnement en eau (710) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	2 861 900.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2 902 100.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	40 200.00
34	Charges financières	60 000.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-60 000.00
	Résultat opérationnel	-19 800.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90110.30	Résultat total, compte de résultats	-19 800.00

Commentaires :

Le résultat des prévisions budgétaires suppose un prélèvement de CHF 94'800.- (après imputations internes de CHF 75'000.-) sur le fonds d'entretien et de rénovation du réseau d'eau. Ce fonds sera globalement utilisé ces prochaines années conformément à la planification financière pour le projet d'alimentation en eau Develier-Delémont ainsi que le nouveau réservoir de Champateau (selon le Plan Général d'Alimentation en Eau (PGAÉ) et la votation populaire du 9 juin 2024). Ce projet n'aura pas d'influence sur le prix de l'eau, qui restera inchangé à CHF 1.80 / m3 HT (selon le nouveau règlement entré en vigueur le 1er janvier 2024).

5.6 Résultat du financement spécial « Assainissement des eaux (720) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	2 737 320.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	2 750 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	12 680.00
34	Charges financières	70 350.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-70 350.00
	Résultat opérationnel	-57 670.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	603 905.00
	Résultat extraordinaire	603 905.00
9991.90100.20	Résultat total, compte de résultats	546 235.00

Commentaires :

Le résultat du financement spécial « Assainissement des eaux », ou appelé plus communément « STEP / PGEE », prévoit un résultat positif de CHF 546'235.-. La loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) obligeait la Ville à réviser son règlement jusqu'au 31 décembre 2022, mais son élaboration a pris du retard. L'augmentation de la rubrique 7200.36121.50 « Contributions au syndicat » englobe désormais l'alimentation du fonds de maintien de la valeur à 1,46 million.

5.7 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets (730) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	1 702 900.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 570 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	-132 900.00
34	Charges financières	7 750.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-7 750.00
	Résultat opérationnel	-140 650.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90110.40	Résultat total, compte de résultats	-140 650.00

Commentaires :

Le résultat du financement spécial « Gestion des déchets » est déficitaire de CHF 140'650.-. La ristourne 2025 du SEOD sera utilisée pour le financement de la déchetterie. Au plus tard, en 2027, le service sera, à nouveau, bénéficiaire. A ce moment-là, il sera étudié si une révision de la taxe de base est nécessaire.

5.8 Résultat du financement spécial « Correction des eaux de surface (741) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	539 000.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	800 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	261 000.00
34	Charges financières	55 500.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-55 500.00
	Résultat opérationnel	205 500.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90100.92	Résultat total, compte de résultats	205 500.00

Commentaires :

Pour rappel, la taxe a été adaptée au 1er janvier 2022. Le fonds est positif, présentant un solde de CHF 463'453.- au 31 décembre 2023.

5.9 Résultat du financement spécial « Electricité (871) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	27 280 800.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	27 620 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	339 200.00
34	Charges financières	976 000.00
44	Revenus financiers	25 000.00
	Résultat provenant de financement	-951 000.00
	Résultat opérationnel	-611 800.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90110.7x	Résultat total, compte de résultats	-611 800.00

Commentaires :

Grâce à la stratégie d'approvisionnement mise en place au travers de la société SACEN SA, aux propositions d'optimisation des coûts et malgré l'introduction de redevances cantonales et communales ainsi que la séparation des coûts de comptage avec l'arrivée de nouvelles prestations SMART, les SID baissent légèrement leurs prix aux clients finaux tout en garantissant les revenus promis aux comptes communaux. Un prélèvement sur le fonds de régulation énergie (après imputations internes de CHF 150'000.-) est prévu pour suivre la stratégie de prix stable à l'horizon 2026 en accord avec tous les partenaires de SACEN SA. Le budget 2025 tient de plus compte des nouvelles adaptations légales rendues obligatoires avec la votation du 9 juin 2024. Cette stabilité est à mettre au crédit des partenariats développés, principalement avec SACEN SA, mais aussi avec ses partenaires INERA SA et SD Energie SA.

Les prix « réseaux » pourront diminuer de l'ordre de 10 à 12% pour les ménages et d'environ 1% pour les entreprises. La mise en place au niveau cantonal de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LAEI) au 1er mars 2024, et en fonction de l'adoption par le Conseil de Ville le 30 septembre 2024 du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité, les nouvelles taxes suivantes seront intégrées aux factures d'électricité :

- Taxe cantonale : 0,2 cts / kWh
- Taxe pour l'utilisation du domaine public : 0,7 cts / kWh (jusqu'ici droit du sol = reste identique)
- Taxe communale à vocation énergétique : 1 cts / kWh.

5.10 Résultat du financement spécial « Gaz (872) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	8 876 100.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	9 239 500.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	363 400.00
34	Charges financières	68 000.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-68 000.00
	Résultat opérationnel	295 400.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90100.82	Résultat total, compte de résultats	295 400.00

Commentaires :

L'internalisation de la stratégie d'approvisionnement a permis la mise en place d'une nouvelle tarification dès le 1er janvier 2024. Celle-ci bénéficie aux clients finaux avec des diminutions de prix conséquentes. L'exercice 2025 se solde par ailleurs par une attribution sur le fonds « Gaz - Régulation énergie » à hauteur de CHF 220'400.- (après imputations internes de CHF 75'000.-). Dans ce cadre, tant la restitution à la Municipalité de la dette cumulée que les intérêts correspondants sont garantis, de la même manière que les années précédentes, avec pour objectif une restitution totale à l'horizon 2028. Toutes les attentions ont été prises pour réduire les coûts internes liés à la distribution de gaz. L'internalisation de la gestion a permis des économies substantielles qui confirment l'intérêt du modèle mis en place.

5.11 Résultat du financement spécial « Production de chaleur (879) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	534 500.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	644 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	109 500.00
34	Charges financières	160 000.00
44	Revenus financiers	0.00
	Résultat provenant de financement	-160 000.00
	Résultat opérationnel	-50 500.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90110.93	Résultat total, compte de résultats	-50 500.00

Commentaires :

La production de chaleur est une nouvelle prestation offerte par les SID depuis 2021 sous forme de contracting énergétique. Pour l'année 2025, les prévisions budgétaires prévoient un léger prélèvement sur fonds, principalement pour le contracting de la Résidence du Parc de la Sorne (écoquartier) et selon le modèle économique prévu pour les premières années d'exploitation, en fonction des taux d'occupation des appartements. Les rubriques de ce chapitre sont relativement nouvelles et en constante progression avec l'arrivée de nouveaux services, raison pour laquelle les budgets et résultats comptables y relatifs sont appelés à connaître des évolutions ces prochaines années.

5.12 Résultat du financement spécial « CRISD – Service du feu (1503) »

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37, 39	Charges d'exploitation	993 650.00
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	1 044 000.00
	Résultat de l'activité d'exploitation	50 350.00
34	Charges financières	50 700.00
44	Revenus financiers	400.00
	Résultat provenant de financement	-50 300.00
	Résultat opérationnel	50.00
38	Charges extraordinaires	0.00
48	Revenus extraordinaires	0.00
	Résultat extraordinaire	0.00
9991.90100.10	Résultat total, compte de résultats	50.00

Commentaires :

Le Service du feu est équilibré pour l'année 2025. Il doit gérer étroitement ses dépenses pour garder cet équilibre. Le fonds a un solde positif de 258'791.- francs à fin 2023.

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

CHARGES		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	25 391 375.00	155 000.00	25 194 330.00	111 000.00	25 954 615.95	496 364.40
31	Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation	33 905 110.00		39 197 070.00		37 726 336.37	
33	Amortissements du patrimoine administratif	6 914 065.00		7 364 150.00		6 377 739.12	
34	Charges financières	4 287 800.00	184 300.00	3 675 900.00	185 700.00	3 268 377.96	130 799.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux						
36	Charges de transfert	44 667 275.00		45 239 230.00		44 381 760.15	
38	Charges extraordinaires	1 318 400.00		70 840.00			
39	Imputations internes	5 461 250.00		5 428 100.00		5 081 197.18	
3	Total des charges	121 945 275.00	339 300.00	126 169 620.00	296 700.00	122 790 026.73	627 163.40

REVENUS		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	6 895 000.00	52 523 100.00	5 050 000.00	49 145 000.00	9 089 547.90	49 919 665.75
42	Taxes		40 757 250.00		45 901 300.00		44 236 569.06
43	Revenus divers		1 902 600.00		1 884 600.00		2 119 262.76
44	Revenus financiers		4 253 955.00		4 064 820.00		5 958 525.09
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		40 000.00		40 000.00		316 084.80
46	Revenus de transfert		23 183 350.00		23 585 000.00		21 449 370.88
48	Revenus extraordinaires		603 905.00				1 253 909.00
49	Imputations internes		5 461 250.00		5 428 100.00		5 081 197.18
4	Total des revenus	6 895 000.00	128 725 410.00	5 050 000.00	130 048 820.00	9 089 547.90	130 334 584.52

CLÔTURE		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	1 017 185.00	792 750.00	818 900.00	1 693 000.00	1 847 720.46	2 765 547.17
9	Comptes de clôture	1 017 185.00	792 750.00	818 900.00	1 693 000.00	1 847 720.46	2 765 547.17

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	6 181 350.00	796 720.00	7 003 300.00	1 359 900.00	6 944 703.46	944 975.57
	Excédent de charges		5 384 630.00		5 643 400.00		5 999 727.89
1	Ordre et sécurité publics - Défense	3 860 170.00	2 088 200.00	3 953 450.00	2 166 320.00	4 099 957.17	2 117 152.04
	Excédent de charges		1 771 970.00		1 787 130.00		1 982 805.13
2	Formation	18 339 480.00	1 471 000.00	18 028 200.00	1 258 000.00	18 096 754.28	1 200 738.70
	Excédent de charges		16 868 480.00		16 770 200.00		16 896 015.58
3	Culture - Sports - Loisirs - Eglises	6 720 530.00	1 109 300.00	6 341 500.00	1 117 700.00	6 227 078.42	1 125 360.78
	Excédent de charges		5 611 230.00		5 223 800.00		5 101 717.64
4	Santé	114 040.00	9 900.00	114 500.00	9 900.00	117 255.30	9 897.20
	Excédent de charges		104 140.00		104 600.00		107 358.10
5	Prévoyance sociale	23 789 750.00	11 893 550.00	23 354 480.00	12 054 000.00	23 206 283.57	11 666 026.02
	Excédent de charges		11 896 200.00		11 300 480.00		11 540 257.55
6	Trafic - Transports - Télécommunications	7 387 965.00	2 269 000.00	7 982 300.00	2 316 500.00	7 813 044.37	2 287 711.71
	Excédent de charges		5 118 965.00		5 665 800.00		5 525 332.66
7	Protection de l'environnement - Aménagement du territoire	12 542 470.00	11 396 305.00	11 887 850.00	10 639 700.00	12 020 417.84	11 886 756.06
	Excédent de charges		1 146 165.00		1 248 150.00		133 661.78
8	Economie publique	38 139 670.00	37 717 500.00	44 329 600.00	42 733 500.00	40 725 078.49	40 113 034.69
	Excédent de charges		422 170.00		1 596 100.00		612 043.80
9	Finance - Impôts	11 463 635.00	61 105 985.00	8 972 500.00	58 383 000.00	14 476 722.19	60 201 280.72
	Excédent de produits	49 642 350.00		49 410 500.00		45 724 558.53	
Totaux		128 539 060.00	129 857 460.00	131 967 680.00	132 038 520.00	133 727 295.09	131 552 933.49
Excédent de charges / produits		1 318 400.00		70 840.00			2 174 361.60

7. Compte des investissements

7.1 Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2025 - 2028

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – RECAPITULATION

RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS										
Objet	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Ville (impôts) votés	29 880	10 790	19 090	2 336	16 754	3 718	5 589	4 782	915	1 750
Ville (impôts) à voter	41 924	0	41 924	6 805	35 119	1 146	2 073	2 100	4 990	24 810
Ville (autofinancés) votés	20 953	16 810	4 143	1 924	2 219	1 552	667	0	0	0
Ville (autofinancés) à voter	11 970	0	11 970	1 510	10 460	1 390	2 440	2 250	2 380	2 000
SID (autofinancés) votés	41 908	13 278	28 630	8 470	20 160	4 770	3 537	2 625	2 352	6 876
SID (autofinancés) à voter	25 301	0	25 301	0	25 301	1 239	1 937	1 665	2 530	17 930
TOTAUX	171 936	40 878	131 058	21 045	110 013	13 815	16 243	13 422	13 167	53 366
CRISD	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
CRISD votés	2 450	1 800	650	0	650	650	0	0	0	0
CRISD à voter	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	2 450	1 800	650	0	650	650	0	0	0	0
Déchets	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Déchets votés	2 503	10	2 493	1 924	569	402	167	0	0	0
Déchets à voter	2 880	0	2 880	0	2 880	100	700	1 500	580	0
TOTAUX	5 383	10	5 373	1 924	3 449	502	867	1 500	580	0
Digues	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Digues votés	16 000	15 000	1 000	0	1 000	500	500	0	0	0
Digues à voter	4 700	0	4 700	1 300	3 400	850	950	250	1 250	100
TOTAUX	20 700	15 000	5 700	1 300	4 400	1 350	1 450	250	1 250	100
PGEE	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
PGEE votés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PGEE à voter	4 390	0	4 390	210	4 180	440	790	500	550	1 900
TOTAUX	4 390	0	4 390	210	4 180	440	790	500	550	1 900

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – RECAPITULATION (SUITE)

RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS										
CAD	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
CAD votés	2 730	1 281	1 449	0	1 449	852	597	0	0	0
CAD à voter	1 900	0	1 900	0	1 900	300	700	200	200	500
TOTAUX	4 630	1 281	3 349	0	3 349	1 152	1 297	200	200	500
Eau	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Eau votés	13 980	1 136	12 844	8 000	4 844	660	537	449	200	2 998
Eau à voter	2 820	0	2 820	0	2 820	0	0	100	250	2 470
TOTAUX	16 800	1 136	15 664	8 000	7 664	660	537	549	450	5 468
Electricité	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Electricité votés	15 540	5 928	9 612	0	9 612	2 020	1 878	1 851	628	3 235
Electricité à voter	17 131	0	17 131	0	17 131	939	1 237	1 365	1 680	11 910
TOTAUX	32 671	5 928	26 743	0	26 743	2 959	3 115	3 216	2 308	15 145
Gaz	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
Gaz votés	2 500	1 114	1 386	0	1 386	325	325	325	411	0
Gaz à voter	1 350	0	1 350	0	1 350	0	0	0	0	1 350
TOTAUX	3 850	1 114	2 736	0	2 736	325	325	325	411	1 350
PV	Total	Dépenses	Solde brut	Subventions	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
PV votés	7 158	3 819	3 339	470	2 869	913	200	0	1 113	643
PV à voter	2 100	0	2 100	0	2 100	0	0	0	400	1 700
TOTAUX	9 258	3 819	5 439	470	4 969	913	200	0	1 513	2 343

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – IMPOTS

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (IMPÔTS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
1	Sécurisation des passages piétons prioritaires	30.06.2014	UETP	950	900	50	0	50	50	0	0	0	0
2	Adaptations des bâtiments communaux aux directives de protection incendie	29.02.2016	UETP	630	300	330	0	330	50	50	50	50	130
3	Travaux d'assainissement et de rénovation des fontaines municipales en Vieille Ville	29.05.2017	UETP	900	810	90	23	67	38	29	0	0	0
4	Redéploiement du centre d'entretien des travaux publics (acquisition d'une parcelle à la rue de la Communance et construction d'une nouvelle serre)	14.12.2020	UETP	1 910	540	1 370	0	1 370	0	0	0	50	1 320
5	Entretien et adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie	31.05.2021	CSE	1 720	770	950	100	850	150	150	200	200	150
6	Divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux	28.06.2021	UETP	2 100	1 550	550	10	540	200	200	140	0	0
7	Entretien des bâtiments communaux	25.04.2022	UETP	1 800	660	1 140	70	1 070	235	235	235	365	0
8	Entretien et réfection des routes	27.06.2022	UETP	1 900	750	1 150	0	1 150	250	250	250	250	150
9	Réalisation de la 2ème étape d'équipement du plan spécial « Communance Sud »	31.10.2022	UETP	1 400	1 300	100	0	100	100	0	0	0	0
10	Entretien des bâtiments du Collège de Delémont	31.10.2022	UETP	1 950	750	1 200	60	1 140	285	475	380	0	0
11	Développement du projet de plan spécial du secteur Gare Sud	27.02.2023	UETP	220	110	110	0	110	110	0	0	0	0
12	Réaménagement du parc urbain du Pré-Guillaume	27.02.2023	UETP	900	850	50	0	50	50	0	0	0	0
13	Réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire sur le secteur des Arquebusiers	12.03.2023	UETP	13 500	1 500	12 000	2 073	9 927	2 200	4 200	3 527	0	0
14	Réalisation des équipements du plan spécial « Communance Nord »		UETP	400	0	400	0	400	200	200	0	0	0

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – IMPOTS (SUITE)

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (IMPÔTS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
15	Réalisation de la 3ème étape d'équipement du plan spécial « Communance Sud »		UETP	600	0	600	0	600	300	300	0	0	0
16	Réalisation des équipements du plan spécial « Cras-des-Fourches »		UETP	300	0	300	0	300	100	100	100	0	0
17	Extension du columbarium au cimetière		UETP	100	0	100	0	100	70	30	0	0	0
18	Renouvellement informatique Administration		MPE	469	0	469	0	469	196	168	105	0	0
19	Renouvellement du mobilier EPED		CSE	300	0	300	0	300	100	100	100	0	0
20	"Mobilité douce" pour améliorer la sécurité et le confort des itinéraires piétonniers et cyclables		UETP	200	0	200	0	200	50	50	50	50	0
21	Remplacement et achat de véhicules de la voirie		UETP	800	0	800	0	800	130	280	210	180	0
22	Projet aggro 1.36a Vies-Sainte-Catherine - Prés Roses		UETP	1 200	0	1 200	250	950	0	300	650	0	0
23	Renouvellement informatique EPED		CSE	450	0	450	90	360	0	185	175	0	0
24	Concept global et expertises des zones 20/30 km/h pour tous les quartiers Delémont		UETP	120	0	120	0	120	0	60	60	0	0
25	Renouvellement du Pont du Righi		UETP	400	0	400	0	400	0	200	200	0	0
26	Façades, toiture et chauffage à l'Hôtel de Ville		UETP	1 000	0	1 000	0	1 000	0	100	0	0	900
27	Projet aggro 1.3a Place Roland-Béguelin et 1.3b Rue de l'Hôpital		UETP	2 650	0	2 650	1 000	1 650	0	0	200	850	600
28	Divers assainissements énergétiques dans les bâtiments communaux		UETP	2 625	0	2 625	0	2 625	0	0	250	400	1 975

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – IMPOTS (SUITE)

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (IMPÔTS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
29	Zone de parkour "Spider Park" (projet CDJ) et terrain multisports		CSJL	400	0	400	0	400	0	0	0	400	0
30	Rénovation du Châtelet		UETP	4 000	0	4 000	700	3 300	0	0	0	1 450	1 850
31	Projet Agglo 3.01 Remplacement de la passerelle sur les voies ferrées		UETP	12 000	0	12 000	2 975	9 025	0	0	0	500	8 525
32	Assainissement des ouvrages d'art (ponts, passerelles et murs)		UETP	300	0	300	0	300	0	0	0	100	200
33	Renouvellement et construction de nouvelles places de jeux		UETP	360	0	360	20	340	0	0	0	110	230
34	Entretien des bâtiments du Collège de Delémont		UETP	2 000	0	2 000	0	2 000	0	0	0	400	1 600
35	Entretien et adaptation des installations du Centre sportif de la Blancherie		CSE	2 250	0	2 250	0	2 250	0	0	0	450	1 800
36	Politiques des seniors de la jeunesse et du mieux-vivre ensemble - Adaptations de locaux et acquisition d'équipements		CSJL	500	0	500	0	500	0	0	0	100	400
37	Projet agglo 1.4a1 Avenue de la Gare Sud + Nord		UETP	2 100	0	2 100	1 000	1 100	0	0	0	0	1 100
38	Projet agglo 3.03 Réaménagement sous-voie Gare CFF		UETP	300	0	300	0	300	0	0	0	0	300
39	Projet agglo 2.204e Arrêts de bus		UETP	2 200	0	2 200	770	1 430	0	0	0	0	1 430
40	Sécurisation des mâts d'éclairage et nouvelle cabine de chronométrage au Stade de la Blancherie		CSE	250	0	250	0	250	0	0	0	0	250
41	Entretien des bâtiments communaux		UETP	1 750	0	1 750	0	1 750	0	0	0	0	1 750
42	Entretien et réfection des routes		UETP	1 900	0	1 900	0	1 900	0	0	0	0	1 900
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (IMPÔTS)				71 804	10 790	61 014	9 141	51 873	4 864	7 662	6 882	5 905	26 560

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – AUTOFINANCES

INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (AUTOFINANCÉS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
1	Mise en œuvre des mesures de protection contre les crues et de revitalisation de la Sorne	29.11.2009	Digues	16 000	15 000	1 000	0	1 000	500	500	0	0	0
2	Remplacement de quatre véhicules d'intervention pour le CRISD	30.11.2020	CRISD	2 450	1 800	650	0	650	650	0	0	0	0
3	Assainissement et surveillance des eaux de l'ancienne décharge du Deuxième Vorbourg	22.05.2023	Déchets	470	10	460	248	212	202	10	0	0	0
4	Aménagement d'un accès aux Prés Roses pour la mise en service de la future déchetterie régionale	28.10.2024	Déchets	2 033	0	2 033	1 676	357	200	157	0	0	0
5	Réalisation des équipements du plan spécial « Communance Nord »		Digues	1 500	0	1 500	0	1 500	700	800	0	0	0
6	Réalisation de la 3ème étape d'équipement du plan spécial « Communance Sud »		PGEE	180	0	180	0	180	90	90	0	0	0
7	Réalisation des équipements du plan spécial « Cras-des-Fourches »		PGEE	100	0	100	0	100	50	50	0	0	0
8	Conteneurs enterrés (moloks)		Déchets	1 000	0	1 000	0	1 000	100	300	300	300	0
9	Assainissement du réseau de canalisations des eaux usées		PGEE	2 000	0	2 000	0	2 000	300	300	300	300	800
10	Cours d'eau et Plan de gestion des eaux de surface (PGES)		Digues	700	0	700	0	700	150	150	150	150	100
11	La Charreratte		PGEE	510	0	510	210	300	0	300	0	0	0
12	Projet aggro 1.36a Vies-Sainte-Catherine - Prés Roses		PGEE	200	0	200	0	200	0	50	150	0	0
13	Aménagements de nouveaux écopoints		Déchets	800	0	800	0	800	0	400	400	0	0
14	Remplacement et achat de véhicules de la voirie		Déchets	950	0	950	0	950	0	0	800	150	0
15	Assainissement du Pont de la Maltière		Digues	500	0	500	300	200	0	0	100	100	0
16	Projet aggro 1.3a Place Roland-Béguelin et 1.3b Rue de l'Hôpital		PGEE	500	0	500	0	500	0	0	50	250	200
17	Aménagements du Voirnet		Digues	2 000	0	2 000	1 000	1 000	0	0	0	1 000	0
18	Déconstruction de la place de compost aux Prés Roses		Déchets	130	0	130	0	130	0	0	0	130	0
19	Projet aggro 1.4a1 Avenue de la Gare Sud + Nord		PGEE	900	0	900	0	900	0	0	0	0	900
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS DE LA VILLE (AUTOFINANCÉS)				32 923	16 810	16 113	3 434	12 679	2 942	3 107	2 250	2 380	2 000

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – SID

INVESTISSEMENTS DES SID (AUTOFINANCÉS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
1	Acquisition du bâtiment de l'ancien arsenal « En Dozière » et aménagements (SID, archives, MJAH, matériel communal, ...)	23.10.2011	Electricité	5 560	5 240	320	0	320	0	0	0	0	320
2	Entretien des stations de pompage, des réservoirs et des logiciels d'exploitation du réseau d'eau potable	30.10.2017	Eau	1 040	731	309	0	309	30	100	179	0	0
3	Entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable	30.10.2017	Eau	500	153	347	0	347	180	167	0	0	0
4	Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise PRECI-DIP SA	10.12.2018	PV	1 550	807	743	100	643	0	0	0	0	643
5	Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Willemmin-Macodel SA	27.05.2019	PV	1 458	958	500	100	400	400	0	0	0	0
6	Entretien et exploitation du réseau de gaz	25.11.2019	Gaz	2 200	1 114	1 086	0	1 086	250	250	250	336	0
7	Réalisation de centrales photovoltaïques à Delémont	14.12.2020	PV	2 100	757	1 343	170	1 173	60	0	0	1 113	0
8	Déploiement du Smart-metering selon les obligations de la législation fédérale	14.12.2020	Electricité	1 514	17	1 497	0	1 497	300	500	697	0	0
9	Equipement de 100 places de parc en milieu locatif avec des bornes de recharge électriques	29.03.2021	Electricité	500	51	449	0	449	50	50	50	50	249
10	Renouvellement des centres de données, mise en place d'un « portail clients », de la GED et adaptation de GEONIS	29.03.2021	Electricité	1 395	191	1 204	0	1 204	400	500	304	0	0
11	Réalisation des centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments de l'écoquartier	29.03.2021	PV	1 850	1 297	553	100	453	453	0	0	0	0
12	Projet "Voie lactée 2" : assainissement de l'éclairage public	25.10.2021	Electricité	1 150	0	1 150	0	1 150	50	50	50	50	950
13	Entretien, exploitation et extension du réseau d'éclairage public	25.10.2021	Electricité	870	346	524	0	524	200	100	100	124	0
14	Réalisation des installations de chauffage par « Contracting énergétique » pour 5 bâtiments de l'écoquartier (II)	25.04.2022	CAD	2 130	1 278	852	0	852	852	0	0	0	0
15	Réalisation de nouvelles stations transformatrices	28.11.2022	Electricité	1 800	4	1 796	0	1 796	700	250	250	0	596
16	Déploiement des stations de recharge publiques pour véhicules électriques à Delémont	28.11.2022	Electricité	1 200	0	1 200	0	1 200	0	100	100	100	900
17	Développement et gestion des compteurs électriques	28.11.2022	Electricité	400	76	324	0	324	80	80	80	84	0

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – SID (SUITE)

INVESTISSEMENTS DES SID (AUTOFINANCÉS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
18	Renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable	28.11.2022	Eau	1 950	252	1 698	0	1 698	450	270	270	200	508
19	Mise en conformité, entretien et déploiement du système Smart-Meter du parc des compteurs de gaz naturel	28.11.2022	Gaz	300	0	300	0	300	75	75	75	75	0
20	Renouvellement de la téléphonie de l'Administration communale	28.11.2022	Electricité	51	3	48	0	48	20	28	0	0	0
21	Réalisation des installations de chauffage et photovoltaïques par « Contracting énergétique » pour l'école des Arquebusiers	28.08.2023	CAD	600	3	597	0	597	0	597	0	0	0
22	Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la déchetterie du SEOD	25.09.2023	PV	200	0	200	0	200	0	200	0	0	0
23	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs)	27.11.2023	Electricité	1 100	0	1 100	0	1 100	220	220	220	220	220
24	Assainissement de la conduite de transport Develier – Delémont et construction d'un nouveau réservoir Champateau III	09.06.2024	Eau	10 490	0	10 490	8 000	2 490	0	0	0	0	2 490
25	Réalisation des équipements du plan spécial « Communance Nord »		Electricité	160	0	160	0	160	80	80	0	0	0
26	Réalisation de la 3ème étape d'équipement du plan spécial « Communance Sud »		Electricité	110	0	110	0	110	55	55	0	0	0
27	Réalisation des équipements du plan spécial « Cras-des-Fourches »		Electricité	100	0	100	0	100	50	50	0	0	0
28	Renouvellement informatique Administration		Electricité	201	0	201	0	201	84	72	45	0	0
29	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V)		Electricité	1 500	0	1 500	0	1 500	250	300	300	300	350
30	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V)		Electricité	2 100	0	2 100	0	2 100	420	420	420	420	420
31	Rachat du Chauffage à distance (CAD) de la Bourgeoisie		CAD	1 900	0	1 900	0	1 900	300	700	200	200	500
32	La Charreratte		Electricité	110	0	110	0	110	0	110	0	0	0
33	Projet aggro 1.36a Vies-Sainte-Catherine - Prés Roses		Electricité	500	0	500	0	500	0	150	350	0	0
34	Projet aggro 1.3a Place Roland-Béguelin et 1.3b Rue de l'Hôpital		Electricité	1 230	0	1 230	0	1 230	0	0	150	600	480

PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS A FINANCER A COURT TERME – SID (SUITE)

INVESTISSEMENTS DES SID (AUTOFINANCÉS)													
Numéro	Objet (en gris = votés)	Date	Service	Total brut	Dépenses brutes	Solde brut	Subventions à venir	Solde net	2025	2026	2027	2028	2029 - 2032
35	Entretien du parc des compteurs domestiques du réseau d'eau potable		Eau	500	0	500	0	500	0	0	100	50	350
36	Digitalisation du réseau électrique		Electricité	500	0	500	0	500	0	0	100	100	300
37	Entretien des stations de pompage, des réservoirs et des logiciels d'exploitation du réseau d'eau potable		Eau	1 150	0	1 150	0	1 150	0	0	0	200	950
38	Réalisation de centrales photovoltaïques à Delémont		PV	2 100	0	2 100	0	2 100	0	0	0	400	1 700
39	Entretien, exploitation et extension du réseau d'éclairage public		Electricité	900	0	900	0	900	0	0	0	180	720
40	Développement et gestion des compteurs électriques		Electricité	400	0	400	0	400	0	0	0	80	320
41	Projet aggro 1.4a1 Avenue de la Gare Sud + Nord		Electricité	2 000	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	2 000
42	Compteurs de gaz naturel		Gaz	150	0	150	0	150	0	0	0	0	150
43	Mobilité électrique		Electricité	500	0	500	0	500	0	0	0	0	500
44	Enfouissement de la ligne MT aérienne SUD-OUEST		Electricité	2 000	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	2 000
45	Réalisation de nouvelles stations transformatrices		Electricité	2 000	0	2 000	0	2 000	0	0	0	0	2 000
46	Entretien et exploitation du réseau de gaz		Gaz	1 200	0	1 200	0	1 200	0	0	0	0	1 200
47	Renouvellement des conduites de distribution et l'appareillage du réseau d'eau potable		Eau	1 170	0	1 170	0	1 170	0	0	0	0	1 170
48	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 5 (16'000 V)		Electricité	900	0	900	0	900	0	0	0	0	900
49	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 6 (transformateurs)		Electricité	660	0	660	0	660	0	0	0	0	660
50	Entretien du réseau électrique de niveau de tension 7 (400 V)		Electricité	1 260	0	1 260	0	1 260	0	0	0	0	1 260
TOTAUX DES INVESTISSEMENTS DES SID (AUTOFINANCÉS)				67 209	13 278	53 931	8 470	45 461	6 009	5 474	4 290	4 882	24 806

8. Annexes au budget annuel

8.1 B Les raisons qui motivent d'éventuelles dérogations aux recommandations du MCH2

Les dérogations au MCH2 qui résultent de la législation cantonale sur les communes sont énumérées ci-dessous :

- Concernant la recommandation N° 4, les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés contrairement à ladite recommandation qui prévoit une comptabilisation dans les charges extraordinaires.
- Concernant la recommandation N° 4 et la directive N° 1 du Délégué aux affaires communales, les investissements consentis avant la mise en œuvre du MCH2, soit avant le 1^{er} janvier 2020, sont amortis selon les dispositions du décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987 et selon les décisions d'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que du plan financier communal.
- Concernant la recommandation N° 6, le patrimoine administratif n'a pas été réévalué lors de la mise en œuvre du MCH2.
- Concernant la recommandation N° 8 et la directive N° 2 du Délégué aux affaires communales, les préfinancements du patrimoine administratif peuvent exceptionnellement être autorisés pour un investissement conséquent devenu indispensable à la collectivité publique. Cette opération nécessite l'approbation du Délégué aux affaires communales ainsi que l'autorisation de l'organe compétent. Les préfinancements du patrimoine financier ne sont pas autorisés.
- Concernant les bourgeoisies et autres collectivités soumises à l'impôt, les amortissements complémentaires, les provisions, les réserves d'amortissement et les rectifications de valeur sont régis par les prescriptions de la législation fiscale.

Les indicateurs financiers

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux. S'il est supérieur à 100%, il permet le financement d'investissements ou conduit à un désendettement, tandis que s'il est inférieur à 100%, il entraîne un nouvel endettement ou emprunt. Cet indicateur peut considérablement varier d'une année à l'autre, en particulier dans les petites corporations, dès lors qu'elles investissent à intervalles irréguliers. Il ne peut donc être apprécié que sur plusieurs années.

$\geq 100\%$ Idéal
 70% à 100% Bon à acceptable
 < 70% Problématique

Afin de compléter l'information du budget 2025, le Conseil communal publie également les degrés d'autofinancement obtenus (comptes) de 2016 à 2023 et estimé (budget) en 2024.

Années	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Pourcentages	121.10%	161.13%	107.54%	96.81%	41.15%	64.52%	22.65%	40.12%	49.44%	60.93%

Calculé avec l'ensemble des services autofinancés

Endettement net en francs par habitant

L'endettement net en francs par habitant sert à mesurer l'importance de la dette et doit être apprécié en même temps que la capacité financière de la commune (quotité d'autofinancement). Il s'agit de la situation au 31 décembre 2023.

< 0 Fortune nette
 0 à 1'000 Endettement faible
 1'001 à 3'000 Endettement moyen
 3'001 à 5'000 Endettement haut
 > 5'000 Endettement critique

Endettement net en francs par habitant : 8'808.83 francs

9. Propositions du Conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux :

OUI :

NON :

Commentaires :
La quotité est à 2.05.

b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière :

OUI :

NON :

Commentaires :
Taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

c) Approbation des taxes communales :

OUI :

NON :

Commentaires :
Se référer au point 3 ci-dessus.

d) Approbation du budget 2025, qui se compose comme suit :

Comptes	Libellés	Charges	Revenus
90	Compte de résultat global	129 633 025.00	129 857 460.00
	Excédent de produits	224 435.00	
900	Compte général	79 973 555.00	79 973 555.00
	Excédent de produits	0.00	
9991.90110.30	Fonds « Approvisionnement en eau (710) »	5 506 900.00	5 412 100.00
	Excédent de charges		94 800.00
9991.90100.20	Fonds « Assainissement des eaux (720) »	2 807 670.00	3 353 905.00
	Excédent de produits	546 235.00	
9991.90110.40	Fonds « Gestion des déchets (730) »	1 710 650.00	1 570 000.00
	Excédent de charges		140 650.00
9991.90100.92	Fonds « Correction des eaux de surface (741) »	594 500.00	800 000.00
	Excédent de produits	205 500.00	
9991.90110.7x	Fonds « Approvisionnement en électricité (871) »	28 268 800.00	27 807 000.00
	Excédent de charges		461 800.00
9991.90100.82	Fonds « Approvisionnement en gaz (872) »	9 031 100.00	9 251 500.00
	Excédent de produits	220 400.00	
9991.90110.93	Fonds « Production de chaleur (879) »	695 500.00	645 000.00
	Excédent de charges		50 500.00
9991.90100.10	Fonds « CRISD - Service du feu (1503) »	1 044 350.00	1 044 400.00
	Excédent de produits	50.00	

Il est proposé au Conseil de Ville d'approuver le budget relatif à l'exercice 2025.

Au nom de la Commune municipale de Delémont :

Damien Chappuis

Président

Nicolas Guenin

Chancelier

Delémont, le 22 novembre 2024

10. *Approbation du budget*

L'organe compétent de Delémont, soit le Conseil de Ville de Delémont, approuve le budget 2025 en date du 16 décembre 2024, conformément à la proposition du Conseil communal du 22 novembre 2024.

L'extrait du procès-verbal de l'organe compétent est joint au présent rapport.

Au nom du Conseil de Ville :

Pascal Domont

Président

Lucie Üncücan-Daucourt

Secrétaire

Delémont, le 16 décembre 2024

Liste des emplois

La liste des emplois autorisés par le Conseil de Ville prévoit une dotation totale de 189.14.

Dans le cadre des mesures d'optimisation et d'économie déjà mises en œuvre, une réduction progressive de l'occupation des postes a été initiée depuis 2023.

Sur les 189.14 EPT autorisés, ce sont 183.6 EPT qui seront effectivement occupés et budgétés en 2025 (cf. colonne "Occupation effective 2025"), soit une différence de 5.54 EPT par rapport à la dotation maximale (cf. détails dans colonne "Différence EPT").

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
1 MAIRIE ET PROMOTION ECONOMIQUE			
1.1 Chancellerie			
Chancelier-ère communal-e,	1	1	
Vice-chancelier-ère communal-e	0.8	0.8	
Secrétaire parlementaire (Secrétaire du Conseil de Ville)	0.5	0.5	
Agent-e administratif-ive 1	0.7	0.7	
Chargé-e de communication et promotion	1	1	
	4	4	
1.2 Service du personnel			
Chef de service (responsable des ressources humaines)	1	1	
Responsable administration du personnel	1	1	
Secrétaire RH	1	0.8	0.2
Agent administratif 1	1	0.7	0.3
	4	3.5	
1.3 Contrôle de l'habitant			
Préposé	1	1	
Agent administratif 2 ou 3	0.8	0.8	
	1.8	1.8	
1.4 Police			
Commissaire de police	1	1	
Sergent de police	1	1	
Caporaux	3	3	
Agents de police et appointés	11	11	
Agent de police administratif	1	1	
Agent administratif 1	1	1	
	18	18	

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
1 MAIRIE ET PROMOTION ECONOMIQUE			
1.5 Sapeurs-pompiers			
Commandant	1	1	
Chef matériel	0.6	0.6	
	1.6	1.6	
1.6 Service financier			
Chef de service et receveur communal	1	1	
Responsable comptabilité	1	0.9	0.1
Agent administratif 1	1	0.9	0.1
	3	2.8	
1.7 Impôts			
Responsable du bureau	1	1	
Agent administratif 1	1	1	
Agent administratif 2	1	1	
	3	3	
1.8 Informatique			
Responsable du secteur informatique	1	1	
Informaticiens	2	2	
	3	3	
	TOTAL MPE	38.4	37.7

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
2 COHESION SOCIALE, JEUNESSE ET LOGEMENT			
2.1 Service de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement			
Chef de service	1	1	
Adjoint au chef de service	0.6	0.6	
Agent administratif 1	0.55	0.5	0.05
	2.15	2.1	
2.2 Agence AVS			
Responsable de l'Agence AVS (*préposé AVS)	1	1	
Agent administratif 2	0.4	0.4	
	1.4	1.4	
2.3 Maison de l'Enfance			
Secteur administratif :			
- directeur/trice	1	1	
- responsable secteur éducatif	2.4	2.4	
- secrétaire	1.2	1.2	
Secteur éducatif	30.3	27.85	2.45
Secteur cuisine	2.6	2.6	
Secteur intendance	2.25	2.25	
	39.75	37.3	
2.4 Espace-Jeunes			
Animateurs socioculturel	1.5	1.5	
Assistant socio-éducatif	0.5	0.5	
	2	2	
2.5 Ludothèque			
Ludothécaires (*y.c. responsable ludothécaire)	1.66	1.65	0.01
	1.66	1.65	
Total CSJL	46.96	44.45	

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
3 CULTURE, SPORTS ET ECOLES			
3.1 Administration			
Chef de service	1	1	
Responsable des manifestations et de gestion de projets	0.8	0.8	
Agent administratif 1	0.6	0.6	
	2.4	2.4	
3.2 Bibliothèque municipale			
Responsable	1	1	
Responsables-adjoint	0.5	0.5	
Bibliothécaires	4	4	
	5.5	5.5	
3.4 Centre sportif			
Chef d'équipe du Centre sportif	1	1	
Responsables techniques	4	4	
Surveillants concierge	3	2.1	0.9
Concierge	0.5	0.5	
	8.5	7.6	
3.5 Ecoles			
Agent administratif 2	0.6	0.6	
	0.6	0.6	
Total CSE	17	16.1	

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
4 ENERGIE ET EAU			
4.1 Administration et technique			
Chef de service	1	1	
Responsable des finances et gestion des SID	1	1	
Administrateur SIT (agent technique 1)	1	1	
Dessinateur SIT (agent technique 3)	1	1	
Chef du service clientèle	1	1	
Responsable de projets techniques	1	0.9	0.1
Agents administratifs 1	3.8	3.8	
Agents administratifs 2	3.4	3.4	
Releveur d'index	1	1	
	14.2	14.1	
4.2 Service électrique			
Chef de réseau électrique	1	1	
Adjoint au chef de réseau électrique	1	1	
Chef d'équipe	1	1	
Sous-chef d'équipe	1	1	
Agent technique 1	1	1	
Ouvriers 1	4	4	
Ouvriers 2 ou 3	2	2	
	11	11	
4.3 Service eau / gaz			
Chef de réseau eau / gaz	1	1	
Adjoint au chef de réseau eau / gaz	1	1	
Chef d'équipe eau / gaz	1	1	
Sous-chef d'équipe	1	1	
Ouvriers 1	4	4	
Ouvriers 2 ou 3	2	2	
	10	10	
Total EE	35.2	35.1	

Postes et fonctions	Nombre EPT autorisés	Occupation effective 2025 (postes budgétés)	Différence EPT
5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
5.2 Administration et technique			
Chef de service	1	1	
Responsable secteur urbanisme - permis de construire (urbaniste-adjoint)	1	1	
Responsable secteur travaux publics (ingénieur communal)	1	1	
Ingénieur-adjoint	1	1	
Responsable secteur bâtiments et environnement (architecte communal)	1	1	
Architecte-adjoint	1	0.8	0.2
Dessinateurs 1 (agent technique 1)	2	2	
Dessinateurs 2 (agent technique 2)	2.1	1.9	0.2
Dessinateur 3 (agent technique 3)	0.4	0.4	
Responsable nature et paysage	0.6	0.6	
Responsable administratif secrétariat	0.8	0.8	
Agent administratif 1	0.7	0.7	
Agent administratif 2	0.8	0.8	
Chef d'équipe concierges	1	1	
	14.4	14	
5.2 Concierges des écoles			
Concierges des écoles	5.18	4.75	0.43
	5.18	4.75	
5.3 Concierge Hôtel de ville			
Concierge	1	1	
	1	1	
5.4 Voirie et cimetière			
Voyer-chef	1	1	
Chefs d'équipe	3	3	
Sous-chefs d'équipe	2	2	
Ouvriers 1	4	4	
Ouvriers 2 ou 3	20	20	
Gardien cimetière (ouvrier 2)	1	0.5	0.5
	31	30.5	
Total UETP	51.58	50.25	

TOTAL DES EMPLOIS MUNICIPALITE	189.14	183.6	5.54
		TOTAL EPT EFFECTIFS	Total réduction EPT



BUDGET 2025

—

Compte de résultat selon
les fonctions

0 ADMINISTRATION GENERALE

0112 Conseil général / de Ville

0112.30002.00 - Volonté politique de réduire le nombre de séances du Conseil de Ville.

0116 Votation et élections

En plus des votations fédérales, il y aura les élections cantonales en automne 2025.

0120 Conseil communal

0120.31999.01 - Ce compte permet de répondre à des sollicitations externes survenues après l'acceptation du budget.

0120.31999.03 - L'organisation de la fête du 1^{er} août est désormais de la responsabilité de CSE (Rubrique 3294.36364.42).

0120.36321.00 - Les cotisations aux associations en faveur des communes sont :

- Association jurassienne des communes (CHF 1.50 / habitant)
- Association des maires du district de Delémont (CHF 0.20 / habitant - 2024 = 1 franc)
- Union des villes suisses (CHF 0.60 / habitant)
- Réseau des villes de l'arc jurassien (CHF 0.60 / habitant).

0121 Commissions communales

0121.30002.00 - Volonté politique de réduire le nombre de séances des commissions communales.

0220 Services généraux administratifs

0220.30100.00 - Les rubriques budgétaires liées au personnel administratif ont été redécoupées et scindées afin de permettre une lecture plus analytique par service.

0220.31020.00 - Les charges du journal delémont.ch sont comptabilisées désormais au brut. On retrouve les recettes dans la rubrique 0220.42606.20. 4 parutions par année.

0220.31301.01 - L'installation de la téléphonie est en cours. Une diminution de la charge est à prévoir pour les années à venir.

0220.31320.01 - En 2024, le budget a été réduit à CHF 0. Cependant, il est nécessaire pour les chargées de communication d'avoir un minimum de moyen afin d'accomplir leurs tâches.

0220.39101.00 - Il s'agit d'une imputation interne afin de faire ressortir le travail des employés communaux. La variation est liée aux timbrages Vysual. La charge est compensée au chapitre 6150.

0220.42109.05 - Lors de l'élaboration du budget 2024, les mesures COMPAS n'étaient pas définies de manière précise et une estimation (CHF 400'000.-) des premières mesures à mettre en place avait été effectuée. Désormais, cette rubrique n'a plus sa raison d'être.

0220.42409.00 - Volonté du Conseil communal de facturer certaines prestations lors de manifestations.

0220.42606.16 - Reprise de la gestion des salaires de la Communauté du collège au chapitre 2138.

0222 Ressources humaines

0222.30100.00 - Les rubriques budgétaires liées au personnel administratif ont été redécoupées et scindées afin de permettre une lecture plus analytique par service. Les charges sont pratiquement inchangées par rapport à 2024 et ce malgré les augmentations linéaires de salaire (grâce à une réduction des effectifs).

0222.31320.00 - Les montants portés au budget étaient de CHF 104'700.- en 2023. Ils ont été diminués à hauteur de CHF 70'000.- pour 2024 et 2025, dans le cadre des économies définies en lien avec l'audit COMPAS.

0222.31700.00 - Les montants budgétés sont identiques depuis de nombreuses années. Les charges 2023 sont certes inférieures mais ne sont pas prévisibles de façon précise.

0224 Service informatique

L'augmentation des charges du service par rapport aux comptes 2023 s'explique par l'acquisition de nouveaux programmes nécessitant des frais de maintenance.

0290 Immeubles, installations et équipements administratifs

Pour l'ensemble des rubriques "Eau - Electricité - Combustible", les estimations sont calculées au plus juste en prenant en compte une consommation moyenne sur 3 ans. Pour l'électricité et le gaz, vu la situation géopolitique en Europe, les estimations demeurent difficiles.

0290.31321.00 - Les principaux mandats seront financés par les crédits-cadre.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE						
01 Législatif et exécutif						
011 Législatif						
0112 Conseil général / de ville						
0112.30002.00 INDEMNITÉS ET JETONS DE PRÉSENCE	50'000.00		60'000.00		52'675.00	
0112.31309.00 PRESTATIONS DE SERVICES CONSEIL DE VILLE	5'000.00		5'000.00		5'628.60	
0112 Conseil général / de ville	55'000.00		65'000.00		58'303.60	
0116 Votations et élections						
0116.30990.00 SUBSISTANCE DU BUREAU DE VOTE	1'200.00		500.00		1'609.50	
0116.31000.00 MATERIEL ET FOURNITURES DE BUREAU	35'000.00		25'000.00		20'878.95	
0116.31302.00 FRAIS DE PORT	35'000.00		26'000.00		24'364.67	
0116 Votations et élections	71'200.00		51'500.00		46'853.12	
011 Législatif	126'200.00		116'500.00		105'156.72	
012 Exécutif						
0120 Conseil communal						
0120.30000.00 AUTORITES CONSEIL COMMUNAL	330'100.00		326'200.00		344'874.00	
0120.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	29'600.00		27'600.00		29'273.15	
0120.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL ADMINISTRATIF	38'500.00		38'000.00		35'493.60	
0120.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00		300.00		337.75	
0120.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	2'000.00		1'900.00		1'891.55	
0120.31999.00 RECEPTIONS	11'000.00		12'000.00		11'235.40	
0120.31999.01 CREDIT CONSEIL COMMUNAL	100'000.00		100'000.00		110'893.90	
0120.31999.03 FETE DU 1er AOUT					11'988.85	
0120.36321.00 COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS VILLES	46'600.00		50'000.00		48'926.50	
0120 Conseil communal	558'100.00		556'000.00		594'914.70	
0121 Commissions communales						
0121.30002.00 INDEMNITÉS ET JETONS DE PRÉSENCE	35'000.00		40'000.00		43'902.60	
0121 Commissions communales	35'000.00		40'000.00		43'902.60	
012 Exécutif	593'100.00		596'000.00		638'817.30	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE (...)						
01 Législatif et exécutif	719'300.00		712'500.00		743'974.02	
Dépenses nettes		719'300.00		712'500.00		743'974.02
02 Service généraux						
022 Services généraux, autres						
0220 Services généraux administratifs						
0220.30000.80 PERSONNEL SOCIETES EXTERNES	7'400.00		138'000.00		153'555.15	
0220.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF CHANCELLERIE & PH	752'400.00		2'442'000.00		2'616'402.05	
0220.30100.01 PERSONNEL ADMINISTRATIF - SFI	810'600.00					
0220.30100.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						25'576.70
0220.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	140'700.00		239'800.00		249'961.20	
0220.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL ADMINISTRATIF	177'200.00		292'000.00		293'243.00	
0220.30520.80 ASSURANCE DE PREVOYANCE LPP - STE EXTERNI	700.00		12'300.00		14'509.40	
0220.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	1'400.00		2'300.00		2'488.45	
0220.30530.80 ASSURANCES ACCIDENTS STE EXT.	100.00		200.00		153.05	
0220.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	9'200.00		14'900.00		14'661.35	
0220.30550.80 ASSURANCE PERTE DE GAIN MALADIE STE EXT.	100.00		900.00		844.40	
0220.30600.00 ALLOCATION DE RENCHERISSEMENT AUX RETRAITES	15'000.00		20'000.00		21'585.00	
0220.30998.50 VARIATION DE LA PROVISION HEURES SUPPLEMENTAIRES					11'000.00	
0220.31000.00 MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU	55'000.00		55'000.00		55'423.00	
0220.31020.00 JOURNAL DELEMONT.CH	41'000.00		35'000.00		71'953.06	
0220.31100.00 MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU	8'000.00		10'000.00		4'578.90	
0220.31300.00 FRAIS DE POURSUITES	50'000.00		50'000.00		58'795.90	
0220.31301.00 FRAIS DE TELEPHONIE ET INTERNET	64'350.00		65'000.00		61'102.03	
0220.31301.01 MATERIEL DE TELECOMMUNICATIONS	9'900.00		10'000.00		4'343.42	
0220.31302.00 FRAIS DE PORT	56'000.00		58'000.00		57'194.01	
0220.31309.00 PREST. DE SERVICES & HONORAIRES DIVERS	69'300.00		70'000.00		111'197.20	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE (...)						
0220.31320.01 PROMOTION - IMAGE - COMMUNICATION	12'000.00				28'487.40	
0220.31320.03 FIDUCIAIRE	24'750.00		25'000.00		30'000.00	
0220.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	24'000.00		22'000.00		22'287.65	
0220.31344.00 ASSURANCE RC ET CHOSES	28'000.00		33'500.00		27'540.95	
0220.31500.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	1'500.00		3'500.00		32.50	
0220.31811.00 PERTES S/DEBITEURS DIVERS	6'000.00		6'000.00		7'213.20	
0220.36322.00 COTISATIONS & CONTRIBUTIONS ANNUELLES	4'500.00		5'500.00		4'570.26	
0220.39101.00 PRESTATIONS EMPLOYES COMMUNAUX / MANIFESTATIONS	175'000.00		175'000.00		61'125.00	
0220.42109.00 RECETTES DIVERSES		175'000.00		175'000.00		166'594.33
0220.42109.05 RECETTES EXTRAORDINAIRES 2024				400'000.00		
0220.42409.00 PRESTATIONS FACTUREES POUR MANIFESTATION		10'000.00				
0220.42606.10 RBT FRAIS DE POURSUITES		20'000.00		20'000.00		14'528.71
0220.42606.16 SOCIETES EXTERNES CHARGES SALARIALES				151'400.00		166'902.43
0220.42606.20 DELEMONT.CH PARTICIPATION DE TIERS		28'000.00		33'000.00		33'500.00
0220.46111.00 ECA INDEMNITES AUX COMMUNES		11'000.00		10'500.00		11'135.25
0220.46121.25 PARTICIPATIONS EXTERNES SALAIRES		35'000.00		71'000.00		51'603.40
0220.49003.00 IMPUTATIONS INTERNES INDEMNITES AUTOFINAN		235'000.00		235'000.00		205'000.00
0220 Services généraux administratifs	2'544'100.00	514'000.00	3'785'900.00	1'095'900.00	3'984'247.53	674'840.82
0222 Ressources humaines						
0222.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF RH	448'000.00					
0222.30500.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC	39'800.00					
0222.30520.00 ASSURANCES DE PREVOYANCE LPP	51'100.00					
0222.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	400.00					
0222.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE	2'700.00					
0222.30900.00 FORMATION ET DEVELOPPEMENT	60'000.00		60'000.00		44'621.55	
0222.30901.00 SECURITE AU TRAVAIL ET CAMPAGNES DE PREVENTION	10'000.00		10'000.00		8'927.60	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE (...)						
0222.30910.00 ANNONCES, RECRUTEMENT DE PERSONNEL	30'000.00		30'000.00		29'531.00	
0222.31320.00 PROJETS RH ET MANDATS A TIERS; FRAIS DU PERSONNEL	69'300.00		70'000.00		51'642.95	
0222.31700.00 INDEMNITES DE DEPLACEMENTS DU PERSONNEL	20'000.00		20'000.00		14'380.90	
0222 Ressources humaines	731'300.00		190'000.00		149'104.00	
0224 Service Informatique communal						
0224.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF INFORMATIQUE	346'500.00		347'300.00		363'803.65	
0224.30100.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						5'183.90
0224.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	31'700.00		32'100.00		33'310.30	
0224.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL ADMINISTRATIF	35'700.00		35'300.00		35'054.40	
0224.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00		400.00		347.75	
0224.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	2'100.00		2'100.00		1'965.20	
0224.31130.00 MATERIEL INFORMATIQUE	20'000.00		20'000.00		5'581.33	
0224.31130.01 MATERIEL DE BASE	6'000.00		9'000.00		7'058.92	
0224.31180.00 ACHAT PROGRAMMES	46'000.00		47'000.00		15'143.70	
0224.31342.00 ASSURANCES ET CYBERSECURITE	14'500.00		15'000.00		1'999.00	
0224.31580.00 FRAIS DE MAINTENANCE	267'400.00		265'000.00		217'008.38	
0224.31580.01 FRAIS DE MAINTENANCE INTERNET	7'300.00		7'900.00		5'706.51	
0224.33200.00 AMORTISSEMENT INFORMATIQUE DU PA	135'000.00		135'000.00		117'053.37	
0224.39400.00 INTERETS LOGICIELS DU PA	1'450.00		4'900.00		5'686.00	
0224.42109.00 RECETTES DIVERSES		25'000.00		10'000.00		100.00
0224 Service Informatique communal	913'950.00	25'000.00	921'000.00	10'000.00	809'718.51	5'283.90
022 Services généraux, autres	4'189'350.00	539'000.00	4'896'900.00	1'105'900.00	4'943'070.04	680'124.72
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs						
0290 Immeubles, installations et équipements administratifs						
0290.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	254'100.00		224'300.00		266'264.70	
0290.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						10'850.85
0290.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	23'400.00		22'200.00		24'375.75	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE (...)						
0290.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	29'600.00		31'400.00		30'640.15	
0290.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	1'800.00		1'700.00		1'780.10	
0290.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	1'400.00		1'300.00		1'297.20	
0290.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	15'000.00		15'000.00		13'786.85	
0290.31202.00 EAU	12'000.00		12'000.00		11'468.50	
0290.31204.00 ELECTRICITE	32'000.00		39'000.00		31'250.10	
0290.31205.00 COMBUSTIBLE	80'000.00		90'000.00		97'448.00	
0290.31321.00 MANDATS ENTRETIEN DES BATIMENTS	39'600.00		40'000.00		69'910.35	
0290.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	123'750.00		125'000.00		112'503.30	
0290.31602.00 LOCATIONS ARCHIVES RUE DE LA JEUNESSE (SID)	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
0290.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS (E; 140)	517'550.00		650'000.00		484'964.40	
0290.39400.00 INTERETS BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS (EX. 140)	124'500.00		124'000.00		93'970.00	
0290.44702.00 LOCATION MUSEE JURASSIEN		198'000.00		198'000.00		198'000.00
0290.44702.01 LOCATION CJC AU CHATEAU		59'720.00		56'000.00		56'000.00
0290 Immeubles, installations et équipements administratifs	1'272'700.00	257'720.00	1'393'900.00	254'000.00	1'257'659.40	264'850.85
029 Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	1'272'700.00	257'720.00	1'393'900.00	254'000.00	1'257'659.40	264'850.85
02 Service généraux	5'462'050.00	796'720.00	6'290'800.00	1'359'900.00	6'200'729.44	944'975.57
Dépenses nettes		4'665'330.00		4'930'900.00		5'255'753.87
0 ADMINISTRATION GENERALE	6'181'350.00	796'720.00	7'003'300.00	1'359'900.00	6'944'703.46	944'975.57
Dépenses nettes		5'384'630.00		5'643'400.00		5'999'727.89

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE

1110 Police communale et intercommunale

Il n'y a pas de changement pris en compte dans le budget 2025 concernant l'effectif de la police municipale. Le dossier sera traité séparément en 2025. Toutefois, les charges salariales sont répartis sur les deux rubriques suivantes :

1110.30101.00 - Le nombre d'EPT pour 2025 est de 14 EPT sur les 18 EPT habituels dévolus à la Police.

1110.31300.00 - Equivaut à 4 EPT selon les coûts exigés par le canton (1 EPT = CHF 120'000.-).

1110.31602.00 - Le local de la Place de la Gare ne peut pas être résilié avant 2026.

1110.42700.00 - Ce montant est déjà inscrit au budget 2024 et deux agents spécifiques (ASP) ont été engagés pour ces tâches (entre autres).

1400 Administration

1400.31329.00 - Il s'agit des taxes cantonales encaissées par le contrôle des habitants. En relation avec les recettes de la rubrique 1400.42100.20.

1400.42100.10 & 42100.20 & 42109.00 - Le tarif des émoluments a été mis à jour et il est entré en vigueur le 1er novembre 2024.

1503 Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal

Il s'agit d'un service autofinancé. Le versement à la réserve se comptabilise à la rubrique 9991.90100.10 (cf. point 5.12 du rapport).

1503.31011.00 & 31160.01 - Les montants des rubriques ont fait l'objet d'une étude précise des besoins du CRISD.

1503.31601.00 - Le service du feu a construit sur du terrain communal. La ville perçoit un droit de superficie.

1620 Protection civile communale

1620.36110.00 - Contributions communales à la protection civile RCJU (CHF 1.50 / habitant).

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE						
11 Sécurité publique						
111 Police						
1110 Police communale et intercommunale						
1110.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	1'444'300.00		1'853'500.00		1'915'311.05	
1110.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						1'902.50
1110.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	133'700.00		163'700.00		175'194.50	
1110.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	185'600.00		240'300.00		239'957.35	
1110.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	9'100.00		12'000.00		12'525.20	
1110.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN C DE MALADIE	8'600.00		10'600.00		10'771.65	
1110.31000.00 MATERIEL DE BUREAU & PRESTAT. DIVERSES	30'000.00		40'000.00		40'390.30	
1110.31110.00 MACHINES, VEHICULES, MOBILIER	20'000.00		23'000.00		8'511.60	
1110.31120.00 EQUIPEMENTS	20'000.00		30'000.00		21'607.01	
1110.31300.00 PRESTATIONS POLICE RCJU	480'000.00					
1110.31309.00 FRAIS DIVERS	9'900.00		10'000.00		33'947.70	
1110.31517.00 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN VEHICULES	20'000.00		20'000.00		25'661.60	
1110.31602.00 LOCATION RUE DE LA JEUNESSE & PL. GARE	34'485.00		18'800.00		34'435.60	
1110.31702.00 DEDOMMAGEMENTS AUX AGENTS	18'000.00		18'000.00		12'745.00	
1110.33006.00 AMORTISSEMENT BIENS MOBILIERS	3'500.00		3'500.00		3'454.60	
1110.39400.02 INTERETS BIENS MOBILIERS	300.00		400.00		397.00	
1110.42109.01 RECETTES DIVERSES		105'000.00		100'000.00		108'485.60
1110.42700.00 AMENDES		250'000.00		250'000.00		108'951.28
1110 Police communale et intercommunale	2'417'485.00	355'000.00	2'443'800.00	350'000.00	2'534'910.16	219'339.38
1114 Entreprises de sécurité privées						
1114.31320.00 AGENTS DE SECURITE					23'678.80	
1114 Entreprises de sécurité privées					23'678.80	
111 Police	2'417'485.00	355'000.00	2'443'800.00	350'000.00	2'558'588.96	219'339.38

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE (...)						
11 Sécurité publique	2'417'485.00	355'000.00	2'443'800.00	350'000.00	2'558'588.96	219'339.38
Dépenses nettes		2'062'485.00		2'093'800.00		2'339'249.58
14 Questions juridiques						
140 Questions juridiques						
1400 Administration						
1400.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF EN MATIERE DE BAIL	30'000.00		35'000.00		32'229.55	
1400.30500.00 ASSURANCES SOCIALES (AVS,AI,APG) CHOMAGE	2'300.00		2'300.00		2'311.85	
1400.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS	25.00		30.00		24.95	
1400.31021.00 JOURNAL OFFICIEL / ANNONCES	8'000.00		10'000.00		4'348.50	
1400.31320.00 COMM. CONS. EN MATIERE DE BAIL	1'980.00		2'000.00		855.30	
1400.31320.01 ACTES, CONSULTATIONS ET FRAIS JURIDIQUES	6'930.00		7'000.00		9'871.55	
1400.31320.10 AUTORISATION DE L'ETAT ET MANDATS	59'400.00		60'000.00		88'872.20	
1400.31329.00 EMOLUMENTS PH & DIVERS	115'000.00		95'000.00		128'318.50	
1400.42100.00 PATENTES & CONCESSIONS		20'000.00		20'000.00		12'600.00
1400.42100.10 PERMIS DE CONSTRUIRE/ AUTO. DE RECLAMES		180'000.00		240'000.00		153'867.45
1400.42100.20 EMOLUMENTS POLICE DES HABITANTS		170'000.00		150'000.00		161'928.64
1400.42109.00 RECETTES DIVERSES		100'000.00		100'000.00		70'443.78
1400.46228.00 CONTRIBUTION DES COMMUNES COM.CONS.BAIL		35'000.00		35'000.00		31'641.60
1400 Administration	223'635.00	505'000.00	211'330.00	545'000.00	266'832.40	430'481.47
1401 Cadastre et mensuration officielle						
1401.31320.40 HONORAIRES & PRESTATIONS DE SERVICES	135'000.00		135'000.00		207'644.70	
1401.40211.00 REDEVANCES D'UTILISATION CADASTRE		135'000.00		135'000.00		135'037.00
1401.45000.00 DISSOLUTION DU FONDS CADASTRE						284'530.05
1401 Cadastre et mensuration officielle	135'000.00	135'000.00	135'000.00	135'000.00	207'644.70	419'567.05
140 Questions juridiques	358'635.00	640'000.00	346'330.00	680'000.00	474'477.10	850'048.52
14 Questions juridiques	358'635.00	640'000.00	346'330.00	680'000.00	474'477.10	850'048.52
Recettes nettes	281'365.00		333'670.00		375'571.42	
15 Service d'incendie et de secours (SIS)						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE (...)						
150 Service d'incendie et de secours (SIS)						
1503 Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal						
1503.30002.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF & EM	45'600.00		37'200.00		45'408.70	
1503.30101.00 POSTE DE COMMANDANT	96'400.00		95'000.00		94'245.20	
1503.30101.01 PERSONNEL TECHNIQUE ET D'EXPLOITATION	57'800.00		55'800.00		61'101.55	
1503.30101.02 INDEMNITES FRAIS D'EXERCICES	4'500.00		4'000.00		4'342.20	
1503.30101.04 SERVICE DE PIQUET	50'000.00		50'000.00		49'552.45	
1503.30101.05 SOLDES REVUES ET EXERCICES	29'000.00		30'000.00		26'241.95	
1503.30101.06 SOLDES FRAIS D'INTERVENTIONS	110'000.00		105'000.00		117'283.35	
1503.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	16'700.00		16'100.00		19'015.70	
1503.30501.01 ASSURANCES SOCIALES SUR SOLDES - EM	7'600.00		7'000.00		7'543.35	
1503.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	26'800.00		27'100.00		26'460.00	
1503.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	1'300.00		1'300.00		1'268.40	
1503.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITES JOURNALIERES EN CAS DE MALADIE	1'100.00		1'100.00		1'021.05	
1503.30990.00 SUBSISTANCE FRAIS D'EXERCICES	11'000.00		13'000.00		13'104.05	
1503.30990.01 SUBSISTANCE - INTERVENTIONS	2'300.00		3'000.00		1'838.80	
1503.31000.00 MATERIEL DE BUREAU	6'000.00		5'000.00		5'811.11	
1503.31011.00 MATERIEL FRAIS D'EXERCICES	12'000.00		14'000.00		15'081.75	
1503.31100.00 MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU	5'200.00		11'000.00		7'740.00	
1503.31111.02 MACHINES, VEHICULES, MOBILIER	28'500.00		30'000.00			
1503.31120.00 EQUIPEMENTS	17'000.00		26'500.00		15'128.75	
1503.31130.00 INFORMATIQUE	3'000.00		4'000.00		4'463.05	
1503.31160.01 MATERIEL POMPIERS	15'500.00		36'000.00		39'754.08	
1503.31202.00 EAU	2'250.00		2'500.00		2'290.25	
1503.31204.00 ELECTRICITE	12'000.00		12'000.00		12'037.00	
1503.31205.00 COMBUSTIBLE	30'000.00		27'000.00		29'196.60	
1503.31301.00 FRAIS DE TELEPHONIE ET INTERNET	5'300.00		5'000.00		5'235.57	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE (...)						
1503.31309.00 FRAIS DIVERS	11'000.00		18'000.00		15'049.85	
1503.31309.01 REGLEMENTS, ACTES LEGISLATIFS	500.00		1'000.00		1'309.55	
1503.31309.02 PERTES DE SALAIRES	8'000.00		10'000.00		7'829.25	
1503.31309.03 VISITES MEDICALES	5'850.00		6'500.00		6'325.00	
1503.31309.04 PERMIS C1	3'000.00		4'500.00		568.50	
1503.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	4'300.00		8'300.00		415.80	
1503.31341.00 AUTRES ASSURANCES	19'300.00		15'500.00		18'425.80	
1503.31440.00 CONTRATS D'ENTRETIEN	11'000.00		11'000.00		9'703.35	
1503.31440.01 ENTRETIEN DIVERS	3'500.00		2'000.00		3'627.50	
1503.31440.02 ENTRETIEN BATIMENT UETP ST-MICHEL 10	32'000.00		41'000.00		22'654.00	
1503.31440.03 ENTRETIEN BATIMENT UETP ST-MICHEL 8	4'500.00		5'000.00		2'268.15	
1503.31517.00 MATERIEL AUXILIAIRE	2'000.00		2'000.00		1'754.85	
1503.31517.01 CARBURANT VEHICULES	9'000.00		9'000.00		8'178.40	
1503.31517.02 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN VEHICULES	25'000.00		29'000.00		28'666.60	
1503.31560.04 PREST. DE TIERS ENTRETIEN LABORATOIRE-PR	5'000.00		6'500.00		8'000.77	
1503.31590.00 PREST. DE TIERS PR L'ENTRETIEN RADIO	1'500.00		3'000.00		642.95	
1503.31590.02 PREST. DE TIERS PR L'ENTRETIEN MATERIEL	5'000.00		7'000.00		5'863.85	
1503.31590.03 PREST. ENTRETIEN EQUIPEMENT PERSONNEL	5'000.00		5'000.00		6'858.05	
1503.31590.04 MATERIEL - INTERVENTIONS	6'000.00		11'000.00		6'207.21	
1503.31601.00 DROIT DE SUPERFICIE ST-MICHEL 8	19'920.00		19'920.00		19'920.00	
1503.31700.00 FRAIS DE DEPLACEMENT	2'000.00		2'500.00		1'964.65	
1503.31811.00 PERTES S/DEBITEURS CRISD	7'000.00		6'000.00		7'248.52	
1503.33004.00 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	68'430.00		86'500.00		72'439.90	
1503.34090.00 INTERETS CRISD	50'700.00		50'700.00		34'787.00	
1503.36321.00 CONTRIBUTIONS AU CENTRE DE RENFORT	108'000.00		108'000.00		107'239.00	
1503.39101.01 CRISD - IMPUTATIONS INTERNES DIVERS	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
1503.42000.00 TAXE D'EXONERATION		515'000.00		533'100.00		505'027.54

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE (...)						
1503.42100.01 DEDOMMAGEMENT INTERVENTIONS ECA		73'000.00		65'000.00		69'547.55
1503.42100.02 DEDOMMAGEMENT ECA POUR INTERVENTIONS CRI:				8'800.00		
1503.42100.03 DEDOMMAGEMENT SIS PAR DES TIERS		10'000.00		10'000.00		10'001.85
1503.42109.00 RECETTES DIVERSES		3'000.00		1'000.00		2'769.10
1503.42109.01 RECETTES DIVERSES ECA		16'000.00		7'000.00		15'885.75
1503.42109.02 RECETTES DIVERSES SIS		10'000.00		13'000.00		9'880.50
1503.42109.03 REMBOURSEMENT ET DIVERS		25'000.00		20'000.00		23'391.80
1503.44702.60 LOCATION POLICE ST-MICHEL 8				9'000.00		9'000.00
1503.44702.61 LOCATIONS DE SALLES		400.00		420.00		
1503.46110.50 PARTICIPATION DES COMMUNES AU CR		185'000.00		200'000.00		175'817.00
1503.46310.01 DEDOMMAGEMENT HYDROCARBURE PAR ENV.		50'000.00		50'000.00		43'308.50
1503.46311.00 FINANCEMENT POSTE DE COMMANDANT		75'200.00		75'200.00		77'089.80
1503.46311.02 SUBVENTION ECA FORFAIT CRISD		30'000.00		30'000.00		30'000.00
1503.46311.03 SUBVENTION ECA SUR ACHATS		51'800.00		65'000.00		34'810.00
1503 Service d'incendie et de secours (SIS) intercommunal	1'044'350.00	1'044'400.00	1'117'520.00	1'087'520.00	1'033'113.41	1'006'529.39
150 Service d'incendie et de secours (SIS)	1'044'350.00	1'044'400.00	1'117'520.00	1'087'520.00	1'033'113.41	1'006'529.39
15 Service d'incendie et de secours (SIS)	1'044'350.00	1'044'400.00	1'117'520.00	1'087'520.00	1'033'113.41	1'006'529.39
Recettes nettes	50.00			30'000.00		26'584.02
16 Défense						
161 Défense militaire						
1610 Stand de tir						
1610.31300.00 TIRS OBLIGATOIRES	1'800.00		1'800.00		1'920.00	
1610 Stand de tir	1'800.00		1'800.00		1'920.00	
161 Défense militaire	1'800.00		1'800.00		1'920.00	
162 Défense civile						
1620 Protection civile communale						
1620.36110.00 CONTRIBUTION AUX FRAIS PCI	32'000.00		38'000.00		31'554.70	
1620.45000.00 PRELEVEMENT FONDS PC		40'000.00		40'000.00		31'554.75

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE (...)						
1620.46110.00 SUBVENTIONS		8'800.00		8'800.00		9'680.00
1620 Protection civile communale	32'000.00	48'800.00	38'000.00	48'800.00	31'554.70	41'234.75
1628 Abris PC						
1628.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	4'900.00		5'000.00			
1628.31510.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	1'000.00		1'000.00		303.00	
1628 Abris PC	5'900.00		6'000.00		303.00	
162 Défense civile	37'900.00	48'800.00	44'000.00	48'800.00	31'857.70	41'234.75
16 Défense	39'700.00	48'800.00	45'800.00	48'800.00	33'777.70	41'234.75
Recettes nettes	9'100.00		3'000.00		7'457.05	
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	3'860'170.00	2'088'200.00	3'953'450.00	2'166'320.00	4'099'957.17	2'117'152.04
Dépenses nettes		1'771'970.00		1'787'130.00		1'982'805.13

2 FORMATION

21 Scolarité obligatoire

La répartition des charges cantonales de l'enseignement est imputée dans les secteurs 2122, 2125, 2132, 2135, 2199, 2202 et 4333 pour un montant total de 12,92 millions de francs.

2122 Enseignement du degré primaire

2122.31040.00 - 961 élèves à l'école primaire de Delémont. Achat de livres indispensables auprès de l'économat : CHF 80.- / élève = CHF 76'880.-. Le solde du montant est de la compétence de la direction des écoles primaires. Les moyens d'enseignement sont répartis en deux catégories, ceux transmissibles et les autres qui sont propriété de l'élève.

2125 Transport degré primaire

2125.31300.01 - Le plan de mobilité scolaire se réalisera sur les années 2025 et 2026.

2128 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meublés - Degré primaire

2128.30101.00 - Les dépenses liées aux travaux des grands nettoyages par l'engagement ponctuel de travailleurs auxiliaires de courte durée ont pu être revues à la baisse.

2138 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meublés - Degré secondaire

2138.30100.00 - Cette nouvelle rubrique concerne le secrétariat du collège et remplace la rubrique précédente 0220.30000.80. Les charges salariales prévues sont ainsi inchangées par rapport à 2024 (CHF 138'000.-). Ces montants sont refacturés au collège avec une balance des charges qui sera nulle.

2990 Administration

2990.36370.00 - Volonté du Conseil communal : mesure d'économie. De plus, le règlement est à modifier selon message au Conseil de Ville.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION						
21 Scolarité obligatoire						
212 Degré primaire						
2120 Administration						
2120.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF	111'500.00		106'100.00		110'011.50	
2120.30100.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						6'669.75
2120.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	10'200.00		9'600.00		8'521.25	
2120.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL ADMINISTRATIF	9'800.00		9'900.00		9'859.05	
2120.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	400.00		400.00		335.35	
2120.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	700.00		700.00		567.40	
2120.31301.00 FRAIS DE TELEPHONIE ET INTERNET	3'960.00		4'000.00		3'000.20	
2120.31302.00 FRAIS DE PORT	1'980.00		2'000.00		1'648.70	
2120 Administration	138'540.00		132'700.00		133'943.45	6'669.75
2122 Enseignement du degré primaire						
2122.31040.00 MAT. DE BUREAU, MOYENS D'ENSEIGNEMENT	270'000.00		270'000.00		268'931.12	
2122.31100.00 MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU	20'000.00		20'000.00		22'582.75	
2122.31309.00 FRAIS DIVERS	5'940.00		6'000.00		7'278.56	
2122.31330.00 MAINTENANCE TIC ET INTERNET	23'950.00		25'000.00		16'145.53	
2122.31344.00 PRIMES D'ASSURANCE	6'000.00		6'000.00		6'190.00	
2122.31500.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	4'000.00		4'000.00		6'800.00	
2122.31710.00 ACTIVITES PARASCOLAIRES	45'000.00		60'000.00		45'115.00	
2122.33006.00 AMORTISSEMENT BIENS MOBILIERS (ECOLE PRIM	40'000.00		240'000.00		190'814.45	
2122.36110.00 CONTRIBUTIONS CHARGES ENSEIGNEMENT - REP	6'549'500.00		6'460'000.00		6'618'379.10	
2122.36121.50 ECOLAGES AUTRES CERCLE SCOLAIRE	15'000.00		15'000.00		5'870.00	
2122.39400.00 INTERETS BIENS MOBILIERS (ECOLE PRIM.)	600.00		4'800.00		5'619.00	
2122.42109.00 RECETTES DIVERSES		3'000.00		3'000.00		3'497.20
2122.42300.00 ECOLAGES D'ELEVES DE L'EXTERIEUR		45'000.00		45'000.00		37'443.00
2122.46110.00 SUBVENTIONS CANTONALES		27'000.00		27'000.00		26'514.25

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION (...)						
2122 Enseignement du degré primaire	6'979'990.00	75'000.00	7'110'800.00	75'000.00	7'193'725.51	67'454.45
2125 Transport degré primaire						
2125.31300.00 GESTION DES TRANSPORTS DES ELEVES	18'000.00		20'000.00		13'262.50	
2125.31300.01 PLAN DE MOBILITE SCOLAIRE	19'800.00					
2125.36110.01 CONTRIBUTIONS FRAIS TRANSPORT CANTON - RE	241'500.00		232'300.00		245'046.00	
2125 Transport degré primaire	279'300.00		252'300.00		258'308.50	
2128 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl						
2128.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	449'100.00		413'700.00		472'444.70	
2128.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						4'026.00
2128.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	41'400.00		41'600.00		40'418.35	
2128.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	55'900.00		55'500.00		55'935.45	
2128.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	3'100.00		3'200.00		3'224.80	
2128.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	2'400.00		2'400.00		2'218.00	
2128.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	34'000.00		34'000.00		31'540.45	
2128.31111.00 MOBILIER, EQUIPEMENTS, HALLE CHATEAU	750.00		1'500.00			
2128.31202.00 EAU	15'500.00		14'500.00		15'286.75	
2128.31204.00 ELECTRICITE	50'000.00		65'000.00		47'982.95	
2128.31205.00 COMBUSTIBLE	120'000.00		115'000.00		135'163.65	
2128.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	39'700.00		37'500.00		39'632.15	
2128.31341.00 ASSURANCES CHOSES EP	15'500.00		15'500.00		15'410.00	
2128.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	128'700.00		130'000.00		129'839.30	
2128.31602.00 LOYERS ECOLES PRIMAIRES	108'000.00		108'000.00		104'483.60	
2128.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS (ECOLE PRIM.)	670'500.00		740'000.00		638'593.90	
2128.39400.00 INTERETS BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS (ECOLE PF	273'000.00		301'600.00		211'279.00	
2128.44722.00 LOCATIONS; LOYERS, SALLES		84'000.00		80'000.00		68'465.90
2128.44722.01 COMMUNAUTE COLLEGE CHATELET		24'250.00		24'000.00		24'000.00

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION (...)						
2128.46121.00 CONTRIBUTION BOURGEOISE		6'000.00		6'000.00		6'000.00
2128.46121.01 CONTR. BOURGEOISE BOIS CORPS ENSEIGNANT		2'500.00		2'500.00		2'500.00
2128 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl	2'007'550.00	116'750.00	2'079'000.00	112'500.00	1'943'453.05	104'991.90
212 Degré primaire	9'405'380.00	191'750.00	9'574'800.00	187'500.00	9'529'430.51	179'116.10
213 Degré secondaire I						
2132 Enseignement du secondaire I						
2132.31344.00 PRIMES D'ASSURANCE	2'400.00		2'400.00		2'340.00	
2132.36110.02 CONTRIBUTIONS DES ENSEIGNANTS ECOLES SECONDAIRES - REPA	3'754'000.00		3'733'400.00		3'942'368.00	
2132.36110.03 CONTRIBUTIONS DES ENSEIGNANTS ECOLES TRANSFRONTALIERES REPA	62'150.00		70'900.00		60'905.00	
2132.36121.00 PART.COMMUNAUTE DU COLLEGE	1'485'000.00		1'445'000.00		1'425'664.17	
2132 Enseignement du secondaire I	5'303'550.00		5'251'700.00		5'431'277.17	
2135 Transport du degré secondaire						
2135.36110.04 PARTICIPATION FRAIS TRANSPORT CANTON - REP/	135'400.00		138'400.00		137'341.00	
2135 Transport du degré secondaire	135'400.00		138'400.00		137'341.00	
2138 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl						
2138.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF COLLEGE	137'600.00					
2138.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	319'300.00		294'500.00		298'063.00	
2138.30101.01 PERSONNEL D'EXPLOITATION RESTAURANT COLLEGE	21'700.00					
2138.30500.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC ADMINISTRATIF COLLEGE	12'600.00					
2138.30501.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC	31'300.00		29'000.00		25'980.75	
2138.30520.00 ASSURANCES DE PREVOYANCE LPP ADMINISTRAT COLLEGE	8'600.00					
2138.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	35'400.00		31'800.00		28'282.95	
2138.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP ADMINISTRATIF COLLEGE	200.00					
2138.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	2'200.00		2'200.00		2'004.80	
2138.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE ADMINISTRATIF	900.00					

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION (...)						
2138.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	2'000.00		1'600.00		1'483.70	
2138.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	25'000.00		30'000.00		21'327.90	
2138.31202.00 EAU	12'400.00		11'500.00		12'360.45	
2138.31204.00 ELECTRICITE	35'000.00		41'000.00		34'555.30	
2138.31205.00 COMBUSTIBLE	100'000.00		110'000.00		83'782.15	
2138.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	16'550.00		15'000.00		16'535.30	
2138.31341.00 ASSURANCES CHOSES C. DU COLLEGE	4'900.00		4'900.00		4'835.00	
2138.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	76'000.00		74'000.00		73'158.60	
2138.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS (ECOLE SECONDAIRE)	444'700.00		425'000.00		419'252.70	
2138.42109.00 RECETTES DIVERSES		10'500.00		10'000.00		4'478.00
2138.44702.00 LOYERS		8'000.00		8'000.00		8'040.00
2138.46121.50 COMMUNAUTE COLLEGE BATIMENTS ET INST.GYM		1'260'750.00		1'052'500.00		1'009'104.60
2138 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl	1'286'350.00	1'279'250.00	1'070'500.00	1'070'500.00	1'021'622.60	1'021'622.60
213 Degré secondaire I	6'725'300.00	1'279'250.00	6'460'600.00	1'070'500.00	6'590'240.77	1'021'622.60
219 Autres fonctions de la scolarité obligatoire						
2199 Autres fonctions de la scolarité obligatoire						
2199.36110.05 CONTRIBUTIONS AU TRAITEMENT DES ENSEIGNAI DU CENTRE D'EMUL	40'150.00		37'200.00		37'994.00	
2199 Autres fonctions de la scolarité obligatoire	40'150.00		37'200.00		37'994.00	
219 Autres fonctions de la scolarité obligatoire	40'150.00		37'200.00		37'994.00	
21 Scolarité obligatoire	16'170'830.00	1'471'000.00	16'072'600.00	1'258'000.00	16'157'665.28	1'200'738.70
Dépenses nettes		14'699'830.00		14'814'600.00		14'956'926.58
22 Ecoles spécialisées						
220 Ecoles spécialisées						
2202 Enseignement spécialisé						
2202.36110.06 CONTRI. AUX TRAITEMENT DES INSTITUTIONS SPECIALISEES - REPA	1'631'800.00		1'392'800.00		1'336'471.00	
2202.36110.07 CONTRIBUTIONS AUX MESURES PEDAGOGIQUES REPA	451'850.00		452'800.00		449'840.00	
2202 Enseignement spécialisé	2'083'650.00		1'845'600.00		1'786'311.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2 FORMATION (...)						
220 Ecoles spécialisées	2'083'650.00		1'845'600.00		1'786'311.00	
22 Ecoles spécialisées	2'083'650.00		1'845'600.00		1'786'311.00	
Dépenses nettes		2'083'650.00		1'845'600.00		1'786'311.00
29 Autres systèmes éducatifs						
299 Formation non mentionnée ailleurs						
2990 Administration						
2990.36369.00 SALON FORMATION PROFESSIONNELLE			10'000.00			
2990.36370.00 AIDES A LA FORMATION (BOURSES)	85'000.00		100'000.00		152'778.00	
2990 Administration	85'000.00		110'000.00		152'778.00	
299 Formation non mentionnée ailleurs	85'000.00		110'000.00		152'778.00	
29 Autres systèmes éducatifs	85'000.00		110'000.00		152'778.00	
Dépenses nettes		85'000.00		110'000.00		152'778.00
2 FORMATION	18'339'480.00	1'471'000.00	18'028'200.00	1'258'000.00	18'096'754.28	1'200'738.70
Dépenses nettes		16'868'480.00		16'770'200.00		16'896'015.58

3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES

321 Bibliothèques et médiathèques

3210.31330.00 - Les contributions RERO et RBNJ sont imposées pour faire partie du réseau en question, ce qui est à ce jour indispensable.

3210.42403.00 - Les recettes actuelles correspondent aux frais de rappels et amendes.

3220 Théâtre

3220.36349.00 - Subvention communale pour la Fondation du Théâtre du Jura (TDJ), selon convention établie entre la Municipalité et le TDJ. Le rythme de renouvellement de la dite convention est de trois ans. La Convention en vigueur prendra fin au 31 décembre 2026 et une nouvelle sera donc établie pour les années 2027-2028-2029.

3294 Manifestations, échanges, séjours et camps

Subventions aux sociétés sportives et culturelles réajustées en fonction du retour du questionnaire qui leur a été adressé.

3294.36364.16 - Delémont fait partie de la conférence des Villes en matière culturelle et propose dans ce cadre un atelier d'artistes par année à l'étranger. Le montant de cette rubrique permettait de payer les frais de base pour le voyage de l'artiste retenu. Le passage de cette rubrique à 0 équivaut à se retirer du circuit de façon temporaire.

3294.36364.45 - Soutien financier sur 3 ans, validé dans le cadre du budget 2024. Ce soutien est encore prévu en 2025 et 2026.

3298 Immeubles, locaux, installations, équipements et bien meublés

Les rubriques 3298 correspondent à la gestion de l'immeuble de la Rue de Chêtré 36.

3410 Complexe sportif

3410.44702.00 - La Convention liant la Ville aux SRD est en cours de révision. Le montant qui apparaissait dans les versions précédentes du budget ne correspond plus aux réalités actuelles. Les coûts d'entretien, des matières utilisées et des machines sont en hausse. Ces coûts doivent être pris en compte au moment de définir le montant minimum que les SRD verseront à la Ville pour l'année 2025.

3413 Autres installations sportives

3413.44702.01 - La hausse de la recette s'explique du fait que le FC Diaspora est devenu un utilisateur régulier des installations. Le montant que le club verse à la Ville augmente parallèlement à l'augmentation de leur utilisation des installations.

3419 **Autres fonctions des sports**
Subventions aux sociétés sportives et culturelles réajustées en fonction du retour du questionnaire qui leur a été adressé.

3419.36364.22 - Souhait de mettre sur pied une journée des sports en septembre 2025, faisant ainsi écho au postulat 4.02/22.

3429 **Autres fonctions des loisirs**
3429.36364.02 - L'idée est de donner l'opportunité au nouvel organisateur de conserver cette impulsion financière en maintenant une partie du montant qui était attribué par le passé.

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES						
32 Autres fonctions de la culture						
321 Bibliothèques et médiathèques						
3210 Administration						
3210.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	654'500.00		594'700.00		670'284.40	
3210.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						13'604.40
3210.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	60'000.00		56'600.00		58'548.75	
3210.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	65'700.00		65'700.00		60'480.95	
3210.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	800.00		800.00		804.15	
3210.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	3'900.00		3'700.00		3'664.30	
3210.30901.00 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	10'000.00		10'000.00		11'320.95	
3210.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	1'000.00		1'000.00		560.25	
3210.31030.00 ACHAT DE LIVRES, BD, CD; MAT. DE BUREAU	94'000.00		95'000.00		94'940.71	
3210.31100.00 MEUBLES ET APPAREILS DE BUREAU	6'000.00		7'000.00		7'003.85	
3210.31204.00 ELECTRICITE	6'500.00		8'000.00		6'053.55	
3210.31205.00 COMBUSTIBLE	22'000.00		22'000.00		34'254.50	
3210.31300.00 PREST. DE SERVICES & HONORAIRES DIVERS	6'930.00		7'000.00		9'047.74	
3210.31300.01 ANIMATION ET ACTION CULTURELLE	14'850.00		15'000.00		16'974.05	
3210.31330.00 FRAIS DE MAINTENANCE INFORMATIQUE	61'200.00		36'000.00		49'714.70	
3210.31330.01 MAINTENANCE INTERNET	2'375.00		2'400.00			
3210.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	6'000.00		6'000.00		4'186.70	
3210.31602.00 LOYERS	60'000.00		60'000.00		55'600.00	
3210.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS	5'700.00		5'700.00		5'611.00	
3210.39400.00 INTERETS	1'650.00		1'800.00		1'301.00	
3210.42403.00 SERVICE DE PRET ET DIVERS		10'000.00		10'000.00		5'596.59
3210.46310.00 SUBVENTIONS CANTONALES		24'000.00		24'000.00		23'391.00
3210 Administration	1'083'105.00	34'000.00	998'400.00	34'000.00	1'090'351.55	42'591.99
321 Bibliothèques et médiathèques	1'083'105.00	34'000.00	998'400.00	34'000.00	1'090'351.55	42'591.99

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
322 Musique et théâtre						
3220 Théâtre						
3220.36349.00 SUBVENTIONS THEATRE DU JURA	200'000.00		200'000.00		200'000.00	
3220 Théâtre	200'000.00		200'000.00		200'000.00	
3228 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl						
3228.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE (ST-GEORGES)	2'000.00		2'000.00			
3228.31202.00 EAU	1'500.00		1'500.00		1'060.70	
3228.31204.00 ELECTRICITE	6'500.00		10'000.00		6'410.45	
3228.31205.00 COMBUSTIBLE	23'000.00		33'000.00		26'020.55	
3228.31309.00 PRESTATIONS DE SERVICES ET HONORAIRES DIVERS	11'000.00		5'000.00		8'163.77	
3228.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	3'600.00		3'600.00		3'643.10	
3228.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	11'000.00		11'000.00		18'842.30	
3228.33004.00 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	160'900.00		160'900.00		160'859.00	
3228.39400.00 INTERETS	90'450.00		98'100.00		67'964.00	
3228.44702.00 LOCATION ROUTE DE BALE 3/5 ST-GEORGES		12'000.00		12'000.00		16'640.00
3228 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl	309'950.00	12'000.00	325'100.00	12'000.00	292'963.87	16'640.00
322 Musique et théâtre	509'950.00	12'000.00	525'100.00	12'000.00	492'963.87	16'640.00
329 Autres fonctions de la culture						
3294 Manifestations, échanges, séjours et camps						
3294.36364.07 MUSEE JURASSIEN D'ART ET D'HISTOIRE	388'000.00		388'000.00		388'000.00	
3294.36364.08 CCRD	95'000.00		95'000.00		102'500.00	
3294.36364.09 CENTRE DE LA JEUNESSE & DE LA CULTURE	109'720.00		106'000.00		106'000.00	
3294.36364.10 FONDATION DELEMONT*BD	160'000.00		160'000.00		160'000.00	
3294.36364.16 ATELIER D'ARTISTES CVC			3'000.00		5'811.10	
3294.36364.27 CARNAVAL	10'000.00		10'000.00		12'000.00	
3294.36364.29 DELEMONT - HOLLYWOOD	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
3294.36364.31 MERITE DELEMONTAIN	3'000.00				3'000.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
3294.36364.32 JUMELAGES	11'000.00		11'000.00		12'355.70	
3294.36364.34 DELEMONT CITE DE LA BD					12'165.75	
3294.36364.40 AUTRES SUBVENTIONS CULTURELLES	35'000.00		35'000.00		31'969.70	
3294.36364.41 CORTEGE DE LA SAINT-NICOLAS	5'000.00		5'000.00			
3294.36364.42 FETE DU 1er AOÛT			10'000.00			
3294.36364.43 300 ANS DU CHATEAU			40'000.00			
3294.36364.44 50E ANNIVERSAIRE 23-JUIN 1974			20'000.00			
3294.36364.45 FONDATION FERDINAND HODLER	7'000.00		7'000.00			
3294 Manifestations, échanges, séjours et camps	843'720.00		910'000.00		853'802.25	
3298 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl						
3298.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	1'000.00		1'000.00		500.00	
3298.31202.00 EAU -- RUE DE CHETRE 36	400.00		400.00		294.80	
3298.31204.00 ELECTRICITE	800.00		1'200.00		734.70	
3298.31205.00 COMBUSTIBLE	14'000.00		11'200.00		18'423.25	
3298.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	1'980.00		2'000.00		732.35	
3298.31602.00 LOYER SALLES CHETRE 36	40'100.00		40'100.00		40'085.00	
3298.44302.00 LOCATIONS INTERNES		1'200.00		1'200.00		1'200.00
3298.44700.00 DROIT DE SUPERFICIE		8'000.00		8'000.00		8'037.00
3298.44702.00 LOCATIONS RUE DE CHETRE		27'000.00		27'000.00		26'900.00
3298 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl	58'280.00	36'200.00	55'900.00	36'200.00	60'770.10	36'137.00
3299 Autres fonctions de la culture						
3299.44702.02 RECETTES DIVERSES ARTSENAL ET DIVERS		10'000.00		10'000.00		10'383.75
3299.44702.50 LOYER CENTRE DES ARTS DU CIRQUE						18'499.80
3299 Autres fonctions de la culture		10'000.00		10'000.00		28'883.55
329 Autres fonctions de la culture	902'000.00	46'200.00	965'900.00	46'200.00	914'572.35	65'020.55
32 Autres fonctions de la culture	2'495'055.00	92'200.00	2'489'400.00	92'200.00	2'497'887.77	124'252.54
Dépenses nettes		2'402'855.00		2'397'200.00		2'373'635.23

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
34 Sports et loisirs						
341 Sports						
3410 Complexe sportif						
3410.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	132'700.00		155'000.00		175'697.00	
3410.31111.00 VEHICULES, MACHINES TP	3'000.00		3'000.00		2'988.35	
3410.31202.00 EAU	4'000.00		5'000.00		1'509.05	
3410.31204.00 ELECTRICITE	15'000.00		15'000.00		14'309.78	
3410.31205.00 COMBUSTIBLE	9'000.00		9'000.00		7'270.85	
3410.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	13'100.00		11'400.00		12'264.65	
3410.31341.00 ASSURANCES CHOSES LA BLANCHERIE	4'700.00		4'700.00		4'659.00	
3410.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE CS	2'970.00		3'000.00		1'735.60	
3410.31440.01 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE	25'880.00		12'000.00		26'041.05	
3410.31510.00 ENTRETIEN INSTALLATIONS SPORTIVES TP	20'000.00		20'000.00		19'991.50	
3410.31510.01 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER CSE	30'000.00		30'000.00		27'398.55	
3410.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS	120'000.00		142'000.00		107'659.75	
3410.39101.00 CHARGES SOCIALES	38'000.00		40'000.00		41'357.00	
3410.39400.00 INTERETS	79'800.00		82'100.00		69'925.00	
3410.44702.00 PARTICIPATION SRD		15'000.00		13'000.00		12'376.00
3410.44722.00 SALLES STADE		130'000.00		130'000.00		111'920.00
3410.44722.01 COLLEGE SALLES GYM		123'700.00		148'000.00		141'956.35
3410 Complexe sportif	498'150.00	268'700.00	532'200.00	291'000.00	512'807.13	266'252.35
3411 Patinoire						
3411.36350.00 SUBVENTION PATINOIRE SA 2011-2026	250'000.00		250'000.00		250'000.00	
3411 Patinoire	250'000.00		250'000.00		250'000.00	
3412 Piscine						
3412.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	639'500.00		634'400.00		671'182.05	
3412.30101.10 PERSONNEL AUXILIAIRES D'ETE	248'700.00		220'000.00		191'586.90	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
3412.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						12'025.45
3412.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	96'900.00		97'200.00		94'664.10	
3412.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	122'200.00		138'700.00		139'790.90	
3412.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	6'500.00		6'800.00		6'382.65	
3412.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	4'800.00		5'000.00		4'821.15	
3412.30901.00 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	3'700.00		3'700.00		4'739.15	
3412.31011.00 PRODUITS CHIMIQUES, CARTES ET ABTS	50'000.00		50'000.00		45'740.75	
3412.31111.00 VEHICULES, MACHINES TP	2'000.00		2'000.00		1'984.95	
3412.31202.00 EAU	140'000.00		140'000.00		147'994.62	
3412.31204.00 ELECTRICITE	170'000.00		150'000.00		178'161.95	
3412.31205.00 COMBUSTIBLE	125'000.00		120'000.00		133'546.90	
3412.31301.01 FRAIS DE TELEPHONES						0.00
3412.31302.02 FRAIS DE PORT ET DIVERS	3'960.00		4'000.00		4'071.34	
3412.31320.00 AGENTS DE SECURITE	2'970.00		3'000.00		2'932.20	
3412.31321.00 ANIMATION PISCINE			2'500.00		1'900.00	
3412.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	10'300.00		11'000.00		9'550.65	
3412.31341.00 ASSURANCES CHOSES PISCINES	3'600.00		3'600.00		3'562.00	
3412.31440.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE CS	15'840.00		16'000.00		14'468.65	
3412.31440.01 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLE UETP	24'750.00		25'000.00		22'964.10	
3412.31510.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER	10'000.00		10'000.00		10'679.85	
3412.31510.01 PREST. DE TIERS ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIER CSE	97'000.00		97'000.00		95'930.42	
3412.33004.00 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	210'000.00		210'000.00		182'105.90	
3412.39400.00 INTERETS	83'300.00		91'100.00		51'187.00	
3412.42109.00 RECETTES DIVERSES ET TIERS		10'500.00		10'000.00		18'214.00
3412.44702.00 LOCATION RESTAURANT		60'000.00		54'000.00		46'500.00
3412.44722.00 COMMUNAUTE COLLEGE ENTREES PISCINES		2'000.00		3'000.00		1'887.50

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
3412.44722.10 PISCINE COUVERTE		323'000.00		320'000.00		257'896.04
3412.44722.11 PISCINE PLEIN AIR		263'000.00		260'000.00		306'964.75
3412.49101.00 CHARGES SALARIALES CENTRE SPORTIF ET PRES-ROSE		44'900.00		47'000.00		44'858.00
3412 Piscine	2'071'020.00	703'400.00	2'041'000.00	694'000.00	2'019'948.18	688'345.74
3413 Autres installations sportives						
3413.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	36'000.00		35'000.00		16'618.75	
3413.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	150.00		150.00		159.80	
3413.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	50.00		50.00		12.10	
3413.31111.00 VEHICULES, MACHINES TP	4'000.00		4'000.00		1'106.45	
3413.31202.00 EAU	9'500.00		9'000.00		8'177.00	
3413.31204.00 ELECTRICITE	14'000.00		20'000.00		9'622.50	
3413.31205.00 COMBUSTIBLE	22'000.00		20'000.00		18'296.55	
3413.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	1'200.00		1'200.00		1'252.10	
3413.31341.00 AUTRES ASSURANCES	900.00		900.00		824.00	
3413.31440.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLES	990.00		1'000.00		1'070.55	
3413.31440.01 PREST. DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLES UE	5'000.00		2'000.00		458.55	
3413.31510.00 ENTRETIEN INSTALLATIONS SPORTIVES TP	110'000.00		95'000.00		90'991.15	
3413.31510.01 ENTRETIEN ET REPARATIONS CS	15'000.00		13'000.00		9'502.60	
3413.33004.00 AMORTISSEMENT BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS	257'000.00		257'000.00		256'936.20	
3413.39101.00 CHARGES SOCIALES	6'900.00		7'000.00		3'501.00	
3413.39400.00 INTERETS	44'850.00		51'700.00		36'508.00	
3413.44702.00 RECETTES INSTALLATIONS DES PRES-ROSES		11'000.00		11'000.00		10'200.00
3413.44702.01 RECETTE LOCATION TERRAINS SYNTHETIQUES		20'000.00		15'000.00		22'905.35
3413 Autres installations sportives	527'540.00	31'000.00	517'000.00	26'000.00	455'037.30	33'105.35
3419 Autres fonctions des sports						
3419.30901.00 FORMATION DU PERSONNEL CSE	2'300.00		2'300.00		600.00	
3419.31320.00 PRESTATIONS DE TIERS ET COTISATIONS CSE	11'880.00		12'000.00		12'338.10	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
3419.31321.00 ETUDES, AMENAGEMENT ET DIVERS CSE	26'730.00		27'000.00		24'537.30	
3419.36364.04 HOCKEY CLUB					8'270.00	
3419.36364.07 TENNIS CLUB					8'100.00	
3419.36364.08 CLUB PATINAGE ARTISTIQUE					5'360.00	
3419.36364.09 SLOW UP					5'000.00	
3419.36364.19 SPORTIFS & ARTISTES MERITANTS	3'000.00		3'000.00		4'144.70	
3419.36364.21 DIVERSES MANIFESTATIONS	72'000.00		72'000.00		91'230.90	
3419.36364.22 JOURNEE DES SPORTS	6'000.00					
3419.36364.40 SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS	33'000.00		33'000.00		13'715.95	
3419 Autres fonctions des sports	154'910.00		149'300.00		173'296.95	
341 Sports	3'501'620.00	1'003'100.00	3'489'500.00	1'011'000.00	3'411'089.56	987'703.44
342 Loisirs						
3421 Ludothèque						
3421.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	141'600.00		136'200.00		139'921.95	
3421.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	13'000.00		12'800.00		12'812.35	
3421.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	14'000.00		14'900.00		18'233.80	
3421.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00		200.00		165.95	
3421.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	900.00		900.00		782.60	
3421.30901.00 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	700.00		800.00			
3421.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	500.00		500.00		140.00	
3421.31030.00 ACHATS ET REMPLACEMENT DE JEUX	11'500.00		11'500.00		8'458.79	
3421.31204.00 ELECTRICITE	1'300.00		1'500.00		1'247.70	
3421.31205.00 COMBUSTIBLE	4'000.00		5'500.00		5'322.40	
3421.31300.00 PREST. DE SERVICES & HONORAIRES DIVERS	2'475.00		2'500.00		3'240.55	
3421.31440.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLES	1'980.00		2'000.00		1'802.80	
3421.33004.00 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	22'000.00		22'000.00		22'007.00	
3421.39400.00 INTERETS	5'000.00		5'600.00		4'048.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES (...)						
3421.42403.00 SERVICE DE PRET ET DIVERS		14'000.00		14'500.00		13'404.80
3421 Ludothèque	219'255.00	14'000.00	216'900.00	14'500.00	218'183.89	13'404.80
3422 Parcs, places de jeux et de divertissements						
3422.31011.00 ENTRETIEN PLACES DE JEU	20'000.00		20'000.00		24'944.00	
3422.31011.01 SKATE-PARK ENTRETIEN	6'500.00		6'500.00		6'188.20	
3422.33004.00 AMORTISSEMENT EQUIPEMENTS PLACES DE JEU)	94'000.00		99'500.00		47'295.00	
3422.39400.00 INTERETS EQUIPEMENTS PLACES DE JEUX	5'700.00		7'000.00		5'390.00	
3422 Parcs, places de jeux et de divertissements	126'200.00		133'000.00		83'817.20	
3429 Autres fonctions des loisirs						
3429.36364.00 UNIVERSITE POPULAIRE	3'700.00		3'700.00		3'700.00	
3429.36364.01 PASSEPORTS VACANCES	5'000.00		5'000.00		4'900.00	
3429.36364.02 SWISS LABYRINTHE	3'000.00		4'000.00		7'500.00	
3429 Autres fonctions des loisirs	11'700.00		12'700.00		16'100.00	
342 Loisirs	357'155.00	14'000.00	362'600.00	14'500.00	318'101.09	13'404.80
34 Sports et loisirs	3'858'775.00	1'017'100.00	3'852'100.00	1'025'500.00	3'729'190.65	1'001'108.24
Dépenses nettes		2'841'675.00		2'826'600.00		2'728'082.41
38 R&D culture, sports, loisirs et églises						
382 R&D sports, loisirs et églises						
3820 Administration						
3820.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF CSE	310'100.00					
3820.30500.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC	28'400.00					
3820.30520.00 ASSURANCES DE PREVOYANCE LPP	26'100.00					
3820.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00					
3820.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE	1'800.00					
3820 Administration	366'700.00					
382 R&D sports, loisirs et églises	366'700.00					
38 R&D culture, sports, loisirs et églises	366'700.00					
Dépenses nettes		366'700.00				

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	6'720'530.00	1'109'300.00	6'341'500.00	1'117'700.00	6'227'078.42	1'125'360.78
Dépenses nettes		5'611'230.00		5'223'800.00		5'101'717.64

4 SANTE

4320 Lutte contre les maladies

Le secteur "Santé" est entièrement géré au niveau cantonal. Le Conseil communal n'entend pas s'immiscer dans cette gestion.

4909 Autres fonctions et prestations de la santé publique

4909.31309.01 - L'utilisation des distributeurs est plus faible que prévue. Grand stock de serviettes suffisant pour 2025.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 SANTE						
43 Promotion de la santé et prévention						
432 Lutte contre les maladies						
4320 Lutte contre les maladies						
4320 Lutte contre les maladies						
432 Lutte contre les maladies						
433 Service médical et dentaire scolaire						
4333 Médecin et infirmière scolaires						
4333.36110.08 PARTICIPATIONS INFIRMIERES SCOLAIRES - REPA	54'750.00		51'700.00		55'230.00	
4333 Médecin et infirmière scolaires	54'750.00		51'700.00		55'230.00	
4335 Dentiste scolaire						
4335.36372.00 TRAITEMENT DE LA DENTURE NORMALE	16'000.00		16'000.00		15'062.55	
4335.36372.01 TRAITEMENT ORTHODONTIQUE	25'000.00		25'000.00		24'434.55	
4335 Dentiste scolaire	41'000.00		41'000.00		39'497.10	
433 Service médical et dentaire scolaire	95'750.00		92'700.00		94'727.10	
434 Contrôle des denrées alimentaires						
4340 Administration						
4340.31309.00 FRAIS DIVERS CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS	840.00		850.00		800.00	
4340.31320.00 CONTROLE DES CHAMPIGNONS	9'100.00		9'100.00		9'100.00	
4340.36121.00 COTISATION DE LA VILLE POUR LE DISTRICT	1'350.00		1'350.00		1'243.20	
4340.46110.00 SUBVENTIONS CANTONALE C/ CHAMPIGNONS		6'000.00		6'000.00		6'000.00
4340.46121.00 COTISATIONS DES COMMUNES		3'900.00		3'900.00		3'897.20
4340 Administration	11'290.00	9'900.00	11'300.00	9'900.00	11'143.20	9'897.20
434 Contrôle des denrées alimentaires	11'290.00	9'900.00	11'300.00	9'900.00	11'143.20	9'897.20
43 Promotion de la santé et prévention	107'040.00	9'900.00	104'000.00	9'900.00	105'870.30	9'897.20
Dépenses nettes		97'140.00		94'100.00		95'973.10
49 Autres fonctions et prestations de la santé publique						
490 Autres fonctions et prestations de la santé publique						
4909 Autres fonctions et prestations de la santé publique						
4909.31309.00 DEFIBRILATEURS REAJURA COEUR	6'000.00		6'000.00		6'000.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 SANTE (...)						
4909.31309.01 PRODUITS HYGIENIQUES DANS LES LIEUX PUBLIC	1'000.00		4'500.00		5'385.00	
4909 Autres fonctions et prestations de la santé publique	7'000.00		10'500.00		11'385.00	
490 Autres fonctions et prestations de la santé publique	7'000.00		10'500.00		11'385.00	
49 Autres fonctions et prestations de la santé publique	7'000.00		10'500.00		11'385.00	
Dépenses nettes		7'000.00		10'500.00		11'385.00
4 SANTE	114'040.00	9'900.00	114'500.00	9'900.00	117'255.30	9'897.20
Dépenses nettes		104'140.00		104'600.00		107'358.10

5 PREVOYANCE SOCIALE

5343 5343.36110.10 - La Ville finance le déficit de l'exploitation du Centre de jour. Ce déficit est admis à la répartition des charges de l'action sociale (28 % à charge de l'ensemble des communes).

5453 Prestations aux familles

L'ensemble des subventions est regroupée sous 5792.36340.00.

5453.36321.75 - Supprimée, car plus de siège dans le Jura et très peu de Delémontains concernés.

5453.36379.00 - Volonté du Conseil communal : mesure d'économie. De plus, le règlement est à modifier selon message au Conseil de Ville.

5454 Maison de l'enfance (MDE)

5454.30101.00 - Changement de répartition, il faut tenir compte des rubriques 5454.30100.00, 5454.30101.01 et 5454.30101.02. Une réduction des effectifs n'est pas prévue et la MDE fonctionnera avec le même nombre d'employés.

5454.31050.00 - Economie sur les achats de produits suite à un audit effectué à la cuisine qui doit permettre de limiter les retours de nourriture en cuisine.

5454.31120.00 - Les coûts des fournitures ont augmenté (brosses à dents, couches, lingettes, etc.). Répartition plus précise entre les rubriques de fournitures de la MDE.

5454.31300.02 - KIBE est un programme commun à toutes les crèches RCJU et permet de gérer les dossiers et présences des enfants.

5454.31309.00 - Economie suite à la dédite du transporteur Aunora, report sur les charges du personnel qui accompagne les trajets à pied.

5454.42402.00 - Selon estimation des effectifs.

5454.42403.00 - Selon estimation des effectifs.

5454.42409.00 - Le personnel administratif de la MDE effectue des tâches de super utilisateur pour toutes les crèches RCJU, qui leur sont ensuite facturées.

5456 Accueil familial de jour - CAD

Il est prévu 420'000 heures d'accueil. Renchérissement 2025 à 0.58 % mais déduction 1,9 % du plan d'équilibre. Taux d'autofinancement 31,4 %. La Ville finance ce déficit d'exploitation, dans l'attente de la répartition des charges de l'action sociale (28 % à charge de l'ensemble des communes).

5722 Aides économiques légales

Le Service financier verse les prestations sur ordre du Service cantonal de l'action sociale. Les rubriques sont estimées sur la base des chiffres effectifs de l'année précédente et des tendances de l'année en cours. Ces rubriques peuvent varier en fonction de la situation économique.

5792 Autres assistances sociales

5792.36340.00 - Regroupement des subventions adaptées pour AVIVO (5332.36369.00), Association Creux-des-Biches (5453.36321.00), LARC (5592.36340.00), Pro Infirmis (5592.36340.01), A Part Entière (5792.31300.00), FASD (5792.36340.01), CAFF (5792.36340.03), FICD et Interagir (5792.36381.00), Ecole Tremplin et Croix-Rouge (nouvelles) ainsi que des dons à d'autres institutions privées. Le regroupement permet au Conseil communal d'adapter annuellement les subventions en fonction des besoins et de la plus-value apportée par l'association.

5799 Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale

5799.46110.10 - Les charges communales de l'Action sociale admises à la répartition des charges sont de l'ordre de 14,2 millions de francs contre 14,0 millions de francs pour 2024. La part totale à charge de l'ensemble des communes jurassiennes, soit 28 % de l'enveloppe canton-communes, augmente de 34.0 à 34.8 millions de francs par rapport à 2024. En conséquence, le remboursement cantonal doit être réduit à 8,3 millions de francs.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE						
53 Vieillesse et survivants						
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)						
5310 Administration						
5310.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF CSJL	459'300.00					
5310.30500.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC	42'000.00					
5310.30520.00 ASSURANCES DE PREVOYANCE LPP	53'900.00					
5310.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	500.00					
5310.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITES JOURNALIERES MALADIE	2'800.00					
5310.30901.00 FORMATION DE PERSONNEL CSJL	1'900.00		1'900.00		1'670.50	
5310.31309.00 PRESTATIONS DE TIERS ET FRAIS DIVERS CSJL	4'000.00		5'000.00		1'815.95	
5310.46119.00 CONTR. AUX FRAIS D'ADM. DE L'AGENCE AVS		28'000.00		28'000.00		27'193.15
5310 Administration	564'400.00	28'000.00	6'900.00	28'000.00	3'486.45	27'193.15
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	564'400.00	28'000.00	6'900.00	28'000.00	3'486.45	27'193.15
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI						
5322 Prestations complémentaires à l'AVS / AI						
5322.36311.20 PART COMM.CONTR. DE L'ETAT PC; CM; AF - REPA	4'160'000.00		4'170'000.00		4'023'701.00	
5322 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	4'160'000.00		4'170'000.00		4'023'701.00	
532 Prestations complémentaires à l'AVS / AI	4'160'000.00		4'170'000.00		4'023'701.00	
533 Prestations pour retraités						
5332 Prestations pour retraités						
5332.36369.00 AVIVO ARBRE DE NOEL			5'000.00		5'000.00	
5332.36379.00 ALLOCATIONS DE FIN D'ANNEE	115'000.00		115'000.00		118'610.00	
5332 Prestations pour retraités	115'000.00		120'000.00		123'610.00	
533 Prestations pour retraités	115'000.00		120'000.00		123'610.00	
534 Logements pour personnes âgées						
5343 Foyers et maisons de retraite (sans soins)						
5343.36110.10 CENTRE DE JOUR	322'400.00		332'400.00		286'629.05	
5343.36121.25 CLAIR-LOGIS AIDE FINANCIERE					508'756.75	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE (...)						
5343 Foyers et maisons de retraite (sans soins)	322'400.00		332'400.00		795'385.80	
534 Logements pour personnes âgées	322'400.00		332'400.00		795'385.80	
53 Vieillesse et survivants	5'161'800.00	28'000.00	4'629'300.00	28'000.00	4'946'183.25	27'193.15
Dépenses nettes		5'133'800.00		4'601'300.00		4'918'990.10
54 Famille et jeunesse						
544 Protection de la jeunesse						
5445 Foyers pour enfants et adolescents - Espace Jeunes						
5445.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	226'200.00		210'600.00		206'855.00	
5445.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES						521.60
5445.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	20'800.00		19'600.00		18'933.30	
5445.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	14'400.00		13'000.00		12'382.20	
5445.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00		300.00		304.05	
5445.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	1'400.00		1'300.00		1'071.50	
5445.31300.00 ANIMATION	37'620.00		38'000.00		41'991.06	
5445.31302.00 PORTS, TELEPHONES, DIVERS	990.00		1'000.00		1'138.20	
5445.31440.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN & ACHATS	5'940.00		6'000.00		5'022.45	
5445.42109.00 RECETTES DIVERSES		20'000.00		20'000.00		27'959.40
5445 Foyers pour enfants et adolescents - Espace Jeunes	307'650.00	20'000.00	289'800.00	20'000.00	287'697.76	28'481.00
5446 Conseil des jeunes						
5446.30000.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF CDJ	15'900.00		16'000.00		19'825.05	
5446.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	1'500.00		1'500.00		1'815.40	
5446.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	100.00		100.00		19.65	
5446.30550.00 ASSURANCES IJ EN CAS DE MALADIE	100.00					
5446.31602.00 LOCATION	1'200.00		1'200.00		1'200.00	
5446.31999.00 CRÉDIT DU CDJ	17'000.00		17'000.00		15'195.00	
5446 Conseil des jeunes	35'800.00		35'800.00		38'055.10	
544 Protection de la jeunesse	343'450.00	20'000.00	325'600.00	20'000.00	325'752.86	28'481.00

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE (...)						
545 Prestations aux familles						
5453 Prestations aux familles						
5453.36321.00 COLONIES DE VACANCES			10'000.00		10'000.00	
5453.36321.01 PUCE VERTE RUE FRANCHE 22	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
5453.36321.02 LIEU D'ETUDE POUR LA JEUNESSE	8'000.00					
5453.36321.75 ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE			1'080.00		1'080.00	
5453.36370.00 SACS POUR LES FAMILLES	35'000.00		35'000.00		33'351.75	
5453.36379.00 ALLOCATIONS DE NAISSANCE	30'000.00		50'000.00		40'130.00	
5453 Prestations aux familles	91'000.00		114'080.00		102'561.75	
5454 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)						
5454.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF MDE	480'800.00					
5454.30101.00 PERSONNEL EDUCATIF MDE	2'680'800.00		3'716'500.00		3'916'395.50	
5454.30101.01 PERSONNEL EDUCATEURS SOCIAUX MDE	373'200.00					
5454.30101.02 PERSONNEL DE CUISINE ET INTENDANCE MDE	374'000.00					
5454.30101.25 STAGIAIRES	170'700.00		156'800.00		165'108.75	
5454.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES		50'000.00		30'000.00		113'180.50
5454.30500.00 ASSURANCES AVS, AI, APG, AC ADMINISTRATIF MDE	44'000.00					
5454.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC EXPLOITATION	326'900.00		361'200.00		365'179.15	
5454.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP ADMINISTRATIF MDE	53'500.00					
5454.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	299'300.00		351'300.00		343'194.65	
5454.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP ADMINISTRATIF MDE	400.00					
5454.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP EXPLOITATION	4'200.00		4'700.00		4'944.35	
5454.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MALADIE ADMINISTRATIF	2'900.00					
5454.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	21'300.00		23'200.00		21'537.00	
5454.30901.00 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	20'850.00		22'500.00		32'491.13	
5454.31000.00 MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU	6'000.00		6'000.00		5'988.80	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE (...)						
5454.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE UETP	20'000.00		20'000.00		18'430.50	
5454.31011.01 PRODUITS D'ENTRETIEN MDE	10'000.00		9'000.00		7'495.05	
5454.31040.00 MATERIEL EDUCATIF	10'500.00		10'500.00		10'535.13	
5454.31050.00 ALIMENTATION	270'000.00		285'000.00		284'111.15	
5454.31100.00 MOBILIER	20'000.00		20'000.00		19'093.34	
5454.31120.00 EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES POUR ENFANTS	25'000.00		20'000.00		20'002.85	
5454.31120.01 VETEMENTS INTENDANCE	2'500.00		7'000.00		6'863.05	
5454.31202.00 EAU	9'000.00		8'000.00		9'000.00	
5454.31204.00 ELECTRICITE	22'000.00		30'000.00		21'399.60	
5454.31205.00 COMBUSTIBLE	13'000.00		8'000.00		16'526.20	
5454.31300.00 PREST. DE SERVICE & HONORAIRES DIVERS	24'750.00		25'000.00		21'293.02	
5454.31300.01 ANIMATION	4'950.00		5'000.00		4'341.02	
5454.31300.02 PREST. DE SERVICES PROGRAMME KIBE	12'000.00		6'000.00		5'397.95	
5454.31309.00 TRANSPORT DES ENFANTS ET VEHICULES	35'000.00		55'000.00		37'905.25	
5454.31440.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLES	26'235.00		26'500.00		24'694.80	
5454.31603.00 LOYER	390'000.00		385'000.00		382'380.00	
5454.31811.00 PERTES S/DEBITEURS MDE	165.00		200.00			
5454.33006.00 AMORTISSEMENT BIENS MOBILIERS	55'850.00		55'900.00		55'861.15	
5454.39400.02 INTERETS BIENS MOBILIERS	6'900.00		8'100.00		6'064.00	
5454.42402.00 REPAS DE MIDI ENFANTS		315'000.00		300'000.00		315'443.70
5454.42402.01 VENTE MATERIEL ET DIVERS		12'000.00		10'000.00		11'286.50
5454.42403.00 PENSION JOURNALIERE		1'160'000.00		1'160'000.00		1'166'560.55
5454.42409.00 RECETTES LIEES PROGRAMME KIBE		8'550.00		6'000.00		9'800.00
5454 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	5'816'700.00	1'545'550.00	5'626'400.00	1'506'000.00	5'806'233.39	1'616'271.25
5456 Accueil familial de jour / CAD						
5456.36321.25 CRECHES A DOMICILE	3'900'000.00		4'100'000.00		3'655'221.60	
5456 Accueil familial de jour / CAD	3'900'000.00		4'100'000.00		3'655'221.60	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE (...)						
545 Prestations aux familles	9'807'700.00	1'545'550.00	9'840'480.00	1'506'000.00	9'564'016.74	1'616'271.25
54 Famille et jeunesse	10'151'150.00	1'565'550.00	10'166'080.00	1'526'000.00	9'889'769.60	1'644'752.25
Dépenses nettes		8'585'600.00		8'640'080.00		8'245'017.35
55 Chômage						
559 Autres prestations de chômage						
5592 Autres prestations de chômage						
5592.36110.30 PART.MES.ACTIVES MARCHE TRAV. FIN DROIT - REPA	300'000.00		366'600.00		216'600.00	
5592.36340.00 LARC, CARITAS			20'000.00		20'000.00	
5592.36340.01 PRO INFIRMIS			6'500.00		6'240.50	
5592 Autres prestations de chômage	300'000.00		393'100.00		242'840.50	
559 Autres prestations de chômage	300'000.00		393'100.00		242'840.50	
55 Chômage	300'000.00		393'100.00		242'840.50	
Dépenses nettes		300'000.00		393'100.00		242'840.50
57 Aide sociale et domaine de l'asile						
572 Aide économique						
5722 Aides économiques légales						
5722.36370.00 PRESTATIONS D'ASSISTANCE	8'000'000.00		8'000'000.00		7'976'141.31	
5722.46370.00 CONTRIBUTIONS ET REMBOURSEMENTS		2'000'000.00		2'000'000.00		1'990'646.12
5722 Aides économiques légales	8'000'000.00	2'000'000.00	8'000'000.00	2'000'000.00	7'976'141.31	1'990'646.12
572 Aide économique	8'000'000.00	2'000'000.00	8'000'000.00	2'000'000.00	7'976'141.31	1'990'646.12
579 Autres assistances de l'aide sociale						
5792 Autres assistances sociales						
5792.31300.00 PRESTATION ET AIDE A LA REINSERTION ET AIF	32'000.00		40'000.00		6'300.00	
5792.31320.00 POLITIQUE SUR LE LOGEMENT	19'800.00		20'000.00		32'438.75	
5792.31320.01 CONCEPT EN FAVEUR DES SENIORS	30'000.00					
5792.36340.00 SUBVENTIONS AUX INSTITUTIONS A CARACTERE SOCIAL	65'000.00		7'500.00		6'250.00	
5792.36340.01 SERVICE D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE			6'500.00		6'240.50	
5792.36340.03 INTEGRATION DES ETRANGERS			8'000.00		17'400.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5 PREVOYANCE SOCIALE (...)						
5792.36350.00 PROJETS SOCIAUX	30'000.00		60'000.00		58'719.66	
5792.36381.00 COOPERATION - FICD / INTER AJIR			24'000.00		24'000.00	
5792 Autres assistances sociales	176'800.00		166'000.00		151'348.91	
5799 Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale						
5799.46110.10 VERSEMENT CANTONAL		8'300'000.00		8'500'000.00		8'003'434.50
5799 Autres fonctions des autres assistances de l'aide sociale		8'300'000.00		8'500'000.00		8'003'434.50
579 Autres assistances de l'aide sociale	176'800.00	8'300'000.00	166'000.00	8'500'000.00	151'348.91	8'003'434.50
57 Aide sociale et domaine de l'asile	8'176'800.00	10'300'000.00	8'166'000.00	10'500'000.00	8'127'490.22	9'994'080.62
Recettes nettes	2'123'200.00		2'334'000.00		1'866'590.40	
5 PREVOYANCE SOCIALE	23'789'750.00	11'893'550.00	23'354'480.00	12'054'000.00	23'206'283.57	11'666'026.02
Dépenses nettes		11'896'200.00		11'300'480.00		11'540'257.55

6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS

6150 6150.31012.00 & 6150.31012.01 - Ces rubriques ont été dédoublées afin de faciliter la gestion à l'interne.

6150.49101.xx - Il s'agit d'imputations internes afin de répartir dans les services autofinancés le travail des employés des travaux publics.

6223 Trafic régional et d'agglomération

6223.36110.00 - Adaptation des lignes selon leur fréquentation avec la fusion des lignes 1 et 3 (maintien de la ligne Gare - Vieille Ville - Hôpital).

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS						
61 Circulation routière						
615 Routes communales						
6150 Administration						
6150.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION T.P.	3'046'700.00		3'066'800.00		3'188'859.50	
6150.30101.99 INDEMNITÉS D'ASSURANCES SOCIALES		70'000.00		50'000.00		257'959.85
6150.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	278'900.00		285'900.00		279'383.50	
6150.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	346'000.00		379'200.00		369'949.15	
6150.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	20'200.00		22'100.00		20'694.65	
6150.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	17'900.00		18'400.00		16'901.75	
6150.30901.00 PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	15'000.00		15'000.00		19'448.30	
6150.31011.00 MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES	45'000.00		45'000.00		43'800.35	
6150.31012.00 ACHAT MATERIEL, NETTOYAGE, PNEUS	30'000.00		30'000.00		134'203.70	
6150.31012.01 CARBURANT TRAVAUX PUBLICS	80'000.00		80'000.00			
6150.31110.00 MACHINES, VEHICULES, MOBILIER	15'000.00		15'000.00		14'278.65	
6150.31120.00 EQUIPEMENTS	20'000.00		20'000.00		19'850.15	
6150.31301.00 FRAIS DE TELEPHONIE ET INTERNET	7'500.00		8'000.00		7'448.45	
6150.31321.00 MANDATS GENIE CIVIL	49'500.00		50'000.00		50'000.00	
6150.31321.01 SECURITE AU TRAVAIL	16'830.00		17'000.00		16'283.10	
6150.31345.00 ASSURANCES TAXES RPLP	56'000.00		56'000.00		56'879.60	
6150.31517.00 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN VEHICULES	70'000.00		70'000.00		69'755.20	
6150.31518.50 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES TP	50'000.00		50'000.00		47'131.70	
6150.31518.51 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES UE	30'000.00		30'000.00		29'955.90	
6150.31602.00 LOCATIONS SID RTE DE BALE & JEUNESSE	65'800.00		60'700.00		65'810.15	
6150.33001.00 AMORTISSEMENT ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATIONS	805'000.00		870'000.00		801'480.04	
6150.33003.00 AMORTISSEMENT AUTRES OUVRAGES ET TRAVAU DE GENIE CIVIL	220'000.00		280'000.00		243'738.50	
6150.33004.00 AMORTISSEMENTS BÂTIMENTS	20'000.00		22'000.00		8'012.65	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS (...)						
6150.33006.00 AMORTISSEMENT VEHICULE UETP	143'000.00		132'800.00		122'721.00	
6150.39400.00 INTERETS ROUTES ET VOIES DE COMMUNICATION	283'500.00		300'200.00		221'053.00	
6150.39400.01 INTERETS AUTRES OUVRAGES ET TRAVAUX DE GENIE CIVIL	74'200.00		49'900.00		28'609.00	
6150.39400.02 INTERETS VEHICULE UETP	3'100.00		5'400.00		5'019.00	
6150.42109.00 RECETTES DIVERSES		90'000.00		90'000.00		65'494.05
6150.46121.25 PARTICIPATIONS EXTERNES SALAIRES		33'000.00		70'000.00		32'934.50
6150.49003.00 IMPUTATIONS INTERNES VEHICULES STEP & DIGU		50'000.00		50'000.00		50'000.00
6150.49101.00 CONTRIBUTIONS FOIRES PART AUX FRAIS DU PERSONNEL		30'000.00		25'000.00		32'700.00
6150.49101.01 GESTION DES DECHETS PART AUX FRAIS DU PERSONNEL		850'000.00		800'000.00		922'725.00
6150.49101.02 DIGUES PART AUX FRAIS DU PERSONNEL		150'000.00		150'000.00		111'600.00
6150.49101.03 CANALISATIONS PART AUX FRAIS DU PERSONNEL		100'000.00		100'000.00		75'525.00
6150.49101.04 MANIFESTATIONS PART AUX FRAIS DU PERSONNE		175'000.00		175'000.00		61'125.00
6150 Administration	5'809'130.00	1'548'000.00	5'979'400.00	1'510'000.00	5'881'266.99	1'610'063.40
6154 Places de stationnement et d'évitement, parcs couverts et d'						
6154.31321.00 LOCATION ET ENTRETIEN PARCOMETRES	52'000.00		55'000.00		73'175.28	
6154.31321.01 GESTION DES PARKINGS	39'600.00		40'000.00		56'486.50	
6154.31601.00 REDEVANCES D'UTILISATION	70'000.00		80'000.00		51'778.85	
6154.33006.00 AMORTISSEMENT MOBILIER PARKING	37'720.00		33'100.00		33'092.15	
6154.39400.00 INTERETS MOBILIER PARKING	4'450.00		5'300.00		4'002.00	
6154.44722.00 RECETTES		350'000.00		350'000.00		283'575.81
6154 Places de stationnement et d'évitement, parcs couverts et d'	203'770.00	350'000.00	213'400.00	350'000.00	218'534.78	283'575.81
6157 Entretien (nettoyage, déneigement, fauchage, etc.)						
6157.31011.00 MATERIEL POUR L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE	45'000.00		45'000.00		34'937.55	
6157 Entretien (nettoyage, déneigement, fauchage, etc.)	45'000.00		45'000.00		34'937.55	
615 Routes communales	6'057'900.00	1'898'000.00	6'237'800.00	1'860'000.00	6'134'739.32	1'893'639.21
61 Circulation routière	6'057'900.00	1'898'000.00	6'237'800.00	1'860'000.00	6'134'739.32	1'893'639.21
Dépenses nettes		4'159'900.00		4'377'800.00		4'241'100.11

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS (...)						
62 Transports publics						
621 Infrastructures des transports publics						
6218 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens mobil						
6218.31440.00 ABRIS ET ARRETS DE BUS, GARE ROUTIERE	29'700.00		30'000.00		27'413.55	
6218 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens mobil	29'700.00		30'000.00		27'413.55	
621 Infrastructures des transports publics	29'700.00		30'000.00		27'413.55	
622 Trafic régional et d'agglomération						
6223 Trafic régional et d'agglomération						
6223.31013.00 PROMOTION	5'000.00		5'000.00		45'871.50	
6223.36110.00 PARTICIPATION COMMUNALE TUD	780'000.00		1'134'000.00		1'148'544.60	
6223.36110.01 CONTR. ABON. TRANSP. PUBLIC PREST. COMPL	4'000.00		4'000.00		5'327.50	
6223.36110.40 PART. COM. TRANSPORTS PUBLICS JU - REPA	360'000.00		362'000.00		372'058.00	
6223.36350.00 NOCTAMBUS - REPA	5'000.00		5'000.00		4'421.20	
6223.46110.00 SUBVENTION CANTONALE & DIVERS		234'000.00		260'000.00		265'293.70
6223 Trafic régional et d'agglomération	1'154'000.00	234'000.00	1'510'000.00	260'000.00	1'576'222.80	265'293.70
622 Trafic régional et d'agglomération	1'154'000.00	234'000.00	1'510'000.00	260'000.00	1'576'222.80	265'293.70
629 Autres transports publics						
6295 Trafic urbain - Réseaux ferroviaires						
6295.31013.00 CARTES JOURNALIERES CFF	120'000.00		180'000.00		51'975.70	
6295.42507.00 VENTES CARTES JOURNALIERES CFF		126'000.00		185'000.00		117'839.80
6295 Trafic urbain - Réseaux ferroviaires	120'000.00	126'000.00	180'000.00	185'000.00	51'975.70	117'839.80
629 Autres transports publics	120'000.00	126'000.00	180'000.00	185'000.00	51'975.70	117'839.80
62 Transports publics	1'303'700.00	360'000.00	1'720'000.00	445'000.00	1'655'612.05	383'133.50
Dépenses nettes		943'700.00		1'275'000.00		1'272'478.55
63 Autres genres de trafic et de transports publics						
633 Autres systèmes de transports						
6338 Vélostation						
6338.31204.00 ELECTRICITE	1'000.00		1'000.00		667.35	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS (...)						
6338.31300.00 PUBLICITE	1'485.00		1'500.00			
6338.31301.00 FRAIS DE TELEPHONIE ET INTERNET	3'960.00		4'000.00		3'382.65	
6338.31320.00 PRESTATIONS CARITAS	12'000.00		10'000.00		10'000.00	
6338.31321.00 MANDATS A TIERS	7'920.00		8'000.00		8'643.00	
6338.42109.00 RECETTES DIVERSES		11'000.00		11'500.00		10'939.00
6338 Vélostation	26'365.00	11'000.00	24'500.00	11'500.00	22'693.00	10'939.00
633 Autres systèmes de transports	26'365.00	11'000.00	24'500.00	11'500.00	22'693.00	10'939.00
63 Autres genres de trafic et de transports publics	26'365.00	11'000.00	24'500.00	11'500.00	22'693.00	10'939.00
Dépenses nettes		15'365.00		13'000.00		11'754.00
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	7'387'965.00	2'269'000.00	7'982'300.00	2'316'500.00	7'813'044.37	2'287'711.71
Dépenses nettes		5'118'965.00		5'665'800.00		5'525'332.66

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

710 Approvisionnement en eau potable

Le résultat des prévisions budgétaires suppose un prélèvement de CHF 94'800.- (après imputations internes de CHF 75'000.-) sur le fonds d'entretien et de rénovation du réseau d'eau. Ce fonds sera globalement utilisé ces prochaines années conformément à la planification financière pour le projet d'alimentation en eau Develier-Delémont ainsi que le nouveau réservoir de Champateau (selon le Plan Général d'Alimentation en Eau (PGAE) et la votation populaire du 9 juin 2024). Ce projet n'aura pas d'influence sur le prix de l'eau, qui restera inchangé à CHF 1.80 / m3 HT (selon le nouveau règlement entré en vigueur le 1er janvier 2024).

7100 Approvisionnement en eau potable (RAEP)

Ce chapitre présente des charges globales légèrement inférieures d'un peu plus de CHF 10'000.- par rapport au budget 2024.

7100.31518.00 - Le comparatif au budget 2024 montre une augmentation de l'ordre de CHF 53'000.-. Celle-ci est d'une part due à l'adaptation des licences de divers logiciels (Inventsys, Exchange, LexWork, SwissLEX, support Vysual et Smarter tools), selon demande du service informatique. D'autre part, cela correspond à la part de la maintenance prise en charge par le service des eaux pour le portail clients que les SID, en partenariat avec les membres de la Charte et d'autres GRD de Suisse romande, veulent mettre en place en 2025 pour offrir des prestations digitales modernes à leurs clients. L'acquisition d'un tel portail clients a été validée par le Conseil de Ville dans le message du 29 mars 2021. Ce projet a été retardé dans le but de le développer avec des partenaires voulant faire l'acquisition d'un tel outil pour en réduire les coûts.

7100.36121.00 - Cette rubrique concerne la part des prestations que le service des eaux paie à la Municipalité pour des services communaux (salaire du Conseiller communal, informatique, ressources humaines, service financier, chancellerie, etc...).

7101 Finance et comptabilité

Les charges financières présentent une augmentation d'un peu plus de CHF 70'000.-, principalement due à des amortissements supérieurs aux prévisions budgétaires 2024 sous rubrique 7101.33003.00. L'augmentation est également la conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts sur le marché pour le renouvellement de plusieurs emprunts arrivant à échéance en 2025, sous rubrique 7101.34011.00 Intérêts sur dettes.

7103 Approvisionnement en eau communal - réseau

Les charges nettes de ce chapitre restent stables par rapport au budget 2024.

7103.31439.50 - Il s'agit d'indemnisation de passage de conduites sur des terrains privés et d'indemnisation unique pour une durée déterminée. Cette rubrique est dotée dans le budget depuis de nombreuses années.

7103.39203.00 - La pratique de location des locaux a simplement été mise à jour à l'occasion du budget 2025, ce qui génère une recette supplémentaire au service électrique.

7103.43090.00 - Le montant des prestations à tiers est très variable et dépend des prestations de service fournies effectivement durant l'exercice, qui ne peuvent être déterminées à la rédaction du budget, raison pour laquelle les recettes du budget sont plutôt conservatrices. Le budget 2025 correspond au budget 2024 pour cette rubrique.

7106 Service intercommunal des eaux

7106.42402.00 - Le montant des ventes d'eau aux autres communes est variable, en fonction de leurs besoins effectifs, qui ne peut être planifié avec précision, raison pour laquelle les recettes du budget sont plutôt conservatrices. Le budget 2025 correspond au budget 2024 pour cette rubrique.

7109 Autres fonctions de l'approvisionnement en eau

Ce chapitre présente une augmentation qui est due à l'augmentation de la taxe d'épuration des eaux, en fonction du volume d'eau potable consommé.

7109.31051.00 - Projets spécifiques en lien avec la promotion de l'eau potable (Exemples : fontaines à eau dans les bureaux de l'administration ou BD de Bovée au sujet de l'eau potable). Il n'y a pas eu de dépenses spécifiques en 2023 vu le volume des activités prioritaires.

7109.31202.00 - Le montant est arrondi au millier supérieur. Il est prévu de vendre 960'000 m³, ce qui correspond à CHF 9'600.-.

720 Service autofinancé (cf. point 5.6 du rapport). Le bénéfice alimente le fonds STEP / PGEE.

7200.36121.50 - La loi cantonale sur l'eau impose de nouvelles normes comptables sur le calcul du maintien de la valeur du réseau.

7200.42400.00 - Le montant dépend de l'activité des permis et de la construction et est impossible à chiffrer précisément.

7200.42401.00 - Le montant dépend de l'activité des permis et de la construction et est impossible à chiffrer précisément.

730

Déchets

Service autofinancé (cf. point 5.7 du rapport).

7300.31309.05 - Les moloks seront installés dès 2025, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires du SEOD et du Conseil de Ville et des autorisations (permis de construire). La déchetterie devrait être en service à fin 2026 et les écopoints seront également adaptés.

7300.31517.00 - Nouveau leasing pour un camion-poubelle remplacé en urgence par un camion d'occasion.

7300.39101.00 - Charges découlant du temps de travail calculé selon timbrages sur Vysual.

7300.46121.50 - Réduction temporaire liée à un prêt sans intérêt pour le futur accès à la déchetterie régionale (giratoire et route).

7308.36364.00 - Dès la première année d'exploitation (2023) de la bibliothèque d'objets, il avait été prévu une subvention de 20'000.- (loyer environ 15'000.-, couverture de déficit maximum 5'000.-). Le Conseil de Ville a décidé d'augmenter cette subvention à 60'000.- au budget 2023. On revient au montant initial, espérant que le Vilebrequin parvienne à être autonome ou trouve d'autres soutiens financiers.

741

Corrections de cours d'eau

Service autofinancé (cf. point 5.8 du rapport).

7410.33002.00 - L'amortissement s'effectue selon l'évolution des étapes de « Delémont marée basse » (DMB). On doit aussi tenir compte des subventions qui sont décalées dans le temps.

790

Aménagement du territoire

7900.30100.00 - Le budget 2023 prévoyait un montant de CHF 301'200.- , celui de 2024 était de CHF 325'400.- et celui de 2025 est de CHF 266'000.-. Cette diminution de charges est liée à une réduction partielle d'effectifs (non repourvoirement d'un poste à temps partiel), et à l'absence d'un stagiaire de niveau universitaire en 2025.

7900.30101.00 - Par rapport à 2023, en 2024, la diminution est liée à la fin d'un engagement provisoire à taux partiel lié à la conduite d'un projet. L'augmentation des charges 2025 par rapport à 2024 s'explique par les évolutions salariales usuelles et par l'engagement d'un stagiaire HEG pour 1 année dans le cadre de la mission de formation de la Municipalité.

7900.31321.00 - Il s'agit des frais liés à l'appui des avocats conseils dans le cadre d'avis de droit, de procédures d'oppositions et de recours (sans les permis de construire) ainsi que des frais divers (cotisations, normes, séminaires, etc.).

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
71 Approvisionnement en eau						
710 Approvisionnement en eau						
7100 Approvisionnement en eau potable (RAEP)						
7100.30002.00 Jetons de présences - diverses commissions	700.00		600.00		645.00	
7100.30101.00 Personnel administratif et d'exploitation	1'134'000.00		1'184'000.00		1'126'992.84	
7100.30500.00 Assurances AVS, AI, APG et AC	72'000.00		75'000.00		70'462.00	
7100.30520.00 Assurances de prévoyance LPP	133'000.00		138'000.00		125'818.35	
7100.30530.00 Assurances accidents AAP / AANP	3'000.00		3'200.00		3'675.80	
7100.30540.00 Assurances allocations familiales ALFA		10'000.00		10'000.00		16'649.45
7100.30560.00 Assurances maladies	7'000.00		7'000.00		6'029.85	
7100.30590.00 Autres charges d'assurances			3'000.00		2'487.30	
7100.30600.00 Allocation de renchérissement aux retraités	5'000.00		5'000.00		4'575.82	
7100.30900.00 Formation personnel administratif	1'000.00		1'000.00		149.65	
7100.31000.00 Matériel et fourniture de bureau	1'500.00		1'500.00		935.55	
7100.31009.00 Autres frais de matériel	300.00		300.00		132.60	
7100.31020.00 Imprimés	12'000.00		12'000.00		10'523.84	
7100.31039.00 Frais de presse	2'000.00		2'000.00		1'887.51	
7100.31100.00 Meubles et appareils de bureau	2'000.00		2'000.00		1'901.00	
7100.31130.00 Ordinateurs et accessoires informatiques	10'000.00		12'000.00		102.88	
7100.31301.00 Frais de téléphone et internet	6'000.00		6'000.00		6'115.55	
7100.31302.00 Frais de port	12'000.00		18'000.00		10'838.14	
7100.31303.00 Frais de banque	100.00		300.00		72.04	
7100.31304.00 Frais de poste	4'500.00		6'000.00		4'254.73	
7100.31309.00 Frais de poursuites	600.00		600.00		505.79	
7100.31309.90 Frais divers	3'000.00		3'000.00		2'688.97	
7100.31320.00 Honoraires ERP	9'000.00		10'000.00		7'893.35	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7100.31340.00 Assurances et taxes	22'000.00		30'000.00		20'634.89	
7100.31518.00 Maintenance informatique	95'000.00		42'000.00		15'701.17	
7100.31518.10 Maintenance installations administratives	4'000.00		4'000.00		2'542.57	
7100.31701.00 Frais de transport	1'000.00		1'000.00			
7100.31800.00 Pertes sur débiteurs					100.00	
7100.31810.00 Pertes sur débiteurs	3'500.00		2'500.00		3'274.87	
7100.36121.00 Prestations administration communale	148'000.00		145'000.00		136'704.00	
7100.42609.00 Remboursements divers		2'000.00				2'214.00
7100.43099.20 Produits des rappels		18'000.00		18'000.00		22'890.35
7100 Approvisionnement en eau potable (RAEP)	1'692'200.00	30'000.00	1'715'000.00	28'000.00	1'567'646.06	41'753.80
7101 Finances et comptabilité						
7101.31309.00 Frais de fiduciaire	1'500.00		2'000.00		1'007.34	
7101.31373.01 TVA - REDIP					48.69	
7101.31993.00 TVA - REDIP	10'000.00		15'000.00			
7101.33003.00 Amortissements du patrimoine administratif	510'000.00		450'000.00		399'971.87	
7101.34011.00 Intérêts sur dettes	60'000.00		40'000.00		45'812.00	
7101 Finances et comptabilité	581'500.00		507'000.00		446'839.90	
7103 Approvisionnement en eau communal - réseau						
7103.30901.00 Formation personnel d'exploitation	7'000.00		7'000.00		10'352.90	
7103.31010.00 Réseau - achat matériel	27'000.00		27'000.00		21'964.43	
7103.31010.10 Réseau - achat matériel pour désagréments	80'000.00		80'000.00		77'094.12	
7103.31012.00 Carburants véhicules d'exploitation	2'500.00		2'500.00		2'131.46	
7103.31019.00 Imputation en transit interne	100.00		100.00		1'176.00	
7103.31114.00 Outillage	11'000.00		21'000.00		8'188.66	
7103.31120.00 Vêtements du personnel	8'000.00		8'000.00		5'129.84	
7103.31202.00 Concessions d'Etat	28'000.00		32'000.00		27'869.60	
7103.31204.00 Energie de pompage	100'000.00		100'000.00		100'514.39	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7103.31300.00 Traitement et contrôle de l'eau	55'000.00		50'000.00		48'751.39	
7103.31309.00 Cotisations d'associations techniques	7'000.00		6'000.00		6'845.50	
7103.31320.00 Mandats à tiers - honoraires	15'000.00		15'000.00		17'551.64	
7103.31321.00 Télécommande et télégestion	54'000.00		55'000.00		51'559.80	
7103.31321.10 Liaison téléphonique	800.00		1'000.00		229.72	
7103.31430.00 Réseau - prestations GC					7'354.20	
7103.31430.10 Réseau - prestations GC pour désagréments	175'000.00		170'000.00		175'036.87	
7103.31439.50 Droits de passage	30'000.00		35'000.00		146.20	
7103.31517.00 Entretien véhicules d'exploitation	10'000.00		7'000.00		9'091.14	
7103.31900.00 Dommages à tiers non assurés	2'000.00		2'000.00		1'000.00	
7103.39100.00 Imputations internes - prestations SIT					11'676.90	
7103.39203.00 Locaux d'exploitation	75'000.00		60'000.00		60'000.00	
7103.42400.00 Taxes de raccordement		20'000.00		20'000.00		137'157.35
7103.42401.00 Taxes de base		950'000.00		945'000.00		960'274.02
7103.42402.00 Ventes d'eau		1'730'000.00		1'710'000.00		1'747'255.77
7103.43090.00 Prestations à tiers		100'000.00		100'000.00		140'008.23
7103.43090.40 Imputation en transit interne		100.00		100.00		1'176.00
7103.43099.00 Produits divers		2'000.00		2'000.00		2'731.89
7103 Approvisionnement en eau communal - réseau	687'400.00	2'802'100.00	678'600.00	2'777'100.00	643'664.76	2'988'603.26
7106 Service intercommunal des eaux						
7106.31202.00 Eau de secours Moutier	25'000.00		25'000.00		25'709.80	
7106.42402.00 Ventes d'eau aux autres communes		25'000.00		25'000.00		37'988.20
7106.43090.00 Prestations aux communes tierces		55'000.00		60'000.00		53'868.75
7106 Service intercommunal des eaux	25'000.00	80'000.00	25'000.00	85'000.00	25'709.80	91'856.95
7109 Autres fonctions de l'approvisionnement en eau						
7109.31051.00 Promotion de l'eau potable	10'000.00		10'000.00		2'572.60	
7109.31202.00 Centime de l'eau	10'000.00		10'000.00		10'000.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7109.31309.00 Prestations pour jets d'eau - Place de la Gare	800.00		1'000.00		290.20	
7109.39809.00 Emolument pour épuration des eaux usées	2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03	
7109.49809.00 Emolument pour épuration des eaux usées		2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03
7109 Autres fonctions de l'approvisionnement en eau	2'520'800.00	2'500'000.00	2'481'000.00	2'460'000.00	2'429'917.83	2'417'055.03
710 Approvisionnement en eau	5'506'900.00	5'412'100.00	5'406'600.00	5'350'100.00	5'113'778.35	5'539'269.04
71 Approvisionnement en eau	5'506'900.00	5'412'100.00	5'406'600.00	5'350'100.00	5'113'778.35	5'539'269.04
Dépenses nettes		94'800.00		56'500.00	425'490.69	
72 Assainissement des eaux						
720 Assainissement des eaux						
7200 Elimination et traitement des eaux (RETE)						
7200.31011.00 MATIERES PREMIERES & MATERIEL AUXILIAIRE	18'000.00		18'000.00		17'997.50	
7200.31180.00 SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE	60'000.00		60'000.00		21'427.10	
7200.31300.00 PREST. DE TIERS PR L'ENTR. DES INSTALLATIONS	180'000.00		180'000.00		179'968.85	
7200.31309.00 REDEVANCES D'UTILISATION	3'000.00		3'000.00		4'805.90	
7200.31321.00 MANDAT PGEE	40'000.00		40'000.00		39'999.80	
7200.31811.00 PERTES S/DEBITEURS STEP	2'000.00		2'000.00			
7200.33003.10 AMORTISSEMENTS	125'415.00		122'200.00		93'647.21	
7200.34090.00 INTERETS STEP	70'350.00		70'000.00		49'662.00	
7200.36121.50 CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT	1'460'000.00		1'414'000.00		1'241'671.35	
7200.36602.50 AMORTISSEMENTS SEDE BATIMENT	490'505.00				490'505.00	
7200.36602.51 AMORTISSEMENTS SEDE CANALISATIONS	113'400.00				113'404.00	
7200.39001.00 STEP IMPUTATIONS INTERNES DIVERS	145'000.00		145'000.00		115'000.00	
7200.39101.00 STEP IMPUTATIONS INTERNES PERSONNEL	100'000.00		100'000.00		75'525.00	
7200.42400.00 REDEVANCE DROIT DE RACCORDEMENT		100'000.00		100'000.00		159'441.48
7200.42401.00 REDEVANCES D'UTILISATION STEP		150'000.00		150'000.00		219'608.82
7200.42402.00 REDEVANCES D'UTILISATION EXPLOITATION		2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03
7200.48950.50 PRELEVEMENT RESERVE SEDE BATIMENT		490'505.00				490'505.00

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7200.48950.51 PRELEVEMENT RESERVE SEDE CANALISATIONS		113'400.00				113'404.00
7200 Elimination et traitement des eaux (RETE)	2'807'670.00	3'353'905.00	2'154'200.00	2'710'000.00	2'443'613.71	3'400'014.33
720 Assainissement des eaux	2'807'670.00	3'353'905.00	2'154'200.00	2'710'000.00	2'443'613.71	3'400'014.33
72 Assainissement des eaux	2'807'670.00	3'353'905.00	2'154'200.00	2'710'000.00	2'443'613.71	3'400'014.33
Recettes nettes	546'235.00		555'800.00		956'400.62	
73 Gestion des déchets						
730 Déchets						
7300 Administration						
7300.31021.00 ANNONCES, PROMOTION ET SENSIBILISATIONS	100'000.00		100'000.00		97'409.65	
7300.31300.01 ETUDE SUR LA GESTION DES DECHETS			10'000.00			
7300.31309.03 COMPOSTAGE	140'000.00		180'000.00		139'448.00	
7300.31309.05 RAMASSAGE VERRE,PAPIER,FER, ETC	170'000.00		170'000.00		165'614.05	
7300.31320.00 SURVEILLANCE YC CARITAS	27'000.00		27'000.00		23'114.95	
7300.31517.00 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN VEHICULES	155'000.00		75'000.00		75'529.20	
7300.31811.00 PERTES S/DEBITEURS ORDURES ET DIVERS	5'000.00		5'000.00		19'578.58	
7300.33006.00 AMORTISSEMENT	85'900.00		93'800.00		85'906.85	
7300.34090.00 INTERETS DECHETS	7'750.00		7'500.00		6'005.00	
7300.36013.00 CONTRIBUTIONS CANTONALE AU SYNDICAT	20'000.00		20'000.00		15'318.80	
7300.36121.50 CONTRIBUTIONS AU SYNDICAT	90'000.00		90'000.00		80'109.80	
7300.39101.00 DECHETS - IMPUTATIONS INTERNES PERSONNEL	850'000.00		800'000.00		922'725.00	
7300.39101.01 DECHETS - IMPUTATIONS INTERNES DIVERS	60'000.00		60'000.00		60'000.00	
7300.42404.00 REDEVANCES		1'220'000.00		1'150'000.00		1'244'056.19
7300.42508.06 RISTOURNE SUR LE VERRE / PAPIER/ DE		100'000.00		100'000.00		103'507.85
7300.46121.50 SEOD RBT VENTES DES SACS		250'000.00		350'000.00		469'854.05
7300 Administration	1'710'650.00	1'570'000.00	1'638'300.00	1'600'000.00	1'690'759.88	1'817'418.09
7308 Immeubles, locaux, installations, équipement et biens mobili						
7308.36364.00 LE VILEBREQUIN	20'000.00		40'000.00		60'000.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7308 Immeubles, locaux, installations, équipement et biens mobili	20'000.00		40'000.00		60'000.00	
730 Déchets	1'730'650.00	1'570'000.00	1'678'300.00	1'600'000.00	1'750'759.88	1'817'418.09
73 Gestion des déchets	1'730'650.00	1'570'000.00	1'678'300.00	1'600'000.00	1'750'759.88	1'817'418.09
Dépenses nettes		160'650.00		78'300.00	66'658.21	
74 Aménagements						
741 Corrections de cours d'eau						
7410 Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)						
7410.31321.00 MANDATS A TIERS	80'000.00		80'000.00		79'844.55	
7410.31424.00 PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN	99'000.00		100'000.00		106'079.47	
7410.33002.00 AMORTISSEMENT DIGUES	160'000.00		197'000.00		146'335.04	
7410.34090.00 INTERETS DMB	55'500.00		57'500.00		40'345.00	
7410.39001.00 DIGUES - IMPUTATIONS INTERNES DIVERS	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
7410.39101.02 DIGUES IMPUTATIONS INTERNES PERSONNEL	150'000.00		150'000.00		111'600.00	
7410.42400.10 REDEVANCES D'UTILISATION DIGUES		800'000.00		800'000.00		855'203.00
7410.46310.00 SUBVENTIONS & PART DE TIERS						5'172.00
7410 Corrections de cours d'eau (lits, rives et berges)	594'500.00	800'000.00	634'500.00	800'000.00	534'204.06	860'375.00
741 Corrections de cours d'eau	594'500.00	800'000.00	634'500.00	800'000.00	534'204.06	860'375.00
74 Aménagements	594'500.00	800'000.00	634'500.00	800'000.00	534'204.06	860'375.00
Recettes nettes	205'500.00		165'500.00		326'170.94	
76 Lutte contre la pollution et l'environnement						
769 Lutte contre la pollution et l'environnement						
7696 Cité de l'énergie						
7696.36902.00 POLITIQUE ENERGETIQUE			120'000.00		114'617.95	
7696 Cité de l'énergie			120'000.00		114'617.95	
769 Lutte contre la pollution et l'environnement			120'000.00		114'617.95	
76 Lutte contre la pollution et l'environnement			120'000.00		114'617.95	
Dépenses nettes				120'000.00		114'617.95
77 Autres fonctions de la protection de l'environnement						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
771 Cimetières et crématoires						
7710 Administration						
7710.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION	52'300.00		49'500.00		49'661.25	
7710.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	4'900.00		4'500.00		3'541.00	
7710.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	9'100.00		9'100.00		9'014.40	
7710.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	400.00		400.00		268.90	
7710.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	400.00		300.00		227.10	
7710.31011.00 PRODUITS DE NETTOYAGE	500.00		500.00			
7710.31111.00 VEHICULES, MACHINES, MOBILIER	4'500.00		4'500.00		4'267.45	
7710.31202.00 EAU	800.00		800.00		675.80	
7710.31204.00 ELECTRICITE	2'000.00		2'000.00		1'827.45	
7710.31205.00 COMBUSTIBLE	4'000.00		5'300.00		5'176.20	
7710.31300.00 ASSURANCES & PRESTATIONS DE SERVICES	1'250.00		1'300.00		1'309.10	
7710.31430.00 ENTRETIEN CIMETIERE	7'920.00		8'000.00		9'713.45	
7710.31440.00 PREST. DE TIERS ENTRETIEN DES IMMEUBLES	4'950.00		5'000.00		6'616.85	
7710.33004.00 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	23'500.00		23'500.00		17'454.05	
7710.36228.00 COTISATION	19'000.00		19'000.00		18'648.00	
7710.39400.00 INTERETS	3'600.00		4'100.00		2'961.00	
7710.42109.00 RECETTES FUNERARIUM		50'400.00		48'000.00		55'714.10
7710.42403.01 ENSEVELISSEMENTS		52'500.00		50'000.00		58'214.10
7710.42403.02 CONCESSIONS DE TOMBES		16'800.00		16'000.00		15'066.90
7710.46121.00 COTISATIONS DES COMMUNES		30'600.00		30'600.00		30'214.50
7710 Administration	139'120.00	150'300.00	137'800.00	144'600.00	131'362.00	159'209.60
771 Cimetières et crématoires	139'120.00	150'300.00	137'800.00	144'600.00	131'362.00	159'209.60
779 Autres fonctions de protection de l'environnement						
7795 Toilettes pour chiens						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7795.36013.00 PART CANTONALE TAXE CHIENS / SPA	11'200.00		10'600.00		11'257.85	
7795 Toilettes pour chiens	11'200.00		10'600.00		11'257.85	
779 Autres fonctions de protection de l'environnement	11'200.00		10'600.00		11'257.85	
77 Autres fonctions de la protection de l'environnement	150'320.00	150'300.00	148'400.00	144'600.00	142'619.85	159'209.60
Dépenses nettes		20.00		3'800.00	16'589.75	
79 Aménagement du territoire						
790 Aménagement du territoire						
7900 Administration						
7900.30100.00 PERSONNEL ADMINISTRATIF UETP	266'000.00		325'400.00		377'918.80	
7900.30101.00 PERSONNEL D'EXPLOITATION U.E.	907'900.00		838'800.00		936'010.30	
7900.30500.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	25'600.00		31'300.00		33'423.20	
7900.30501.00 ASSURANCES AVS, AI ET APG / AC	85'400.00		81'100.00		85'206.55	
7900.30520.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL ADMINISTRATIF	28'400.00		31'300.00		30'940.35	
7900.30521.00 ASSURANCES DE PRÉVOYANCE LPP - PERSONNEL EXPLOITATION	109'200.00		109'700.00		102'577.15	
7900.30530.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	300.00		300.00		491.25	
7900.30531.00 ASSURANCES ACCIDENTS AAP / AANP	5'000.00		5'000.00		4'934.05	
7900.30550.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	1'800.00		1'900.00		2'141.15	
7900.30551.00 ASSURANCES D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS DE MALADIE	5'500.00		5'300.00		5'404.90	
7900.31011.00 PREST. ENTRETIEN FONTAINES & V. VILLE	30'000.00		40'000.00		45'368.65	
7900.31011.01 PREST. NETTOYAGE TAGS & MOBILIER URBAIN	5'000.00		2'000.00		6'920.70	
7900.31110.00 OUTILLAGE DES JARDINIERS & ETUDES	35'000.00		35'000.00		34'892.70	
7900.31110.01 DRAPEAUX, ARBRES ET FLEURS	35'000.00		35'000.00		38'341.05	
7900.31321.00 HONORAIRES & FRAIS JURIDIQUES	39'600.00		40'000.00		49'131.10	
7900.31321.01 MANDATS UETP	49'500.00		50'000.00		50'574.14	
7900.31321.02 SYSTEME D'INFORMATION DU TERRITOIRE	1'980.00		2'000.00		566.15	
7900.31321.03 NATURE ET PAYSAGE	14'850.00		15'000.00		27'799.40	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (...)						
7900.33009.00 AMORTISSEMENTS	1'400.00		1'750.00		1'375.30	
7900.46110.00 SUBVENTIONS CANTONALES ET DIVERSES		20'000.00		20'000.00		2'620.00
7900.49101.00 COMPLEXE E.-BOECHAT PART AUX FRAIS DU PERSONNEL		90'000.00				89'850.00
7900 Administration	1'647'430.00	110'000.00	1'650'850.00	20'000.00	1'834'016.89	92'470.00
7904 Aménagement régional et d'agglomération du territoire						
7904.36121.50 FONCTIONNEMENT AGGLOMERATION	90'000.00		80'000.00		70'560.50	
7904.36121.55 FRAIS DE GESTION INNODEL	15'000.00		15'000.00		16'246.65	
7904.42409.00 PRESTATIONS FACTUREES INNODEL / AGGLO				15'000.00		18'000.00
7904 Aménagement régional et d'agglomération du territoire	105'000.00		95'000.00	15'000.00	86'807.15	18'000.00
790 Aménagement du territoire	1'752'430.00	110'000.00	1'745'850.00	35'000.00	1'920'824.04	110'470.00
79 Aménagement du territoire	1'752'430.00	110'000.00	1'745'850.00	35'000.00	1'920'824.04	110'470.00
Dépenses nettes		1'642'430.00		1'710'850.00		1'810'354.04
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12'542'470.00	11'396'305.00	11'887'850.00	10'639'700.00	12'020'417.84	11'886'756.06
Dépenses nettes		1'146'165.00		1'248'150.00		133'661.78

8 ECONOMIE PUBLIQUE

840 Tourisme

8400.36319.00 - Contributions annuelles pour Jura Tourisme et Jura Trois-Lacs. En 2022, un nouveau calcul en fonction du nombre d'habitants avait été effectué par Jura Tourisme et le montant de la cotisation avait fortement augmenté et avait été intégré au budget 2023. Parallèlement, la nouvelle convention avec Jura Trois-Lacs portant sur les années 2024 à 2027 a également été revue avec un montant à la hausse en fonction du nombre d'habitants également, influençant ainsi le montant porté au budget 2025.

850 Industrie, artisanat et commerce

8500.39101.00 - Les bancs du marché sont posés le matin tôt et enlevés dès la fin du marché. C'est la solution la plus favorable et la moins coûteuse, sachant que 2 voyers travaillent de toute façon pour les nettoyages des écopoints. Imputation interne des heures effectuées par UETP pour le marché principalement. Le marché a du succès et il s'agit d'une belle animation en Vieille Ville.

871 Electricité

Grâce à la stratégie d'approvisionnement mise en place au travers de la société SACEN SA, aux propositions d'optimisation des coûts et malgré l'introduction de redevances cantonales et communales ainsi que la séparation des coûts de comptage avec l'arrivée de nouvelles prestations SMART, les SID baissent légèrement leurs prix aux clients finaux tout en garantissant les revenus promis aux comptes communaux. Un prélèvement sur le fonds de régulation énergie (après imputations internes de CHF 150'000.-) est prévu pour suivre la stratégie de prix stable à l'horizon 2026 en accord avec tous les partenaires de SACEN SA. Le budget 2025 tient de plus compte des nouvelles adaptations légales rendues obligatoires avec la votation du 9 juin 2024. Cette stabilité est à mettre au crédit des partenariats développés, principalement avec SACEN SA, mais aussi avec ses partenaires INERA SA et SD Energie SA.

Les prix « réseaux » pourront diminuer de l'ordre de 10 à 12% pour les ménages et d'environ 1% pour les entreprises. La mise en place au niveau cantonal de la nouvelle Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LAEI) au 1er mars 2024, et en fonction de l'adoption par le Conseil de Ville le 30 septembre 2024 du nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité, les nouvelles taxes suivantes seront intégrées aux factures d'électricité :

- Taxe cantonale : 0,2 cts / kWh
- Taxe pour l'utilisation du domaine public : 0,7 cts / kWh (jusqu'ici droit du sol = reste identique)
- Taxe communale à vocation énergétique : 1 cts / kWh.

8710 Administration

L'augmentation de ce chapitre est notamment due à deux phénomènes :

- Augmentation des charges relatives à la maintenance informatique de CHF 165'000.- par rapport au budget 2024, essentiellement liée à la part prise en charge par le service électrique pour la maintenance d'un portail clients
- Augmentation de la rubrique 8710.30101.00 et suivantes d'environ CHF 35'000.- (annuités normales + renchérissement).

8711 Finances et comptabilité

Les charges financières présentent une augmentation d'environ CHF 150'000.-, soit environ CHF 60'000.- pour des amortissements supérieurs aux prévisions budgétaires 2024 et environ CHF 90'000.- dus à la conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts sur le marché pour le renouvellement de plusieurs emprunts arrivant à échéance en 2025.

8713 Electricité

Les charges de ce chapitre présentent une importante diminution des coûts d'achats de l'énergie d'environ CHF 3'000'000.-, de même, en conséquence, qu'une diminution semblable pour les ventes d'énergie.

8713.31320.00 - Cette rubrique présente une diminution d'un peu plus de CHF 50'000.-. A noter que toutes ces charges sont intégralement compensées par des recettes dans différentes activités budgétées (ventes d'énergie, Smotion, Charg'Immo et Community).

8714 Centrales et réseaux électriques communaux

Les charges de ce chapitre présentent une diminution importante d'environ CHF 730'000.- par rapport au budget 2024, alors que les produits sont en augmentation d'environ CHF 713'000.-. Ceci s'explique par les rubriques suivantes :

8714.30901.00 - 2 nouveaux apprentis sont prévus pour la rentrée d'août 2025 (1 pour le service électrique et 1 employé de commerce), ceci sans augmentation de la rubrique comptable.

8714.31019.00 - Il s'agit de matériel ou prestations achetés et refacturés à des tiers, générant des recettes identiques et qui ne sont donc qu'en transit par la comptabilité SID. L'équilibre est assuré avec la rubrique 8714.43090.40. Il n'est pas possible de prévoir avec exactitude ce volume d'affaires, raison pour laquelle, historiquement, un montant de CHF 40'000.- est budgétisé.

8714.31204.00 - Cette rubrique est une charge liée. Elle correspond aux coûts de transport facturé par BKW pour le transport de l'électricité jusqu'au point de fourniture des SID. Ils correspondent aux coûts facturés par Swissgrid et BKW.

8714.31309.90 - Le montant budgétisé correspond à la participation nette effective de la Ville de Delémont aux projets de collaboration de la Charte.

8714.31321.10 - Les nouvelles bases légales fédérales demandent une séparation des coûts de comptage. Cette rubrique comptabilise dorénavant toutes les charges liées aux frais de comptage, y compris la part des prestations liées au Smart Metering. A noter que les charges salariales liées au comptage continuent d'être budgétées dans les rubriques 8710.30101.00 et suivantes, ainsi que les charges d'intérêts et amortissements, qui sont budgétées dans le chapitre 8711. Une comptabilité analytique est effectuée en fin d'exercice pour déterminer les montants relatifs au comptage à facturer aux clients finaux.

8714.36121.00 - Jusqu'au budget 2024, cette rubrique comprenait un montant de CHF 120'000.- restitué à la commune pour permettre de financer la politique énergétique de la Ville. Dès 2025, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les redevances communales, ce montant est financé par les recettes de la rubrique 8714.46992.10. Il est donc retiré de cette rubrique. Par conséquent, il faut considérer que le montant passe de CHF 225'000.- à CHF 310'000.-, soit une augmentation de CHF 85'000.- pour les comptes communaux.

8714.36990.75 - Le coût des services systèmes est passé de 0.75 cts / kWh à 0.55 cts / kWh, selon décisions de Swissgrid. Ces baisses sont intégralement répercutées dans les tarifs des SID, au profit des consommateurs finaux. Ce montant est compensé par les produits sous rubriques 8714.46990.75 (Recettes des services systèmes).

8714.36990.76 - Les coûts de la taxe RPC (taxe fédérale) sont stables à 2.3 cts / kWh. L'augmentation de cette rubrique est due aux volumes complémentaires prévus. Ce montant est compensé par les produits sous rubriques 8714.46990.80 (Recettes RPC).

8714.36990.85 - Le montant de cette autre taxe fédérale pour les réserves de capacité en cas de pénurie passe pour 2025 de 1.2 cts / kWh à 0.23 cts / kWh. Ce montant est compensé par les produits sous rubriques 8714.46990.85 (Réserve d'électricité de la Confédération (REC)).

8714.36991.00 - Il s'agit d'une nouvelle redevance cantonale autorisée par les nouvelles bases légales cantonales, selon règlement ad hoc accepté par le Conseil de Ville le 30 septembre 2024. Le montant de cette redevance est de 0.2 cts / kWh.

8714.46992.00 - L'augmentation constatée est due au fait que cette redevance peut dès 2025 être prélevée sur l'ensemble de la consommation sur le territoire communal, y compris hors de la zone de desserte des SID. La redistribution à la Municipalité est effectuée par l'intermédiaire de la rubrique 8714.36992.00.

8714.46992.10 - Il s'agit des redevances autorisées par les nouvelles bases légales cantonales. Un nouveau règlement a été soumis au Conseil de Ville le 30 septembre 2024. Le budget prévoit ces nouvelles recettes. A noter que cette rubrique inclus les recettes liées au financement de l'éclairage public, conformément aux bases légales cantonales précitées (LAEI et OAEI). Ce qui diminue d'autant la rubrique éclairage public actuelle 8719.46992.00.

8717

Promotion

Ce chapitre présente une augmentation de CHF 100'000.- par rapport au budget 2024, soit une diminution de CHF 80'000.- du budget marketing et une augmentation de CHF 180'000.- pour la participation à la promotion des énergies renouvelables (subventions). Jusqu'en 2024, les subventions allouées par les SID étaient financées par ces rubriques, soit par la vente d'électricité et de gaz. Avec l'entrée en vigueur de la redevance à vocation énergétique, ces subventions sont autofinancées par les recettes de cette redevance. L'affectation des recettes de cette redevance tient compte de ces subventions. A noter que la rubrique 8729.36379.00 (Participation à la promotion des énergies renouvelables) est réduite à zéro pour le budget 2025 (CHF 150'000.- au budget 2024).

8718 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meublés

Ce chapitre présente une diminution des charges de CHF 60'000.- par rapport au budget 2024 qui s'explique principalement par les rubriques suivantes :

8718.31200.00 - La diminution des prix du gaz permet une réévaluation à la baisse des charges d'énergie des bâtiments SID.

8718.43099.00 - L'augmentation importante de la production photovoltaïque partout en Suisse implique une réflexion quant à la capacité de rémunération de cette énergie produite par des particuliers dans le contexte global du marché de l'électricité. Le budget 2025 prévoit une légère diminution des tarifs de reprise de cette énergie, tout en restant particulièrement attractifs en fonction des différentes pratiques constatées.

8719 Autres fonctions de l'électricité (éclairage public)

Ce chapitre présente les activités complémentaires des SID, soit l'éclairage public et la politique énergétique. L'éclairage public est financé par la taxe correspondante qui passe de 0.7 cts / kWh à 0.6 cts / kWh. Les coûts y relatifs sont ainsi financés sur le moyen terme. Quant à la politique énergétique, comme mentionné plus haut, elle est financée par la nouvelle taxe à vocation énergétique communale.

872 Gaz

L'internalisation de la stratégie d'approvisionnement a permis la mise en place d'une nouvelle tarification dès le 1er janvier 2024. Celle-ci bénéficie aux clients finaux avec des diminutions de prix conséquentes. L'exercice 2025 se solde par ailleurs par une attribution sur le fonds « Gaz - Régulation énergie » à hauteur de CHF 220'400.- (après imputations internes de CHF 75'000.-). Dans ce cadre, tant la restitution à la Municipalité de la dette cumulée que les intérêts correspondants sont garantis, de la même manière que les années précédentes, avec pour objectif une restitution totale à l'horizon 2028. Toutes les attentions ont été prises pour réduire les coûts internes liés à la distribution de gaz. L'internalisation de la gestion a permis des économies substantielles qui confirment l'intérêt du modèle mis en place.

8720 Administration

Les coûts administratifs présentent une stabilité par rapport aux prévisions budgétaires 2024.

8721 Finances et comptabilité

Les intérêts cumulés sur la dette ainsi que la restitution à la Municipalité sont comptabilisés respectivement sous rubriques 8721.36121.00 et 8721.36340.00. Grâce à la stratégie mise en place par le Conseil communal, la dette du gaz devrait être proche de CHF 1'000'000.- au 31 décembre 2025 alors qu'elle atteignait plus de CHF 10'440'000.- voici un peu plus de 10 ans. La restitution totale, elle, devrait intervenir à l'horizon 2028.

- 8723 Gaz - énergie**
Grâce à la stratégie d'approvisionnement mise en place en partenariat avec le nouveau fournisseur des SID, le prix du gaz connaîtra une nouvelle diminution conséquente au profit des clients des SID. Comme cela avait été annoncé, 2024 étant une année de transition, un prélèvement sur le fonds prévu à cet effet a déjà permis de réduire, selon la planification, les tarifs 2024. Vu les approvisionnements effectués pour 2025, une attribution théorique au fonds de l'ordre de CHF 220'400.- est envisagée, en fonction des consommations effectives qui seront enregistrées. Cette situation est particulièrement satisfaisante et conforte les décisions prises dans le domaine du gaz. Ce d'autant plus que, selon les informations actuelles, cette tendance tarifaire devrait encore se confirmer les prochaines années.
- 8724 Approvisionnement en gaz communal - réseau**
Les charges et les recettes totales de ce chapitre lié au réseau restent stables par rapport aux prévisions 2024.
- 8729 Autres fonctions de l'approvisionnement en gaz**
Ce chapitre est abandonné suite à la mise en place de la nouvelle taxe à vocation énergétique sous le chapitre du service électrique.
- 879 Production de chaleur**
La production de chaleur est une nouvelle prestation offerte par les SID depuis 2021 sous forme de contracting énergétique. Pour l'année 2025, les prévisions budgétaires prévoient un léger prélèvement sur fonds, principalement pour le contracting de la Résidence du Parc de la Sorne (écoquartier) et selon le modèle économique prévu pour les premières années d'exploitation, en fonction des taux d'occupation des appartements. Les augmentations de charges constatées sous ce chapitre sont principalement la conséquence de la mise en service du 9ème bâtiment dans l'écoquartier, contre 8 qui étaient considérés pour le budget 2024. Les rubriques de ce chapitre sont relativement nouvelles et en constante progression avec l'arrivée de nouveaux services, raison pour laquelle les budgets et résultats comptables y relatifs sont appelés à connaître des évolutions ces prochaines années.
- 8790 Administration**
Ce chapitre présente une augmentation des amortissements directement liée aux investissements sur les derniers bâtiments mis en service dans l'écoquartier. De la même manière que pour les autres services, une augmentation des intérêts sur emprunts est prévue car plusieurs emprunts devront être renouvelés en 2025 à des taux possiblement supérieurs à ceux actuellement souscrits.
- 8793 Réseau**
8793.31320.00 - Au même titre que l'eau, le gaz et l'électricité, une rubrique de mandats à tiers / honoraires a été créée sous ce chapitre de la production de chaleur pour divers mandats. Ces charges sont autofinancées par la vente de chaleur, en augmentation par rapport aux prévisions 2024.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE						
84 Tourisme						
840 Tourisme						
8400 Tourisme						
8400.31300.00 PRESTATION DE TIERS ENTRETIEN WEBCAMS	2'970.00		3'000.00		1'482.00	
8400.36319.00 JURA TOURISME ET JURA TROIS-LACS	106'200.00		104'400.00		105'468.00	
8400.36369.00 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT, D'EMBELLIS.	2'700.00		2'700.00		2'700.00	
8400.36369.01 SIRD, SYND. D'INITIATIVE REGION DELEMONT	900.00		900.00		900.00	
8400 Tourisme	112'770.00		111'000.00		110'550.00	
840 Tourisme	112'770.00		111'000.00		110'550.00	
84 Tourisme	112'770.00		111'000.00		110'550.00	
Dépenses nettes		112'770.00		111'000.00		110'550.00
85 Industrie, artisanat et commerce						
850 Industrie, artisanat et commerce						
8500 Promotion, marketing						
8500.31011.00 PRESTATIONS FOIRES ET MARCHES	1'500.00		1'500.00		1'196.95	
8500.31309.00 SALONS ET EXPOSITIONS					2'646.00	
8500.39101.00 FOIRES ET MARCHES PART. FRAIS DE TRAITEMEN	30'000.00		25'000.00		32'700.00	
8500.40322.01 MARCHÉ		14'000.00		12'000.00		14'043.00
8500 Promotion, marketing	31'500.00	14'000.00	26'500.00	12'000.00	36'542.95	14'043.00
850 Industrie, artisanat et commerce	31'500.00	14'000.00	26'500.00	12'000.00	36'542.95	14'043.00
85 Industrie, artisanat et commerce	31'500.00	14'000.00	26'500.00	12'000.00	36'542.95	14'043.00
Dépenses nettes		17'500.00		14'500.00		22'499.95
87 Combustibles et énergie						
871 Electricité						
8710 Administration						
8710.30002.00 Jetons de présences - diverses commissions	900.00		800.00		860.00	
8710.30101.00 Personnel administratif et d'exploitation	1'761'000.00		1'739'000.00		1'696'377.41	
8710.30500.00 Assurances AVS, AI, APG et AC	112'000.00		103'000.00		106'385.75	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8710.30520.00 Assurances de prévoyance LPP	172'000.00		167'000.00		168'071.05	
8710.30530.00 Assurances accidents AAP / AANP	3'600.00		3'300.00		5'602.00	
8710.30540.00 Assurances allocations familiales ALFA		12'000.00		10'000.00		15'966.90
8710.30560.00 Assurances maladies	10'000.00		9'400.00		9'064.40	
8710.30590.00 Autres charges d'assurances			4'000.00		3'316.40	
8710.30600.00 Allocation de renchérissement aux retraités	14'000.00		15'000.00		13'727.46	
8710.30900.00 Formation personnel administratif	3'000.00		3'000.00		2'860.65	
8710.31000.00 Matériel et fourniture de bureau	2'000.00		2'000.00		1'144.43	
8710.31009.00 Autres frais de matériel	400.00		400.00		176.80	
8710.31020.00 Imprimés	16'000.00		16'000.00		13'866.44	
8710.31039.00 Frais de presse	5'000.00		5'000.00		6'884.36	
8710.31100.00 Meubles et appareils de bureau	2'000.00		2'000.00		1'901.00	
8710.31130.00 Ordinateurs et accessoires informatiques	10'000.00		10'000.00		1'007.83	
8710.31301.00 Frais de téléphone et internet	10'000.00		8'000.00		10'273.21	
8710.31302.00 Frais de port	28'000.00		24'000.00		24'240.49	
8710.31303.00 Frais de banque	300.00		400.00		263.70	
8710.31304.00 Frais de poste	7'000.00		8'000.00		5'672.91	
8710.31309.00 Frais de poursuites	4'000.00		4'000.00		3'273.28	
8710.31309.50 Frais divers	4'000.00		3'000.00		2'123.81	
8710.31320.00 Honoraires ERP	10'000.00		10'000.00		8'488.35	
8710.31518.00 Maintenance informatique	235'000.00		70'000.00		67'812.96	
8710.31518.10 Maintenance installations administratives	6'000.00		5'000.00		5'434.50	
8710.31701.00 Frais de transport	1'000.00		1'000.00			
8710.31800.00 Pertes sur débiteurs					1'300.00	
8710.31810.00 Pertes sur débiteurs	50'000.00		50'000.00		41'855.35	
8710.36121.00 Prestations administration communale	199'000.00		195'000.00		182'273.00	
8710.42600.00 Prestations pour SACEN SA		32'000.00		32'000.00		21'893.10

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8710.43099.00 Prestations administratives		3'000.00		1'000.00		5'690.00
8710.43099.20 Produits des rappels		24'000.00		24'000.00		30'528.97
8710 Administration	2'666'200.00	71'000.00	2'458'300.00	67'000.00	2'384'257.54	74'078.97
8711 Finances et comptabilité						
8711.31309.00 Frais de fiduciaire	7'000.00		10'000.00		5'999.04	
8711.31373.01 TVA - REDIP					30'818.64	
8711.31993.00 TVA - REDIP	20'000.00		20'000.00			
8711.33003.00 Amortissements du patrimoine administratif	1'372'000.00		1'310'000.00		1'205'736.88	
8711.34011.00 Intérêts sur dettes	376'000.00		283'000.00		304'367.60	
8711 Finances et comptabilité	1'775'000.00		1'623'000.00		1'546'922.16	
8713 Electricité						
8713.31204.00 Achats d'électricité	13'059'000.00		16'090'000.00		14'010'065.32	
8713.31204.10 Achats de certificats hydrauliques	131'000.00		69'000.00		67'162.45	
8713.31204.20 Achats de certificats solaires	195'000.00		226'000.00		255'909.97	
8713.31320.00 Prestations SACEN SA	205'000.00		258'000.00		179'901.72	
8713.42402.00 Ventes d'énergie		13'539'000.00		16'640'000.00		14'281'838.53
8713.42402.20 Ventes de certificats		309'000.00		324'000.00		60'053.43
8713.42402.80 Ventes d'énergie						185.76
8713 Electricité	13'590'000.00	13'848'000.00	16'643'000.00	16'964'000.00	14'513'039.46	14'342'077.72
8714 Centrales et réseaux électriques communaux						
8714.30901.00 Formation personnel d'exploitation	65'000.00		65'000.00		42'972.85	
8714.31010.00 Réseau - achat matériel	80'000.00		80'000.00		84'391.65	
8714.31010.10 Réseau - achat matériel pour désagréments	25'000.00		25'000.00		3'565.56	
8714.31012.00 Carburants véhicules d'exploitation	4'000.00		5'000.00		2'768.73	
8714.31019.00 Imputation en transit interne	40'000.00		40'000.00		155'345.06	
8714.31112.00 Appareils de mesures	6'000.00		6'000.00		6'633.67	
8714.31114.00 Outillage	30'000.00		30'000.00		26'604.11	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8714.31120.00 Vêtements du personnel	20'000.00		20'000.00		16'920.21	
8714.31204.00 Réseau amont	3'237'000.00		3'259'000.00		2'904'476.40	
8714.31204.90 Achat des pertes réseau	306'000.00		265'000.00		238'143.40	
8714.31309.00 Cotisations d'associations techniques	48'000.00		45'000.00		47'241.47	
8714.31309.50 Frais divers	2'000.00		2'000.00		1'934.41	
8714.31309.90 La Charte	28'000.00		83'000.00		49'739.70	
8714.31320.00 Mandats à tiers - honoraires	45'000.00		50'000.00		26'060.72	
8714.31321.10 Comptage	180'000.00		100'000.00		60'940.51	
8714.31340.00 Assurances et taxes	36'000.00		35'000.00		35'062.11	
8714.31430.00 Réseau - prestations GC	50'000.00		40'000.00		49'727.75	
8714.31430.10 Réseau - prestations GC pour désagréments	40'000.00		40'000.00		39'585.91	
8714.31439.50 Droits de passage	30'000.00		35'000.00			
8714.31517.00 Entretien véhicules d'exploitation	20'000.00		20'000.00		19'412.67	
8714.31900.00 Dommages à tiers non assurés	3'000.00				1'671.30	
8714.31920.00 Concession radiotéléphonique	1'000.00		1'000.00		924.00	
8714.34090.00 Intérêts sur capital réseau (WACC)	600'000.00		600'000.00		525'000.00	
8714.36121.00 Bénéfice prestations à Municipalité	310'000.00		345'000.00		200'000.00	
8714.36990.75 Redistribution des services systèmes	512'000.00		692'000.00		417'447.21	
8714.36990.76 Redistribution RPC	2'139'000.00		2'121'000.00		2'088'999.63	
8714.36990.85 Réserve d'électricité de la Confédération (REC)	214'000.00		1'107'000.00			
8714.36991.00 Redevance à vocation énergétique cantonale	186'000.00					
8714.36992.00 Redistribution droit d'utilisation du sol	770'000.00		646'000.00		650'718.05	
8714.42400.00 Taxes de raccordement		300'000.00		300'000.00		171'831.30
8714.42402.00 Ventes d'utilisation du réseau		6'783'000.00		6'465'000.00		6'192'357.67
8714.42609.00 Remboursements divers		5'000.00		10'000.00		1'267.25
8714.42609.90 Participation La Charte				55'000.00		34'762.85
8714.43090.00 Prestations à tiers		135'000.00		100'000.00		209'449.60

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8714.43090.10 Prestations pour manifestations		20'000.00		20'000.00		30'013.75
8714.43090.20 Location stations transformatrices		90'000.00		75'000.00		92'128.00
8714.43090.30 Prestations fibre optique et droits de passage		40'000.00		40'000.00		38'380.00
8714.43090.40 Imputation en transit interne		40'000.00		40'000.00		168'452.85
8714.43099.00 Produits divers		60'000.00		40'000.00		65'087.06
8714.43099.10 Frais d'intervention		4'000.00		4'000.00		3'169.30
8714.43099.20 Locaux administratifs		260'000.00		260'000.00		253'581.00
8714.43099.50 Autres revenus divers d'exploitation		5'000.00		5'000.00		
8714.44010.00 Intérêts sur créances		25'000.00		25'000.00		24'762.94
8714.46990.75 Recettes des services systèmes		512'000.00		692'000.00		411'293.55
8714.46990.80 Recettes RPC		2'139'000.00		2'121'000.00		2'138'049.24
8714.46990.85 Réserve d'électricité de la Confédération (REC)		214'000.00		1'107'000.00		
8714.46991.00 Redevance à vocation énergétique cantonale		186'000.00				
8714.46992.00 Recettes droit d'utilisation du sol		770'000.00		646'000.00		650'718.12
8714.46992.10 Redevance à vocation énergétique communale		1'100'000.00				
8714.49203.00 Locaux d'exploitation		150'000.00		120'000.00		120'000.00
8714.49308.00 Participation des autres services communaux						23'353.80
8714 Centrales et réseaux électriques communaux	9'027'000.00	12'838'000.00	9'757'000.00	12'125'000.00	7'696'287.08	10'628'658.28
8716 Surveillance et contrôle						
8716.31321.00 Contrôle OIBT des installations	30'000.00		30'000.00		29'696.70	
8716 Surveillance et contrôle	30'000.00		30'000.00		29'696.70	
8717 Promotion						
8717.36369.00 Marketing	190'000.00		270'000.00		269'779.48	
8717.36379.00 Participation à la promotion des énergies renouvelables	220'000.00		40'000.00		22'137.40	
8717 Promotion	410'000.00		310'000.00		291'916.88	
8718 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl						
8718.31200.00 Chauffage / énergie bâtiments	80'000.00		130'000.00		69'061.34	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8718.31204.50 Charges d'exploitation Smotion	35'000.00		35'000.00		34'873.55	
8718.31440.00 Entretien bâtiments	120'000.00		130'000.00		82'757.19	
8718.31445.00 Entretien installations photovoltaïques	90'000.00		90'000.00		70'008.85	
8718.31445.10 Entretien installations hydrauliques	10'000.00		10'000.00		9'824.13	
8718.43099.00 Ventes d'énergie produite		970'000.00		1'020'000.00		891'615.32
8718.43099.50 Produits d'exploitation Smotion		50'000.00		50'000.00		32'202.07
8718 Immeubles, locaux, installations, équipements et biens meubl	335'000.00	1'020'000.00	395'000.00	1'070'000.00	266'525.06	923'817.39
8719 Autres fonctions de l'électricité (éclairage public) - Uniq						
8719.31011.00 EP - matériel d'entretien et d'extension					8'900.00	
8719.31011.50 Matériel pour CA/RCP	50'000.00				23'326.53	
8719.31204.00 EP - électricité	109'000.00		109'000.00		102'880.96	
8719.31309.00 EP - cotisations d'associations techniques	600.00		1'000.00		555.00	
8719.31320.00 Politique énergétique	120'000.00					
8719.31321.00 EP - mandats à tiers - honoraires	4'000.00					
8719.31517.00 EP - entretien véhicules d'exploitation	2'000.00					
8719.33003.00 EP - amortissements du patrimoine administratif	150'000.00		145'000.00		118'282.17	
8719.39100.50 Politique énergétique			120'000.00		106'423.35	
8719.42600.50 Prestations pour CA/RCP		26'000.00		28'000.00		16'078.14
8719.42606.00 EP - participation de tiers				10'000.00		10'688.00
8719.43093.00 EP - location camion-nacelle		4'000.00		2'000.00		4'545.75
8719.46992.00 EP - PCP				650'000.00		647'568.15
8719.49100.50 Politique énergétique - participation Municipalité				120'000.00		106'423.35
8719 Autres fonctions de l'électricité (éclairage public) - Uniq	435'600.00	30'000.00	375'000.00	810'000.00	360'368.01	785'303.39
871 Electricité	28'268'800.00	27'807'000.00	31'591'300.00	31'036'000.00	27'089'012.89	26'753'935.75
872 Pétrole et gaz						
8720 Administration						
8720.30002.00 Jetons de présences - diverses commissions	700.00		600.00		645.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8720.30101.00 Personnel administratif et d'exploitation	774'000.00		803'000.00		776'875.37	
8720.30500.00 Assurances AVS, AI, APG et AC	50'000.00		53'000.00		48'451.55	
8720.30520.00 Assurances de prévoyance LPP	90'000.00		89'000.00		87'099.75	
8720.30530.00 Assurances accidents AAP / AANP	2'000.00		2'500.00		2'501.20	
8720.30540.00 Assurances allocations familiales ALFA		12'000.00		10'000.00		11'486.70
8720.30560.00 Assurances maladies	4'500.00		4'300.00		4'136.25	
8720.30590.00 Autres charges d'assurances			3'000.00		2'487.30	
8720.30600.00 Allocation de renchérissement aux retraités	5'000.00		5'000.00		4'575.82	
8720.30900.00 Formation personnel administratif	1'000.00		1'000.00		308.00	
8720.31000.00 Matériel et fourniture de bureau	1'500.00		1'500.00		935.32	
8720.31009.00 Autres frais de matériel	300.00		300.00		132.60	
8720.31020.00 Imprimés	12'000.00		12'000.00		10'027.82	
8720.31039.00 Frais de presse	2'000.00		2'000.00		3'826.58	
8720.31100.00 Meubles et appareils de bureau	2'000.00		2'000.00		1'901.00	
8720.31130.00 Ordinateurs et accessoires informatiques	10'000.00		10'000.00		102.89	
8720.31301.00 Frais de téléphone et internet	6'000.00		6'000.00		5'884.15	
8720.31302.00 Frais de port	12'000.00		18'000.00		10'853.58	
8720.31303.00 Frais de banque	100.00		300.00		71.94	
8720.31304.00 Frais de poste	4'500.00		6'000.00		4'254.74	
8720.31309.00 Frais de poursuites	1'000.00		1'000.00		784.14	
8720.31309.90 Frais divers	3'000.00		3'000.00		2'887.53	
8720.31320.00 Honoraires ERP	9'000.00		10'000.00		7'893.40	
8720.31340.00 Assurances et taxes	22'000.00		22'000.00		21'090.07	
8720.31518.00 Maintenance informatique	95'000.00		42'000.00		17'089.37	
8720.31518.10 Maintenance installations administratives	4'000.00		4'000.00		2'654.30	
8720.31701.00 Frais de transport	1'000.00		1'000.00			
8720.31800.00 DuCroire					200.00	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8720.31810.00 Pertes sur débiteurs	10'000.00		10'000.00		6'963.86	
8720.36121.00 Prestations administration communale	148'000.00		145'000.00		136'704.00	
8720.43099.00 Prestations administratives		2'000.00		2'000.00		1'958.25
8720.43099.20 Produits des rappels		18'000.00		18'000.00		22'890.35
8720 Administration	1'270'600.00	32'000.00	1'257'500.00	30'000.00	1'161'337.53	36'335.30
8721 Finances et comptabilité						
8721.31309.00 Frais de fiduciaire	3'500.00		3'000.00		3'493.62	
8721.31373.01 TVA - REDIP					110.94	
8721.31993.00 TVA - REDIP	1'000.00		1'000.00			
8721.33003.00 Amortissements du patrimoine administratif	305'000.00		305'000.00		235'850.59	
8721.34011.00 Intérêts sur dettes	68'000.00		40'000.00		56'385.00	
8721.36121.00 Intérêts sur dette à Municipalité	350'000.00		350'000.00		350'000.00	
8721.36340.00 Restitution à la Municipalité	520'000.00		520'000.00		520'000.00	
8721.44010.00 Intérêts sur créances						42.00
8721 Finances et comptabilité	1'247'500.00		1'219'000.00		1'165'840.15	42.00
8723 Gaz - énergie						
8723.31205.00 Achats de gaz	4'430'000.00		7'490'000.00		8'468'293.80	
8723.36990.25 Taxe CO2	1'838'000.00		1'670'000.00		1'394'538.23	
8723.42402.00 Ventes de gaz		5'250'000.00		7'190'000.00		11'154'599.01
8723.46990.25 Taxe CO2		1'385'000.00		1'385'000.00		1'286'530.20
8723 Gaz - énergie	6'268'000.00	6'635'000.00	9'160'000.00	8'575'000.00	9'862'832.03	12'441'129.21
8724 Approvisionnement en gaz communal - réseau						
8724.30901.00 Formation personnel d'exploitation	13'000.00		13'000.00		6'678.60	
8724.31010.00 Réseau - achat matériel	10'000.00		10'000.00		1'746.00	
8724.31012.00 Carburants véhicules d'exploitation	3'000.00		4'000.00		2'282.81	
8724.31114.00 Outillage	15'000.00		20'000.00		12'062.01	
8724.31120.00 Vêtements du personnel	2'000.00		2'000.00		1'227.30	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8724.31205.00 Réseaux amont	10'000.00		10'000.00		703'386.17	
8724.31309.00 Cotisations d'associations techniques	30'000.00		30'000.00		28'710.60	
8724.31320.00 Mandats à tiers - honoraires	15'000.00		20'000.00		18'899.83	
8724.31430.00 Réseau - prestations GC	10'000.00		10'000.00			
8724.31430.10 Réseau - prestations GC pour désagréments	20'000.00		20'000.00		13'910.99	
8724.31439.50 Droits de passage	30'000.00		35'000.00		176.15	
8724.31517.00 Entretien véhicules d'exploitation	10'000.00		6'000.00		8'555.16	
8724.31900.00 Dommages à tiers non assurés	2'000.00		1'000.00			
8724.39100.00 Imputations internes - prestations SIT					11'676.90	
8724.39203.00 Locaux d'exploitation	75'000.00		60'000.00		60'000.00	
8724.42400.00 Taxes de raccordement						2'000.00
8724.42401.00 Taxe d'abonnement		240'000.00		250'000.00		290'885.21
8724.42403.00 Réseau de distribution		2'342'000.00		2'290'000.00		205'841.62
8724.43090.00 Prestations à tiers		2'000.00		3'000.00		31'484.55
8724.43099.00 Produits divers		500.00		500.00		17'410.72
8724 Approvisionnement en gaz communal - réseau	245'000.00	2'584'500.00	241'000.00	2'543'500.00	869'312.52	547'622.10
8729 Autres fonctions de l'approvisionnement en gaz						
8729.36379.00 Participation à la promotion des énergies renouvelables			150'000.00		98'535.00	
8729 Autres fonctions de l'approvisionnement en gaz			150'000.00		98'535.00	
872 Pétrole et gaz	9'031'100.00	9'251'500.00	12'027'500.00	11'148'500.00	13'157'857.23	13'025'128.61
879 Production de chaleur						
8790 Administration						
8790.30101.00 Personnel administratif et d'exploitation	81'000.00		71'000.00		35'241.45	
8790.30500.00 Assurances AVS, AI, APG et AC	6'200.00		6'000.00		2'186.65	
8790.30520.00 Assurances de prévoyance LPP	8'000.00		7'500.00		3'612.00	
8790.30530.00 Assurances accidents AAP / AANP	1'200.00		1'000.00		113.05	
8790.30540.00 Assurances allocations familiales ALFA		1'000.00		1'000.00		759.85

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE (...)						
8790.30560.00 Assurances maladies	500.00		500.00		193.95	
8790.31301.00 Frais de téléphone et internet	1'000.00		800.00		90.30	
8790.31309.90 Frais divers	7'500.00		7'000.00		2'493.99	
8790.31340.00 Assurances et taxes	11'000.00		10'000.00		1'200.00	
8790.31518.00 Maintenance informatique	5'000.00		4'500.00		1'200.00	
8790.31518.10 Maintenance installations administratives	7'000.00		6'500.00		300.00	
8790.31701.00 Frais de transport	600.00		500.00		102.69	
8790 Administration	129'000.00	1'000.00	115'300.00	1'000.00	46'734.08	759.85
8791 Finances et comptabilité						
8791.33003.00 Amortissements du patrimoine administratif	150'000.00		145'000.00		99'226.50	
8791.34011.00 Intérêts sur dettes	160'000.00		108'000.00		66'015.00	
8791 Finances et comptabilité	310'000.00		253'000.00		165'241.50	
8793 Exploitation						
8793.30901.00 Formation du personnel d'exploitation	3'500.00		3'000.00		600.00	
8793.31012.00 Carburants véhicules d'exploitation	2'000.00		1'500.00		300.00	
8793.31114.00 Outillage	3'500.00		3'000.00		600.00	
8793.31200.00 Consommation d'électricité et eau	75'000.00		70'000.00		13'092.71	
8793.31206.00 Achats de combustible	100'000.00		80'000.00		90'730.03	
8793.31320.00 Mandats à tiers - honoraires	20'000.00					
8793.31515.00 Entretien production de chaleur	50'000.00		46'000.00		13'817.10	
8793.31517.00 Entretien véhicules d'exploitation	2'500.00		1'500.00			
8793.42402.00 Ventes de chaleur		422'000.00		402'000.00		208'678.14
8793.42403.00 Ventes de puissance		222'000.00		134'000.00		110'489.34
8793 Exploitation	256'500.00	644'000.00	205'000.00	536'000.00	119'139.84	319'167.48
879 Production de chaleur	695'500.00	645'000.00	573'300.00	537'000.00	331'115.42	319'927.33
87 Combustibles et énergie	37'995'400.00	37'703'500.00	44'192'100.00	42'721'500.00	40'577'985.54	40'098'991.69
Dépenses nettes		291'900.00		1'470'600.00		478'993.85

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 ECONOMIE PUBLIQUE	38'139'670.00	37'717'500.00	44'329'600.00	42'733'500.00	40'725'078.49	40'113'034.69
Dépenses nettes		422'170.00		1'596'100.00		612'043.80

9 FINANCES - IMPÔTS

910 Impôts

Le Conseil communal reprend au point 4 de son rapport l'analyse des revenus fiscaux.

9300 Péréquation financière - Cantons et concordats

9300.36227.00 - L'indice des ressources baisse de 104.53 % à 103.89 %. Il est calculé sur l'ensemble des revenus des communes jurassiennes. Les charges sont en diminution.

9300.46228.00 - La convention à la contribution aux charges de la communes-centre prévoit le financement, par les communes du district, du 50 % des frais de la bibliothèque et 30 % des frais de la ludothèque et des piscines.

9611 Intérêts passifs

9611.44011.00 - En relation avec la rubrique 9611.34011.00, si les taux augmentent, les créances augmentent également.

9631 Complexe Emile-Boéchat

9631.34314.01 - Une réévaluation (patrimoine financier ou patrimoine administratif) du complexe SAFED sera faite d'ici à fin 2027. D'ici là, les charges y relatives doivent être comptabilisées sous cette rubrique.

9902 Produits du compte de résultats

9902.46992.01 - Il s'agit d'une redevance de CHF 600'000.- pour les comptes communaux, que les SID reversent à la Municipalité (Rubrique de charges 8714.34090.00 sous comptabilité SID). Malgré une baisse du taux WACC de 4.13% (2024) à 3.98% (2025) par la Confédération, le montant de CHF 600'000.- est maintenu dans le contexte actuel.

9902.46992.02 - L'émolument pour l'utilisation du sol est fixé à 0,7 cts / kWh.

9902.46992.03 - Sauf charges exceptionnelles pendant l'exercice, le service du gaz restituera CHF 520'000.- sur la dette envers la Municipalité.

9991

Financements spéciaux et fonds du capital propre

Ce chapitre récapitule les résultats des services autofinancés.

Une attribution du bénéfice d'un service autofinancé provoque au bilan une augmentation du capital des financements spéciaux et vice-versa.

9991.90100.10 - Montant de CHF 50.- comptabilisé sur le fonds CRISD - Service du feu.

9991.90100.20 - Montant de CHF 546'235.- comptabilisé sur le fonds STEP / PGEE (Rubrique du bilan no. 29002.00).

9991.90100.71 - Montant de CHF 45'000.- comptabilisé sur le fonds de régulation du réseau du service électrique.

9991.90100.82 - Montant de CHF 220'400.- comptabilisé sur le fonds approvisionnement en gaz.

9991.90100.92 - Montant de CHF 205'500.- comptabilisé sur le fonds correction des eaux de surface.

9991.90110.30 - Montant de CHF 94'800.- prélevé sur fonds entretien et rénovation du service de l'approvisionnement en eau potable.

9991.90110.40 - Montant de CHF 140'650.- prélevé sur le fonds de l'élimination des déchets (Rubrique du bilan no. 29004.00).

9991.90110.70 - Montant de CHF 166'800.- prélevé sur le fonds entretien et rénovation du service électrique.

9991.90110.72 - Montant de CHF 340'000.- prélevé sur le fonds de régulation de l'énergie du service électrique.

9991.90110.93 - Montant de CHF 50'500.- prélevé sur le fonds de régulation de la chaleur.

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS						
91 Impôts						
910 Impôts						
9100 Impôts directs des personnes physiques (PPH)						
9100.31300.00 EMOLUMENTS FRAIS DE PARTAGES RCJU PPH	20'000.00		10'000.00		27'255.30	
9100.31803.00 AUGMENTATION DUCROIRE IMPOTS					30'000.00	
9100.31813.00 CREANCES FISCALES (ELIMINATION) PPH	360'000.00		400'000.00		321'188.76	
9100.40000.00 IMPOT SUR LE REVENU PPH		23'000'000.00		21'460'000.00		20'762'126.90
9100.40001.00 IMPOTS SUPPLEMENTAIRES & REPRESSIFS PPH		180'000.00		200'000.00		147'603.25
9100.40002.00 REP. FISCALE - PARTAGES NON DOMICILIE PPH		500'000.00		450'000.00		528'477.50
9100.40002.99 REP. FISCALE - PARTAGE DOMICILIE PPH	320'000.00		350'000.00		312'473.40	
9100.40007.00 AUG. REVENU PPH - ANNEES ANTERIEURES		5'000'000.00		4'200'000.00		4'506'477.12
9100.40007.99 DIM. REVENU PPH - ANNEES ANTERIEURES	3'000'000.00		2'000'000.00		2'964'286.10	
9100.40009.00 BENEFICE LIQ. PPH VARIATIONS		5'000.00				1'723.06
9100.40010.00 IMPOT SUR LA FORTUNE PPH		2'400'000.00		2'315'000.00		2'196'616.70
9100.40017.00 AUG. FORTUNE PPH - ANNEES ANTERIEURES		550'000.00		500'000.00		517'305.90
9100.40017.99 DIM. FORTUNE PPH - ANNEES ANTERIEURES	300'000.00		250'000.00		346'164.95	
9100.40020.00 IMPOT A LA SOURCE PPH		1'240'000.00		1'150'000.00		1'260'662.25
9100.40022.00 IMPOT DES FRONTALIERS PPH		4'550'000.00		3'800'000.00		4'343'333.00
9100.40022.99 PRELEVEMENT SUR IMPOT FRONTALIER PLAN EQUILIBRE RCJU	1'050'000.00					
9100 Impôts directs des personnes physiques (PPH)	5'050'000.00	37'425'000.00	3'010'000.00	34'075'000.00	4'001'368.51	34'264'325.68
9101 Impôts directs des personnes morales (PM)						
9101.31813.00 CREANCES FISCALES (ELIMINATION) PM	10'000.00		15'000.00		27'955.11	
9101.40100.00 IMPOT SUR LE BENEFICE PM		4'630'000.00		5'800'000.00		4'117'331.55
9101.40102.00 REP. FISCALE - PARTAGES NON DOMICILIE PM		480'000.00		480'000.00		884'071.05
9101.40102.99 REP. FISCALE - PARTAGES DOMICILIE PM	25'000.00		25'000.00		1'331'555.85	
9101.40107.00 AUG. BENEFICE PM - ANNEES ANTERIEURES		3'000'000.00		1'950'000.00		3'857'371.30
9101.40107.99 DIM. BENEFICE PM - ANNEES ANTERIEURES	2'000'000.00		2'225'000.00		2'475'645.70	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
9101.40108.00 ENCAIS. DE CREANCES FISCALES AMORTIES PM		5'000.00		5'000.00		
9101.40110.00 IMPOT SUR LE CAPITAL PM		1'240'000.00		1'350'000.00		1'370'882.90
9101.40117.00 AUG. CAPITAL PM - ANNEES ANTERIEURES		300'000.00		300'000.00		599'132.10
9101.40117.99 DIM. CAPITAL PM - ANNEES ANTERIEURES	200'000.00		200'000.00		1'659'421.90	
9101 Impôts directs des personnes morales (PM)	2'235'000.00	9'655'000.00	2'465'000.00	9'885'000.00	5'494'578.56	10'828'788.90
9102 Autres impôts directs						
9102.31811.00 PERTES S/DEBITEURS TAXES IMMO.	2'000.00		2'000.00		714.38	
9102.40210.00 IMPOTS FONCIERS		3'100'000.00		3'000'000.00		2'972'235.15
9102.40220.00 IMPÔT SUR LES GAINS IMMOBILIERS		1'100'000.00		1'000'000.00		589'979.40
9102.40221.00 IMPOT SUR LES GAINS EN CAPITAL		850'000.00		800'000.00		854'673.42
9102.40240.00 SUCCESSIONS ET DONATIONS		150'000.00		150'000.00		168'122.40
9102.40330.00 TAXE DES CHIENS		69'100.00		68'000.00		69'120.00
9102.40391.00 TAXE DE SEJOUR		25'000.00		20'000.00		23'340.80
9102 Autres impôts directs	2'000.00	5'294'100.00	2'000.00	5'038'000.00	714.38	4'677'471.17
910 Impôts	7'287'000.00	52'374'100.00	5'477'000.00	48'998'000.00	9'496'661.45	49'770'585.75
91 Impôts	7'287'000.00	52'374'100.00	5'477'000.00	48'998'000.00	9'496'661.45	49'770'585.75
Recettes nettes	45'087'100.00		43'521'000.00		40'273'924.30	
92 Conventions fiscales						
920 Conventions fiscales						
9201 Conventions fiscales						
9201.46000.00 RETROCESSION IFD / RFFA		480'000.00		480'000.00		482'071.00
9201 Conventions fiscales		480'000.00		480'000.00		482'071.00
920 Conventions fiscales		480'000.00		480'000.00		482'071.00
92 Conventions fiscales		480'000.00		480'000.00		482'071.00
Recettes nettes	480'000.00		480'000.00		482'071.00	
93 Péréquation financière et compensation des charges						
930 Péréquation financière et compensation des charges						
9300 Péréquation financière - Cantons et concordats						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
9300.36227.00 CONTRIBUTIONS AU FONDS - REPA	193'000.00		210'500.00		841'941.00	
9300.46228.00 CONTRIBUTION CHARGES COMMUNE CENTRE - RI		984'800.00		972'000.00		987'099.00
9300 Péréquation financière - Cantons et concordats	193'000.00	984'800.00	210'500.00	972'000.00	841'941.00	987'099.00
930 Péréquation financière et compensation des charges	193'000.00	984'800.00	210'500.00	972'000.00	841'941.00	987'099.00
93 Péréquation financière et compensation des charges	193'000.00	984'800.00	210'500.00	972'000.00	841'941.00	987'099.00
Recettes nettes	791'800.00		761'500.00		145'158.00	
96 Administration de la fortune et de la dette						
961 Intérêts						
9610 Intérêts actifs						
9610.44011.00 INTERETS SUR CREANCES FISCALES		350'000.00		320'000.00		357'841.01
9610 Intérêts actifs		350'000.00		320'000.00		357'841.01
9611 Intérêts passifs						
9611.34002.00 INTERETS PASSIFS SUR CREANCES FISCALES	5'000.00		2'000.00		5'573.23	
9611.34011.00 DETTES A MOYEN & LONG TERME	1'985'000.00		1'550'000.00		1'226'164.67	
9611.34011.01 FONDS SPECIAUX	20'000.00		20'000.00		19'853.62	
9611.34011.40 DETTES ENTITES PARTICULIERES	45'000.00		50'000.00		50'380.00	
9611.34090.99 IMPUTATIONS INTERNE INTERETS AUTOFINANCES		184'300.00		185'700.00		130'799.00
9611.44011.00 CREANCES		811'000.00		650'000.00		678'042.75
9611.44500.00 COMMUNAUTE COLLEGE INTERETS		165'000.00		165'000.00		149'987.00
9611.49400.00 IMPUTATIONS INTERNES INTERETS		1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00
9611 Intérêts passifs	2'055'000.00	2'246'650.00	1'622'000.00	2'146'800.00	1'301'971.52	1'779'810.75
961 Intérêts	2'055'000.00	2'596'650.00	1'622'000.00	2'466'800.00	1'301'971.52	2'137'651.76
963 Immeubles du patrimoine financier						
9630 Biens immobiliers corporels du PF						
9630.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	8'200.00		7'700.00		7'645.25	
9630.34314.00 PREST. DE TIERS POUR L'ENTRETIEN DES IMM	55'000.00		55'000.00		57'391.05	
9630.34314.01 ENTRETIEN COUVERT PAR L'ASSURANCE	10'000.00		10'000.00		16'173.80	
9630.34314.03 ENTRETIEN DIVERS CREUX-DES-BICHES	2'000.00		14'000.00		8'896.30	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
9630.34314.04 MOBILIER, MACHINES	7'000.00		7'000.00		4'819.90	
9630.34390.00 COMBUSTIBLE	65'000.00		76'500.00		81'131.40	
9630.34392.00 EAU	13'500.00		14'200.00		11'881.55	
9630.34394.00 ELECTRICITE	13'500.00		15'500.00		8'762.95	
9630.44300.00 DROIT SUPERFICIE DIVERS BIEN-FONDS		64'400.00		64'200.00		75'569.45
9630.44300.04 LOYERS DU PATRIMOINE FINANCIER		8'170.00		6'000.00		6'010.00
9630.44301.01 DROIT DE SUPERFICIE COMPTOIR SA		95'000.00		95'000.00		95'000.00
9630.44301.02 LOCATION PARKING LA CROISEE		20'000.00		20'000.00		20'000.00
9630.44302.01 LOCATION BAMBOIS		4'500.00		4'000.00		3'950.00
9630.44302.05 ST-SEBASTIEN 5		10'800.00		10'800.00		10'800.00
9630.44302.10 COLONIES DU CREUX-DES-BICHES				30'000.00		39'499.45
9630.44302.15 ORANGERIE		9'600.00		9'600.00		9'600.00
9630.44302.20 RUE FRANCHE 22 PUCE VERTE		18'000.00		18'000.00		18'000.00
9630.44302.25 EGLISE 4		12'000.00		12'000.00		12'084.00
9630.44302.30 FRANCHE 22		28'800.00		26'000.00		28'800.00
9630.44302.35 GRANGES 8		27'300.00		27'300.00		27'000.00
9630.44302.40 GRANGES 10		11'800.00		11'800.00		10'850.00
9630.44302.45 GRANGES 12		13'800.00		13'800.00		13'800.00
9630.44302.50 HOPITAL 31		38'000.00		37'200.00		38'392.60
9630.44302.55 HOPITAL 33		51'500.00		51'500.00		51'060.00
9630.44302.60 HOPITAL 35		56'000.00		56'000.00		55'098.35
9630.44302.65 PORRENTRUY 16		6'800.00				4'800.00
9630.44302.70 PORRENTRUY 20		9'000.00		9'000.00		9'000.00
9630.44399.50 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE ET DE TIERS		10'000.00		10'000.00		17'191.90
9630.44432.00 REEVALUATION BÂTIMENTS, LOCAUX ET EQUIPEMENTS DU PF						1'925'593.40
9630 Biens immobiliers corporels du PF	174'200.00	495'470.00	199'900.00	512'200.00	196'702.20	2'472'099.15
9631 A definir						

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
9631.31340.00 ASSURANCE IMMOBILIERE	16'250.00		15'200.00		21'084.90	
9631.31341.00 ASSURANCES CHOSES SAFED	10'000.00		10'000.00		8'850.00	
9631.34011.00 INTERETS SUR IMMEUBLE DU PATRIMOINE FINANC	231'000.00		231'000.00		230'000.00	
9631.34314.00 PREST. DE TIERS POUR L'ENTRETIEN	110'000.00		110'000.00		196'823.29	
9631.34314.01 FETE DE LA TRANSITION ET PROJET INTERREG	50'000.00		40'000.00			
9631.34314.05 GESTION IMMOBILIERE	20'000.00					
9631.34390.00 COMBUSTIBLE	130'000.00		145'000.00		150'799.50	
9631.34392.00 EAU	5'500.00		7'000.00		5'430.60	
9631.34394.00 ELECTRICITE	72'000.00		72'000.00		65'917.50	
9631.39101.00 COMPLEXE E.-BOECHAT IMPUTATIONS INTERNES PERSONNEL	90'000.00				89'850.00	
9631.44302.00 EMILE-BOECHAT 34-44 LOCATIONS		520'000.00		500'000.00		501'544.24
9631.44302.01 LE VILEBREQUIN CONTRE-PRESTATION		16'215.00		15'000.00		13'927.60
9631.44322.00 RECETTES SUR CHARGES DE BATIMENTS		135'000.00		135'000.00		75'357.15
9631 A definir	734'750.00	671'215.00	630'200.00	650'000.00	768'755.79	590'828.99
963 Immeubles du patrimoine financier	908'950.00	1'166'685.00	830'100.00	1'162'200.00	965'457.99	3'062'928.14
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs						
9690 Placements financiers du PF						
9690.31303.00 FRAIS DE BANQUE C/C	2'500.00		2'500.00		11'458.77	
9690.44200.30 CAPITAUX DU PATRIMOINE FINANCIER		6'000.00		5'000.00		43'573.00
9690 Placements financiers du PF	2'500.00	6'000.00	2'500.00	5'000.00	11'458.77	43'573.00
969 Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2'500.00	6'000.00	2'500.00	5'000.00	11'458.77	43'573.00
96 Administration de la fortune et de la dette	2'966'450.00	3'769'335.00	2'454'600.00	3'634'000.00	2'278'888.28	5'244'152.90
Recettes nettes	802'885.00		1'179'400.00		2'965'264.62	
97 Redistributions						
971 Redistributions						
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2						
9710.46990.25 TAXE SUR LE CO2 PAR LA CONFEDERATION		40'000.00		30'000.00		43'410.35
9710 Redistributions liées à la taxe sur le CO2		40'000.00		30'000.00		43'410.35

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
971 Redistributions		40'000.00		30'000.00		43'410.35
97 Redistributions		40'000.00		30'000.00		43'410.35
Recettes nettes	40'000.00		30'000.00		43'410.35	
99 Postes non répartis						
990 Postes non répartis						
9902 Produits du compte de résultats						
9902.46992.00 PRESTATIONS COMMUNALES ENVERS SID		465'000.00		465'000.00		455'681.00
9902.46992.01 INTERETS CAPITAL RESEAU ELECTRIQUE		600'000.00		600'000.00		525'000.00
9902.46992.02 PRESTATIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES		1'080'000.00		991'000.00		932'095.15
9902.46992.03 SERVICE DU GAZ RBT DEFICIT ANTERIEUR		520'000.00		520'000.00		520'000.00
9902 Produits du compte de résultats		2'665'000.00		2'576'000.00		2'432'776.15
9903 Dépenses du compte des investissements						
9903 Dépenses du compte des investissements						
9909 Autres fonctions des postes non répartis						
9909.36121.00 PRESTATIONS SID ECLAIRAGE PUBLIC			11'500.00		11'511.00	
9909 Autres fonctions des postes non répartis			11'500.00		11'511.00	
990 Postes non répartis		2'665'000.00	11'500.00	2'576'000.00	11'511.00	2'432'776.15
999 Clôture						
9990 Clôture - Compte général						
9990.38990.00 RESORPTION DU DECOUVERT	1'318'400.00		70'840.00			
9990.48940.00 PRELEVEMENT SUR LA RESERVE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE						650'000.00
9990.90010.00 CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS - EXCEDEN' DE CHARGES						2'174'361.60
9990 Clôture - Compte général	1'318'400.00		70'840.00			2'824'361.60
9991 Financements spéciaux et fonds du capital propre						
9991.90100.10 ATTRIBUTION AU FONDS DU SERVICE DU FEU	50.00					
9991.90100.20 ATTRIBUTIONS AU FONDS STEP	546'235.00		555'800.00		956'400.62	
9991.90100.30 Eau - Attribution Fonds entretien et rénovation					425'490.69	
9991.90100.35 Eau - Attribution Fonds maintien de la valeur			14'000.00			

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 FINANCES - IMPÔTS (...)						
9991.90100.40 ATTRIBUTIONS AU FONDS DES DECHETS					126'658.21	
9991.90100.71 Electricité - Attribution Fonds régulation réseau	45'000.00					
9991.90100.73 EP - Attribution Fonds éclairage public			80'000.00		13'000.00	
9991.90100.82 Gaz - Attribution Fonds régulation énergie	220'400.00					
9991.90100.92 ATTRIBUTION AU FONDS DES DIGUES	205'500.00		165'500.00		326'170.94	
9991.90100.93 Chaleur - Attribution Fonds régulation			3'600.00			
9991.90110.10 PRELEVEMENT SUR FONDS DU SERVICE DU FEU				30'000.00		26'584.02
9991.90110.30 Eau - Prélèvement Fonds entretien et rénovation		94'800.00		70'500.00		
9991.90110.40 PRELEVEMENT SUR FONDS DES DECHETS		140'650.00		38'300.00		
9991.90110.70 Electricité - Prélèvement Fonds entretien et rénovation		166'800.00				348'077.14
9991.90110.71 Electricité - Prélèvement Fonds régulation réseau				340'000.00		
9991.90110.72 Electricité - Prélèvement Fonds régulation énergie		340'000.00		295'300.00		
9991.90110.82 Gaz - Prélèvement Fonds régulation énergie				879'000.00		132'728.62
9991.90110.91 PRELEVEMENTS SUR FONDS CADASTRE						72'607.70
9991.90110.93 Chaleur - Prélèvement Fonds régulation		50'500.00		39'900.00		11'188.09
9991 Financements spéciaux et fonds du capital propre	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	591'185.57
9993 Autres capitaux propres affectés						
9993 Autres capitaux propres affectés						
999 Clôture	2'335'585.00	792'750.00	889'740.00	1'693'000.00	1'847'720.46	3'415'547.17
99 Postes non répartis	2'335'585.00	3'457'750.00	901'240.00	4'269'000.00	1'859'231.46	5'848'323.32
Recettes nettes	1'122'165.00		3'367'760.00		3'989'091.86	
9 FINANCES - IMPÔTS	12'782'035.00	61'105'985.00	9'043'340.00	58'383'000.00	14'476'722.19	62'375'642.32
Recettes nettes	48'323'950.00		49'339'660.00		47'898'920.13	

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les fonctions

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation						
0 ADMINISTRATION GENERALE	6'181'350.00	796'720.00	7'003'300.00	1'359'900.00	6'944'703.46	944'975.57
Dépenses nettes		5'384'630.00		5'643'400.00		5'999'727.89
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	3'860'170.00	2'088'200.00	3'953'450.00	2'166'320.00	4'099'957.17	2'117'152.04
Dépenses nettes		1'771'970.00		1'787'130.00		1'982'805.13
2 FORMATION	18'339'480.00	1'471'000.00	18'028'200.00	1'258'000.00	18'096'754.28	1'200'738.70
Dépenses nettes		16'868'480.00		16'770'200.00		16'896'015.58
3 CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES	6'720'530.00	1'109'300.00	6'341'500.00	1'117'700.00	6'227'078.42	1'125'360.78
Dépenses nettes		5'611'230.00		5'223'800.00		5'101'717.64
4 SANTE	114'040.00	9'900.00	114'500.00	9'900.00	117'255.30	9'897.20
Dépenses nettes		104'140.00		104'600.00		107'358.10
5 PREVOYANCE SOCIALE	23'789'750.00	11'893'550.00	23'354'480.00	12'054'000.00	23'206'283.57	11'666'026.02
Dépenses nettes		11'896'200.00		11'300'480.00		11'540'257.55
6 TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS	7'387'965.00	2'269'000.00	7'982'300.00	2'316'500.00	7'813'044.37	2'287'711.71
Dépenses nettes		5'118'965.00		5'665'800.00		5'525'332.66
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12'542'470.00	11'396'305.00	11'887'850.00	10'639'700.00	12'020'417.84	11'886'756.06
Dépenses nettes		1'146'165.00		1'248'150.00		133'661.78
8 ECONOMIE PUBLIQUE	38'139'670.00	37'717'500.00	44'329'600.00	42'733'500.00	40'725'078.49	40'113'034.69
Dépenses nettes		422'170.00		1'596'100.00		612'043.80
9 FINANCES - IMPÔTS	12'782'035.00	61'105'985.00	9'043'340.00	58'383'000.00	14'476'722.19	62'375'642.32
Recettes nettes	48'323'950.00		49'339'660.00		47'898'920.13	
Total	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09
Excédent des dépenses						
Excédent des recettes						
	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09



BUDGET 2025

—

Compte de résultat selon
les groupes de matières
(2 positions)

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES						
30 CHARGES DE PERSONNEL	25'391'375.00	155'000.00	25'194'330.00	111'000.00	25'954'615.95	496'364.40
Charges nettes		25'236'375.00		25'083'330.00		25'458'251.55
31 CHARGES DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33'905'110.00		39'197'070.00		37'726'336.37	0.00
Charges nettes		33'905'110.00		39'197'070.00		37'726'336.37
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'914'065.00		7'364'150.00		6'377'739.12	
Charges nettes		6'914'065.00		7'364'150.00		6'377'739.12
34 CHARGES FINANCIERES	4'287'800.00	184'300.00	3'675'900.00	185'700.00	3'268'377.96	130'799.00
Charges nettes		4'103'500.00		3'490'200.00		3'137'578.96
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX						
36 CHARGES DE TRANSFERT	44'667'275.00		45'239'230.00		44'381'760.15	
Charges nettes		44'667'275.00		45'239'230.00		44'381'760.15
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	1'318'400.00		70'840.00			
Charges nettes		1'318'400.00		70'840.00		
39 IMPUTATIONS INTERNES	5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18	
Charges nettes		5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18
3 CHARGES	121'945'275.00	339'300.00	126'169'620.00	296'700.00	122'790'026.73	627'163.40
Charges nettes		121'605'975.00		125'872'920.00		122'162'863.33
4 REVENUS						
40 REVENUS FISCAUX	6'895'000.00	52'523'100.00	5'050'000.00	49'145'000.00	9'089'547.90	49'919'665.75
#Produits nets	45'628'100.00		44'095'000.00		40'830'117.85	
42 TAXES		40'757'250.00		45'901'300.00		44'236'569.06
#Produits nets		40'757'250.00		45'901'300.00		44'236'569.06
43 REVENUS DIVERS		1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76
#Produits nets		1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76
44 REVENUS FINANCIERS		4'253'955.00		4'064'820.00		5'958'525.09
#Produits nets		4'253'955.00		4'064'820.00		5'958'525.09
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX		40'000.00		40'000.00		316'084.80
#Produits nets		40'000.00		40'000.00		316'084.80

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières (2 pos.)

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
46 REVENUS DE TRANSFERT		23'183'350.00		23'585'000.00		21'449'370.88
#Produits nets	23'183'350.00		23'585'000.00		21'449'370.88	
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES		603'905.00				1'253'909.00
#Produits nets	603'905.00				1'253'909.00	
49 IMPUTATIONS INTERNES		5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18
#Produits nets	5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18	
4 REVENUS	6'895'000.00	128'725'410.00	5'050'000.00	130'048'820.00	9'089'547.90	130'334'584.52
#Produits nets	121'830'410.00		124'998'820.00		121'245'036.62	
9 Comptes de clôture						
90 CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Charges nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	
9 Comptes de clôture	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Charges nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation						
3 CHARGES	121'945'275.00	339'300.00	126'169'620.00	296'700.00	122'790'026.73	627'163.40
Charges nettes		121'605'975.00		125'872'920.00		122'162'863.33
4 REVENUS	6'895'000.00	128'725'410.00	5'050'000.00	130'048'820.00	9'089'547.90	130'334'584.52
#Produits nets	121'830'410.00		124'998'820.00		121'245'036.62	
9 Comptes de clôture	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Charges nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	
Total	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09
Excédent des charges						
#Excédent des produits						
	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09



BUDGET 2025

—

Compte de résultat selon
les groupes de matières
(5 positions)

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES						
30 CHARGES DE PERSONNEL						
300 Autorités et commissions						
3000 Traitements, indemnités journal. et jetons de présence des membres des autorités et des commissions						
30000 Traitements	353'400.00		480'200.00		518'254.20	
30002 Jetons de présence	132'900.00		139'200.00		144'136.30	
3000 Traitements, indemnités journal. et jetons de présence des membres des autorités et des commissions	486'300.00		619'400.00		662'390.50	
300 Autorités et commissions	486'300.00		619'400.00		662'390.50	
301 Traitement du personnel administratif et d'exploitation						
3010 Traitement du personnel administratif et d'exploitation						
30100 Personnel administratif	4'152'800.00		3'255'800.00		3'500'365.55	37'430.35
30101 Traitements du personnel d'exploitation	16'271'000.00	120'000.00	16'737'100.00	80'000.00	17'268'518.57	414'071.15
3010 Traitement du personnel administratif et d'exploitation	20'423'800.00	120'000.00	19'992'900.00	80'000.00	20'768'884.12	451'501.50
301 Traitement du personnel administratif et d'exploitation	20'423'800.00	120'000.00	19'992'900.00	80'000.00	20'768'884.12	451'501.50
305 Cotisations patronales						
3050 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC - Cotisations et frais administratifs de l'employeur						
30500 Assurances AVS, AI, APG et AC - Personnel administratif	648'600.00		581'200.00		586'102.30	
30501 Assurances AVS, AI, APG et AC - Personnel d'exploitation	1'141'050.00		1'198'650.00		1'210'956.90	
3050 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC - Cotisations et frais administratifs de l'employeur	1'789'650.00		1'779'850.00		1'797'059.20	
3052 Cotisations patronales aux caisses de pension						
30520 Assurances de prévoyance LPP - Personnel administratif	886'500.00		820'300.00		803'700.95	
30521 Assurances de prévoyance LPP - Personnel d'exploitation	1'313'200.00		1'467'700.00		1'436'899.10	
3052 Cotisations patronales aux caisses de pension	2'199'700.00		2'288'000.00		2'240'600.05	
3053 Cotisations patronales aux assurances accidents						
30530 Assurances accidents AAP / AANP - Personnel administratif	14'525.00		14'030.00		16'090.25	
30531 Assurances accidents AAP / AANP - Personnel d'exploitation	55'250.00		60'750.00		59'314.15	
3053 Cotisations patronales aux assurances accidents	69'775.00		74'780.00		75'404.40	
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
30540 Assurances allocations familiales ALFA - Personnel administratif		35'000.00		31'000.00		44'862.90
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales		35'000.00		31'000.00		44'862.90
3055 Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières pour maladie						
30550 Assurances d'indemnités journalières en cas de maladie - Personnel administratif	27'100.00		22'400.00		22'071.05	
30551 Assurances d'indemnités journalières en cas de maladie - Personnel d'exploitation	71'600.00		75'100.00		71'201.90	
3055 Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières pour maladie	98'700.00		97'500.00		93'272.95	
3056 Cotisations patronales aux primes de caisse-maladie						
30560 Assurances maladies LAMal - Personnel administratif	22'000.00		21'200.00		19'424.45	
3056 Cotisations patronales aux primes de caisse-maladie	22'000.00		21'200.00		19'424.45	
3059 Autres cotisations patronales						
30590 Autres charges d'assurances - Personnel administratif			10'000.00		8'291.00	
3059 Autres cotisations patronales			10'000.00		8'291.00	
305 Cotisations patronales	4'179'825.00	35'000.00	4'271'330.00	31'000.00	4'234'052.05	44'862.90
306 Prestations de l'employeur						
3060 Pensions et autres indemnités						
30600 Pensions et autres indemnités	39'000.00		45'000.00		44'464.10	
3060 Pensions et autres indemnités	39'000.00		45'000.00		44'464.10	
306 Prestations de l'employeur	39'000.00		45'000.00		44'464.10	
309 Autres charges de personnel						
3090 Formation et perfectionnement du personnel						
30900 Formation - Personnel administratif	65'000.00		65'000.00		47'939.85	
30901 Formation - Personnel d'exploitation	152'950.00		154'200.00		139'801.98	
3090 Formation et perfectionnement du personnel	217'950.00		219'200.00		187'741.83	
3091 Recrutement du personnel						
30910 Recrutement - Personnel administratif	30'000.00		30'000.00		29'531.00	
3091 Recrutement du personnel	30'000.00		30'000.00		29'531.00	
3099 Autres charges de personnel						
30990 Autres charges du personnel	14'500.00		16'500.00		16'552.35	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
30998 Autres charges du personnel administratif					11'000.00	
3099 Autres charges de personnel	14'500.00		16'500.00		27'552.35	
309 Autres charges de personnel	262'450.00		265'700.00		244'825.18	
30 CHARGES DE PERSONNEL	25'391'375.00	155'000.00	25'194'330.00	111'000.00	25'954'615.95	496'364.40
Dépenses nettes		25'236'375.00		25'083'330.00		25'458'251.55
31 CHARGES DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION						
310 Charges de matières et de marchandises						
3100 Matériel et fournitures de bureau						
31000 Matériel et fourniture de bureau	137'000.00		136'000.00		131'507.46	
31009 Matériel et fournitures de bureau	1'000.00		1'000.00		442.00	
3100 Matériel et fournitures de bureau	138'000.00		137'000.00		131'949.46	
3101 Matériel d'exploitation, fournitures						
31010 Matériel et fournitures d'exploitation pour le gros entretien	222'000.00		222'000.00		188'761.76	
31011 Matériel et fournitures d'exploitation pour l'entretien courant	392'000.00		355'000.00		368'183.93	
31012 Carburants et marchandises d'exploitation	121'500.00		123'000.00		141'686.70	
31013 Cartes journalières destinées à la revente	125'000.00		185'000.00		97'847.20	
31019 Autres frais de matériel et de fournitures d'exploitation	40'100.00		40'100.00		156'521.06	
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	900'600.00		925'100.00		953'000.65	
3102 Imprimés et publications						
31020 Imprimés et copies	81'000.00		75'000.00		106'371.16	
31021 Journal officiel / Feuille officielle	108'000.00		110'000.00		101'758.15	
3102 Imprimés et publications	189'000.00		185'000.00		208'129.31	
3103 Littérature spécialisée, magazines						
31030 Littérature spécialisée	105'500.00		106'500.00		103'399.50	
31039 Autres frais de littérature et de magazines	9'000.00		9'000.00		12'598.45	
3103 Littérature spécialisée, magazines	114'500.00		115'500.00		115'997.95	
3104 Matériel didactique						
31040 Matériel didactique pour l'enseignement	280'500.00		280'500.00		279'466.25	
3104 Matériel didactique	280'500.00		280'500.00		279'466.25	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
3105 Denrées alimentaires						
31050 Denrées alimentaires	270'000.00		285'000.00		284'111.15	
31051 Boissons	10'000.00		10'000.00		2'572.60	
3105 Denrées alimentaires	280'000.00		295'000.00		286'683.75	
3106 Matériel médical et sanitaire						
31062 Matériel médical						
31069 Autres frais médicaux et sanitaires						
3106 Matériel médical et sanitaire						
3109 Autres Charges de matières et de marchandises						
31095 Activités et animations pour les jeunes						
3109 Autres Charges de matières et de marchandises						
310 Charges de matières et de marchandises	1'902'600.00		1'938'100.00		1'975'227.37	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif						
3110 Meubles et appareils de bureau						
31100 Meubles et appareils de bureau	65'200.00		74'000.00		66'701.84	
3110 Meubles et appareils de bureau	65'200.00		74'000.00		66'701.84	
3111 Meubles, machines, appareils et véhicules						
31110 Meubles, machines, appareils et véhicules	105'000.00		108'000.00		96'024.00	
31111 Machines	42'750.00		45'000.00		10'347.20	
31112 Appareils et compteurs	6'000.00		6'000.00		6'633.67	
31114 Outillage et visserie	59'500.00		74'000.00		47'454.78	
3111 Meubles, machines, appareils et véhicules	213'250.00		233'000.00		160'459.65	
3112 Vêtements, linge et rideaux						
31120 Vêtements, literie, linge et rideaux	114'500.00		133'500.00		106'729.16	
3112 Vêtements, linge et rideaux	114'500.00		133'500.00		106'729.16	
3113 Matériel informatique						
31130 Ordinateurs, écrans et accessoires informatiques	59'000.00		65'000.00		18'316.90	
3113 Matériel informatique	59'000.00		65'000.00		18'316.90	
3116 Appareils médicaux et sanitaires						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
31160 Appareils médicaux et sanitaires	15'500.00		36'000.00		39'754.08	
3116 Appareils médicaux et sanitaires	15'500.00		36'000.00		39'754.08	
3118 Immobilisations incorporelles						
31180 Acquisitions de logiciels	106'000.00		107'000.00		36'570.80	
3118 Immobilisations incorporelles	106'000.00		107'000.00		36'570.80	
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	573'450.00		648'500.00		428'532.43	
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA						
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA						
31200 Matériel de chauffage et combustibles du PA	155'000.00		200'000.00		82'154.05	
31202 Approvisionnement en eau du PA	270'350.00		272'200.00		273'697.32	
31204 Electricité du PA	17'540'100.00		20'548'700.00		18'080'286.82	
31205 Gaz du PA	5'006'000.00		8'076'000.00		9'782'107.77	
31206 Chauffage à distance du PA	100'000.00		80'000.00		90'730.03	
3120 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'071'450.00		29'176'900.00		28'308'975.99	
312 Alimentation et élimination, biens-fonds, PA	23'071'450.00		29'176'900.00		28'308'975.99	
313 Prestations de service et honoraires						
3130 Prestations de services de tiers						
31300 Prestations administratives de tiers	965'880.00		466'100.00		441'330.43	
31301 Frais de téléphone et internet	117'970.00		116'800.00		106'875.53	0.00
31302 Frais de port	149'930.00		151'000.00		134'349.13	
31303 Prestations de services de tiers	3'000.00		3'500.00		11'866.45	
31304 Frais de poste	16'000.00		20'000.00		14'182.38	
31309 Autres prestations de services	640'830.00		764'950.00		722'292.52	
3130 Prestations de services de tiers	1'893'610.00		1'522'350.00		1'430'896.44	0.00
3132 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.						
31320 Honoraires administratifs	870'110.00		753'100.00		797'665.91	
31321 Honoraires d'exploitation	726'910.00		652'500.00		691'277.40	
31329 Autres honoraires	115'000.00		95'000.00		128'318.50	
3132 Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1'712'020.00		1'500'600.00		1'617'261.81	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
3133 Charges d'utilisations informatiques						
31330 Charges informatiques administratives	87'525.00		63'400.00		65'860.23	
3133 Charges d'utilisations informatiques	87'525.00		63'400.00		65'860.23	
3134 Primes d'assurances choses						
31340 Assurance immobilière (ECA) du PA	228'200.00		229'900.00		212'298.62	
31341 Assurances des bâtiments, des immeubles et des locaux du PA	58'900.00		55'100.00		56'565.80	
31342 Assurances des installations et des équipements du PA	14'500.00		15'000.00		1'999.00	
31344 Assurances de responsabilité civile	36'400.00		41'900.00		36'070.95	
31345 Assurances des véhicules	56'000.00		56'000.00		56'879.60	
3134 Primes d'assurances choses	394'000.00		397'900.00		363'813.97	
3137 Impôts et taxes						
31373 TVA (méthode du taux forfaitaire)					30'978.27	
3137 Impôts et taxes					30'978.27	
313 Prestations de service et honoraires	4'087'155.00		3'484'250.00		3'508'810.72	0.00
314 Gros entretien et entretien courant du patrimoine administratif (PA)						
3142 Entretien des aménagements des plans d'eau et des cours d'eau du patrimoine administratif (PA)						
31424 Rives, talus et gabarits d'espace libre des cours d'eau du PA	99'000.00		100'000.00		106'079.47	
3142 Entretien des aménagements des plans d'eau et des cours d'eau du patrimoine administratif (PA)	99'000.00		100'000.00		106'079.47	
3143 Entretien des autres ouvrages et des travaux de génie civil du patrimoine administratif (PA)						
31430 Autres ouvrages de génie civil du PA	302'920.00		288'000.00		295'329.17	
31439 Autres charges des ouvrages de génie civil du PA	90'000.00		105'000.00		322.35	
3143 Entretien des autres ouvrages et des travaux de génie civil du patrimoine administratif (PA)	392'920.00		393'000.00		295'651.52	
3144 Entretien des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)						
31440 Bâtiments et immeubles administratifs du PA	667'565.00		670'500.00		592'561.69	
31445 Installations des bâtiments et immeubles d'exploitation du PA	100'000.00		100'000.00		79'832.98	
3144 Entretien des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)	767'565.00		770'500.00		672'394.67	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
314 Gros entretien et entretien courant du patrimoine administratif (PA)	1'259'485.00		1'263'500.00		1'074'125.66	
315 Entretien des biens mobiliers et des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)						
3150 Entretien des meubles et appareils de bureau du patrimoine administratif (PA)						
31500 Meubles de bureau administratifs du PA	5'500.00		7'500.00		6'832.50	
3150 Entretien des meubles et appareils de bureau du patrimoine administratif (PA)	5'500.00		7'500.00		6'832.50	
3151 Entretien des machines, appareils, véhicules et outils du patrimoine administratif (PA)						
31510 Meubles administratifs du PA	283'000.00		266'000.00		254'797.07	
31515 Appareils d'exploitation du PA	50'000.00		46'000.00		13'817.10	
31517 Véhicules d'exploitation du PA	325'500.00		239'500.00		246'604.82	
31518 Maintenance informatique	531'000.00		258'000.00		189'822.47	
31519 Autres mobiliers et équipements administratifs du PA						
3151 Entretien des machines, appareils, véhicules et outils du patrimoine administratif (PA)	1'189'500.00		809'500.00		705'041.46	
3156 Entretien des appareils médicaux et sanitaires du patrimoine administratif (PA)						
31560 Appareils médicaux et sanitaires administratifs du PA	5'000.00		6'500.00		8'000.77	
3156 Entretien des appareils médicaux et sanitaires du patrimoine administratif (PA)	5'000.00		6'500.00		8'000.77	
3158 Entretien des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)						
31580 Maintenance des logiciels administratifs du PA	274'700.00		272'900.00		222'714.89	
3158 Entretien des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	274'700.00		272'900.00		222'714.89	
3159 Entretien des autres biens mobiliers du patrimoine administratif (PA)						
31590 Autres biens mobiliers administratifs du PA	17'500.00		26'000.00		19'572.06	
3159 Entretien des autres biens mobiliers du patrimoine administratif (PA)	17'500.00		26'000.00		19'572.06	
315 Entretien des biens mobiliers et des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	1'492'200.00		1'122'400.00		962'161.68	
316 Loyers - Crédits-bails (leasings) - Baux à ferme - Taxes d'utilisation - Patrimoine administratif						
3160 Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du patrimoine administratif (PA)						
31601 Biens-fonds d'exploitation du PA	89'920.00		99'920.00		71'698.85	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
31602 Locaux administratifs du PA	327'585.00		306'800.00		319'614.35	
31603 Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du PA	390'000.00		385'000.00		382'380.00	
3160 Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du patrimoine administratif (PA)	807'505.00		791'720.00		773'693.20	
316 Loyers - Crédits-bails (leasings) - Baux à ferme - Taxes d'utilisation - Patrimoine administratif	807'505.00		791'720.00		773'693.20	
317 Indemnités et dédommagements						
3170 Frais de déplacement, d'utilisation et autres frais						
31700 Abonnements de transports publics	22'000.00		22'500.00		16'345.55	
31701 Déplacements	3'600.00		3'500.00		102.69	
31702 Hébergement et subsistance	18'000.00		18'000.00		12'745.00	
3170 Frais de déplacement, d'utilisation et autres frais	43'600.00		44'000.00		29'193.24	
3171 Excursions, voyages et camps scolaires et de fin d'études						
31710 Excursions et voyages scolaires	45'000.00		60'000.00		45'115.00	
3171 Excursions, voyages et camps scolaires et de fin d'études	45'000.00		60'000.00		45'115.00	
317 Indemnités et dédommagements	88'600.00		104'000.00		74'308.24	
318 Réévaluations de créances						
3180 Réévaluations de créances						
31800 Créances de livraisons					1'600.00	
31803 Réévaluations de créances					30'000.00	
3180 Réévaluations de créances					31'600.00	
3181 Pertes de créances effectives						
31810 Créances de livraisons	63'500.00		62'500.00		52'094.08	
31811 Pertes de créances de prestations	22'165.00		21'200.00		34'754.68	
31813 Créances fiscales (éliminations)	370'000.00		415'000.00		349'143.87	
3181 Pertes de créances effectives	455'665.00		498'700.00		435'992.63	
318 Réévaluations de créances	455'665.00		498'700.00		467'592.63	
319 Diverses charges d'exploitation						
3190 Autres charges d'exploitation						
31900 Prestations liées à de la responsabilité civile	7'000.00		3'000.00		2'671.30	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
3190 Autres charges d'exploitation	7'000.00		3'000.00		2'671.30	
3192 Indemnisations de droits d'utilisation à des tiers						
31920 Indemnisations de droits d'utilisation à des tiers	1'000.00		1'000.00		924.00	
3192 Indemnisations de droits d'utilisation à des tiers	1'000.00		1'000.00		924.00	
3199 Prestations de dommages et intérêts à des tiers						
31993 Autres charges d'exploitation	31'000.00		36'000.00			
31999 Autres indemnités et autres charges d'exploitation (crédit libre du Conseil communal)	128'000.00		129'000.00		149'313.15	
3199 Prestations de dommages et intérêts à des tiers	159'000.00		165'000.00		149'313.15	
319 Diverses charges d'exploitation	167'000.00		169'000.00		152'908.45	
31 CHARGES DE BIENS ET DE SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33'905'110.00		39'197'070.00		37'726'336.37	0.00
Dépenses nettes		33'905'110.00		39'197'070.00		37'726'336.37
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF						
330 Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)						
3300 Amortissements planifiés - Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)						
33001 Routes et voies de communication du PA	805'000.00		870'000.00		801'480.04	
33002 Aménagement des plans d'eau et des cours d'eau du PA	160'000.00		197'000.00		146'335.04	
33003 Autres ouvrages et travaux de génie civil du PA	2'832'415.00		2'757'200.00		2'396'453.72	
33004 Bâtiments, locaux et équipements du PA	2'614'280.00		2'844'100.00		2'423'191.45	
33006 Biens mobiliers du PA	365'970.00		559'100.00		491'850.20	
33009 Autres immobilisations corporelles du PA	1'400.00		1'750.00		1'375.30	
3300 Amortissements planifiés - Immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	6'779'065.00		7'229'150.00		6'260'685.75	
330 Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA)	6'779'065.00		7'229'150.00		6'260'685.75	
332 Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)						
3320 Amortissements planifiés - Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)						
33200 Logiciels du PA	135'000.00		135'000.00		117'053.37	
3320 Amortissements planifiés - Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	135'000.00		135'000.00		117'053.37	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
332 Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif (PA)	135'000.00		135'000.00		117'053.37	
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6'914'065.00		7'364'150.00		6'377'739.12	
Dépenses nettes		6'914'065.00		7'364'150.00		6'377'739.12
34 CHARGES FINANCIERES						
340 Charges d'intérêts						
3400 Intérêts passifs des engagements courants						
34002 Intérêts passifs des engagements courants - Impôts et TVA	5'000.00		2'000.00		5'573.23	
3400 Intérêts passifs des engagements courants	5'000.00		2'000.00		5'573.23	
3401 Intérêts passifs des engagements financiers						
34010 Intérêts sur dettes (court terme)						
34011 Intérêts sur dettes (moyen et long terme)	2'945'000.00		2'322'000.00		1'998'977.89	
3401 Intérêts passifs des engagements financiers	2'945'000.00		2'322'000.00		1'998'977.89	
3409 Autres intérêts passifs						
34090 Financements spéciaux	784'300.00	184'300.00	785'700.00	185'700.00	655'799.00	130'799.00
3409 Autres intérêts passifs	784'300.00	184'300.00	785'700.00	185'700.00	655'799.00	130'799.00
340 Charges d'intérêts	3'734'300.00	184'300.00	3'109'700.00	185'700.00	2'660'350.12	130'799.00
341 Pertes sur les placements financiers et les immobilisations du PF						
343 Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)						
3431 Entretien courant des biens-fonds du patrimoine financier (PF)						
34314 Bâtiments et immeubles du PF	254'000.00		236'000.00		284'104.34	
3431 Entretien courant des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	254'000.00		236'000.00		284'104.34	
3439 Autres charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)						
34390 Matériel de chauffage et combustibles du PF	195'000.00		221'500.00		231'930.90	
34392 Approvisionnement en eau du PF	19'000.00		21'200.00		17'312.15	
34394 Electricité du PF	85'500.00		87'500.00		74'680.45	
3439 Autres charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	299'500.00		330'200.00		323'923.50	
343 Charges pour les biens-fonds du patrimoine financier (PF)	553'500.00		566'200.00		608'027.84	
344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
3441 Réévaluations des immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)						
34411 Terrains bâtis du PF						
3441 Réévaluations des immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF)						
344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)						
34 CHARGES FINANCIERES	4'287'800.00	184'300.00	3'675'900.00	185'700.00	3'268'377.96	130'799.00
Dépenses nettes		4'103'500.00		3'490'200.00		3'137'578.96
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX						
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux du capital propre						
3510 Attributions aux financements spéciaux, capitaux propres						
35102 Attribution financement spécial - maintien de la valeur MV - eaux usées						
3510 Attributions aux financements spéciaux, capitaux propres						
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux du capital propre						
35 ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX						
36 CHARGES DE TRANSFERT						
360 Parts de revenus destinés à des collectivités publiques						
3601 Parts de revenus destinés aux cantons et aux concordats						
36013 Parts de revenus destinés aux cantons et aux concordats - Autres contributions	31'200.00		30'600.00		26'576.65	
3601 Parts de revenus destinés aux cantons et aux concordats	31'200.00		30'600.00		26'576.65	
360 Parts de revenus destinés à des collectivités publiques	31'200.00		30'600.00		26'576.65	
361 Dédommagements aux collectivités publiques						
3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats						
36110 Dédommagements aux cantons	14'719'500.00		14'806'500.00		14'944'287.95	
36119 Autres organisations cantonales						
3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats	14'719'500.00		14'806'500.00		14'944'287.95	
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales						
36121 Dédommagements aux communes et associations intercommunales du même canton	4'311'350.00		4'251'850.00		4'367'314.42	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	4'311'350.00		4'251'850.00		4'367'314.42	
361 Dédommagements aux collectivités publiques	19'030'850.00		19'058'350.00		19'311'602.37	
362 Péréquation financière et compensation des charges						
3622 Péréq. financière horizontale et compens. des charges aux communes et au assoc. intercommunales						
36227 Péréquation financière horizontale - Contributions aux communes et aux associations intercommunales	193'000.00		210'500.00		841'941.00	
36228 Compensation horizontale des charges - Contributions aux communes et aux associations intercomm.	19'000.00		19'000.00		18'648.00	
3622 Péréq. financière horizontale et compens. des charges aux communes et au assoc. intercommunales	212'000.00		229'500.00		860'589.00	
362 Péréquation financière et compensation des charges	212'000.00		229'500.00		860'589.00	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers						
3631 Subventions aux cantons et aux concordats						
36311 Subventions aux concordats	4'160'000.00		4'170'000.00		4'023'701.00	
36319 Subventions aux autres organisations cantonales	106'200.00		104'400.00		105'468.00	
3631 Subventions aux cantons et aux concordats	4'266'200.00		4'274'400.00		4'129'169.00	
3632 Subventions aux communes et aux associations intercommunales						
36321 Subventions aux communes et aux associations intercommunales du même canton	4'080'600.00		4'287'080.00		3'840'467.10	
36322 Subventions aux communes et aux associations intercommunales en dehors du canton	4'500.00		5'500.00		4'570.26	
3632 Subventions aux communes et aux associations intercommunales	4'085'100.00		4'292'580.00		3'845'037.36	
3634 Subventions aux entreprises publiques						
36340 Subventions aux entreprises publiques	585'000.00		568'500.00		576'131.00	
36349 Subventions aux entreprises publiques	200'000.00		200'000.00		200'000.00	
3634 Subventions aux entreprises publiques	785'000.00		768'500.00		776'131.00	
3635 Subventions aux entreprises privées						
36350 Subventions aux entreprises privées	285'000.00		315'000.00		313'140.86	
3635 Subventions aux entreprises privées	285'000.00		315'000.00		313'140.86	
3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif						
36364 Contributions aux sociétés locales - culture	989'420.00		1'070'700.00		1'065'723.80	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
36369 Subventions aux autres organisations privées à but non lucratif	193'600.00		288'600.00		278'379.48	
3636 Subventions aux organisations privées à but non lucratif	1'183'020.00		1'359'300.00		1'344'103.28	
3637 Subventions aux ménages privés						
36370 Subventions aux ménages privés	8'120'000.00		8'135'000.00		8'162'271.06	
36372 Contribution aux soins dentaires (parents)	41'000.00		41'000.00		39'497.10	
36379 Subventions aux autres privés	365'000.00		355'000.00		279'412.40	
3637 Subventions aux ménages privés	8'526'000.00		8'531'000.00		8'481'180.56	
3638 Subventions à l'étranger						
36381 Subventions à l'étranger			24'000.00		24'000.00	
3638 Subventions à l'étranger			24'000.00		24'000.00	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	19'130'320.00		19'564'780.00		18'912'762.06	
366 Amortissements des subventions des investissements						
3660 Parts de revenus destinés à la Confédération et à d'autres organisations nationales						
36602 Amortissements planifiées	603'905.00				603'909.00	
3660 Parts de revenus destinés à la Confédération et à d'autres organisations nationales	603'905.00				603'909.00	
366 Amortissements des subventions des investissements	603'905.00				603'909.00	
369 Différentes charges de transfert à des collectivités publiques et à des tiers						
3690 Autres charges de transfert						
36902 Autres charges de transferts aux communes			120'000.00		114'617.95	
3690 Autres charges de transfert			120'000.00		114'617.95	
3699 Redistributions de taxes et d'impôts						
36990 Redistributions de taxes et d'impôts à la Confédération et à d'autres organisations nationales	4'703'000.00		5'590'000.00		3'900'985.07	
36991 Redistributions de de taxes et d'impôts	186'000.00					
36992 Redistributions de taxes et d'impôts aux communes et aux associations intercommunales	770'000.00		646'000.00		650'718.05	
3699 Redistributions de taxes et d'impôts	5'659'000.00		6'236'000.00		4'551'703.12	
369 Différentes charges de transfert à des collectivités publiques et à des tiers	5'659'000.00		6'356'000.00		4'666'321.07	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
36 CHARGES DE TRANSFERT	44'667'275.00		45'239'230.00		44'381'760.15	
Dépenses nettes		44'667'275.00		45'239'230.00		44'381'760.15
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES						
389 Attributions au capital propre						
3894 Attributions aux réserves de la politique budgétaire						
38940 Attributions aux réserves de la politique budgétaire						
3894 Attributions aux réserves de la politique budgétaire						
3899 Amortissement du découvert du bilan						
38990 Découvert du bilan	1'318'400.00		70'840.00			
3899 Amortissement du découvert du bilan	1'318'400.00		70'840.00			
389 Attributions au capital propre	1'318'400.00		70'840.00			
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	1'318'400.00		70'840.00			
Dépenses nettes		1'318'400.00		70'840.00		
39 IMPUTATIONS INTERNES						
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises						
3900 Imputations internes pour l'approvisionnement en matériel et en marchandises						
39001 Imputations internes pour l'approvisionnement en matériel et en marchandises	195'000.00		195'000.00		165'000.00	
3900 Imputations internes pour l'approvisionnement en matériel et en marchandises	195'000.00		195'000.00		165'000.00	
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	195'000.00		195'000.00		165'000.00	
391 Prestations de services						
3910 Imputations internes pour les prestations de services						
39100 Personnel administratif			120'000.00		129'777.15	
39101 Personnel d'exploitation	1'529'900.00		1'387'000.00		1'428'383.00	
3910 Imputations internes pour les prestations de services	1'529'900.00		1'507'000.00		1'558'160.15	
391 Prestations de services	1'529'900.00		1'507'000.00		1'558'160.15	
392 Loyers, baux à ferme et frais d'utilisation						
3920 Imputations internes pour les loyers, locations, fermages et frais d'utilisation						
39203 Loyers des locaux d'exploitation	150'000.00		120'000.00		120'000.00	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3 CHARGES (...)						
39209 Imputation internes pour indemnisation						
3920 Imputations internes pour les loyers, locations, fermages et frais d'utilisation	150'000.00		120'000.00		120'000.00	
392 Loyers, baux à ferme et frais d'utilisation	150'000.00		120'000.00		120'000.00	
394 Intérêts et charges financières théoriques						
3940 Imputations internes pour les intérêts et charges financières théoriques						
39400 Patrimoine administratif (PA)	1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00	
39405 Imputations internes pour les intérêts et charges financières théoriques						
3940 Imputations internes pour les intérêts et charges financières théoriques	1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00	
394 Intérêts et charges financières théoriques	1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00	
398 Virements comptables						
3980 Imputations internes pour les virements comptables						
39809 Autres virements comptables	2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03	
3980 Imputations internes pour les virements comptables	2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03	
398 Virements comptables	2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03	
399 Autres imputations internes						
3990 Autres imputations internes						
39909 Autres imputations internes						
3990 Autres imputations internes						
399 Autres imputations internes						
39 IMPUTATIONS INTERNES	5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18	
Dépenses nettes		5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18
3 CHARGES	121'945'275.00	339'300.00	126'169'620.00	296'700.00	122'790'026.73	627'163.40
Dépenses nettes		121'605'975.00		125'872'920.00		122'162'863.33
4 REVENUS						
40 REVENUS FISCAUX						
400 Impôts directs des personnes physiques (PPH)						
4000 Impôts sur le revenu des personnes physiques (PPH)						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
40000 Impôts sur le revenu des PPH		23'000'000.00		21'460'000.00		20'762'126.90
40001 Rappels d'impôts sur le revenu et amendes des PPH		180'000.00		200'000.00		147'603.25
40002 Répartitions fiscales - Impôt sur le revenu des PPH non domiciliées dans la commune	320'000.00	500'000.00	350'000.00	450'000.00	312'473.40	528'477.50
40007 Variations des années antérieures - des impôts sur le revenu des PPH	3'000'000.00	5'000'000.00	2'000'000.00	4'200'000.00	2'964'286.10	4'506'477.12
40009 Autres impôts sur le revenu des PPH		5'000.00				1'723.06
4000 Impôts sur le revenu des personnes physiques (PPH)	3'320'000.00	28'685'000.00	2'350'000.00	26'310'000.00	3'276'759.50	25'946'407.83
4001 Impôts sur la fortune des personnes physiques (PPH)						
40010 Impôts sur la fortune des PPH		2'400'000.00		2'315'000.00		2'196'616.70
40017 Variations des années antérieures - des impôts sur la fortune des PPH	300'000.00	550'000.00	250'000.00	500'000.00	346'164.95	517'305.90
4001 Impôts sur la fortune des personnes physiques (PPH)	300'000.00	2'950'000.00	250'000.00	2'815'000.00	346'164.95	2'713'922.60
4002 Impôts à la source des personnes physiques (PPH)						
40020 Impôts à la source des PPH		1'240'000.00		1'150'000.00		1'260'662.25
40022 Impôts à la source des frontaliers (PPH)	1'050'000.00	4'550'000.00		3'800'000.00		4'343'333.00
4002 Impôts à la source des personnes physiques (PPH)	1'050'000.00	5'790'000.00		4'950'000.00		5'603'995.25
400 Impôts directs des personnes physiques (PPH)	4'670'000.00	37'425'000.00	2'600'000.00	34'075'000.00	3'622'924.45	34'264'325.68
401 Impôts directs des personnes morales (PM)						
4010 Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)						
40100 Impôts sur le bénéfice des PM		4'630'000.00		5'800'000.00		4'117'331.55
40102 Répartitions fiscales - Impôts sur le bénéfice des PM non domiciliées dans la commune	25'000.00	480'000.00	25'000.00	480'000.00	1'331'555.85	884'071.05
40107 Variations des années antérieures - impôts sur le bénéfice des PM	2'000'000.00	3'000'000.00	2'225'000.00	1'950'000.00	2'475'645.70	3'857'371.30
40108 Encaissements de créances fiscales amorties des PM		5'000.00		5'000.00		
40109 Autres impôts sur le bénéfice des PM						
4010 Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)	2'025'000.00	8'115'000.00	2'250'000.00	8'235'000.00	3'807'201.55	8'858'773.90
4011 Impôts sur le capital des personnes morales (PM)						
40110 Impôts sur le capital des PM		1'240'000.00		1'350'000.00		1'370'882.90
40117 Variations des années antérieures - impôts sur le capital des PM	200'000.00	300'000.00	200'000.00	300'000.00	1'659'421.90	599'132.10
4011 Impôts sur le capital des personnes morales (PM)	200'000.00	1'540'000.00	200'000.00	1'650'000.00	1'659'421.90	1'970'015.00

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
401 Impôts directs des personnes morales (PM)	2'225'000.00	9'655'000.00	2'450'000.00	9'885'000.00	5'466'623.45	10'828'788.90
402 Autres impôts directs						
4021 Impôts fonciers sur la propriété immobilière et sur les biens-fonds						
40210 Taxes immobilières		3'100'000.00		3'000'000.00		2'972'235.15
40211 Taxes cadastrales		135'000.00		135'000.00		135'037.00
4021 Impôts fonciers sur la propriété immobilière et sur les biens-fonds		3'235'000.00		3'135'000.00		3'107'272.15
4022 Impôts sur les gains de fortune						
40220 Impôts sur les gains immobiliers		1'100'000.00		1'000'000.00		589'979.40
40221 Impôts sur les gains en capital		850'000.00		800'000.00		854'673.42
4022 Impôts sur les gains de fortune		1'950'000.00		1'800'000.00		1'444'652.82
4024 Impôts sur les successions et les donations						
40240 Impôts sur les successions et les donations		150'000.00		150'000.00		168'122.40
4024 Impôts sur les successions et les donations		150'000.00		150'000.00		168'122.40
402 Autres impôts directs		5'335'000.00		5'085'000.00		4'720'047.37
403 Imposition sur la possession et sur la dépense						
4032 Impôts sur les divertissements						
40322 Taxes sur les manifestations et les foires		14'000.00		12'000.00		14'043.00
4032 Impôts sur les divertissements		14'000.00		12'000.00		14'043.00
4033 Impôts sur les chiens						
40330 Taxes sur les chiens		69'100.00		68'000.00		69'120.00
4033 Impôts sur les chiens		69'100.00		68'000.00		69'120.00
4039 Autres impôts sur la possession et les dépenses						
40391 Taxes de séjour des hôtels et résidences		25'000.00		20'000.00		23'340.80
4039 Autres impôts sur la possession et les dépenses		25'000.00		20'000.00		23'340.80
403 Imposition sur la possession et sur la dépense		108'100.00		100'000.00		106'503.80
40 REVENUS FISCAUX	6'895'000.00	52'523'100.00	5'050'000.00	49'145'000.00	9'089'547.90	49'919'665.75
Recettes nettes	45'628'100.00		44'095'000.00		40'830'117.85	
42 TAXES						
420 Taxes d'exemption et de compensation						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
4200 Taxes d'exemption et de compensation						
42000 Taxes d'exemption du SIS		515'000.00		533'100.00		505'027.54
4200 Taxes d'exemption et de compensation		515'000.00		533'100.00		505'027.54
420 Taxes d'exemption et de compensation		515'000.00		533'100.00		505'027.54
421 Emoluments administratifs						
4210 Emoluments et débours administratifs						
42100 Prestations et interventions de services		453'000.00		493'800.00		407'945.49
42109 Autres émoluments et débours administratifs		654'400.00		1'018'500.00		583'846.61
4210 Emoluments et débours administratifs		1'107'400.00		1'512'300.00		991'792.10
421 Emoluments administratifs		1'107'400.00		1'512'300.00		991'792.10
423 Frais d'écolage						
4230 Frais d'écolage						
42300 Frais d'écolage de la scolarité obligatoire		45'000.00		45'000.00		37'443.00
4230 Frais d'écolage		45'000.00		45'000.00		37'443.00
423 Frais d'écolage		45'000.00		45'000.00		37'443.00
424 Taxes d'utilisation et de prestations de services						
4240 Taxes d'utilisation et de prestations de services						
42400 Taxes de raccordement		1'220'000.00		1'220'000.00		1'325'633.13
42401 Taxes de base		1'340'000.00		1'345'000.00		1'470'768.05
42402 Taxes de consommation		30'885'000.00		35'526'000.00		36'426'741.74
42403 Taxes de locations et de concessions		3'817'300.00		3'674'500.00		1'575'173.90
42404 Taxe d'utilisation et prestations de services		1'220'000.00		1'150'000.00		1'244'056.19
42409 Autres taxes d'utilisation et de prestations de services		18'550.00		21'000.00		27'800.00
4240 Taxes d'utilisation et de prestations de services		38'500'850.00		42'936'500.00		42'070'173.01
424 Taxes d'utilisation et de prestations de services		38'500'850.00		42'936'500.00		42'070'173.01
425 Revenus des ventes						
4250 Revenus des ventes						
42507 Ventes Cartes journalières		126'000.00		185'000.00		117'839.80
42508 Ventes autres biens immobiliers		100'000.00		100'000.00		103'507.85

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
4250 Revenus des ventes		226'000.00		285'000.00		221'347.65
425 Revenus des ventes		226'000.00		285'000.00		221'347.65
426 Remboursements						
4260 Remboursements et participations du personnel et de tiers aux frais						
42600 Personnel administratif		58'000.00		60'000.00		37'971.24
42606 Remboursements et participations de tiers		48'000.00		214'400.00		225'619.14
42609 Autres remboursements et participations		7'000.00		65'000.00		38'244.10
4260 Remboursements et participations du personnel et de tiers aux frais		113'000.00		339'400.00		301'834.48
426 Remboursements		113'000.00		339'400.00		301'834.48
427 Amendes						
4270 Amendes						
42700 Amendes d'ordre		250'000.00		250'000.00		108'951.28
4270 Amendes		250'000.00		250'000.00		108'951.28
427 Amendes		250'000.00		250'000.00		108'951.28
42 TAXES		40'757'250.00		45'901'300.00		44'236'569.06
Recettes nettes	40'757'250.00		45'901'300.00		44'236'569.06	
43 REVENUS DIVERS						
430 Revenus d'exploitation divers						
4309 Autres revenus d'exploitation						
43090 Personnel d'exploitation		482'100.00		438'100.00		764'961.73
43093 Biens mobiliers d'exploitation		4'000.00		2'000.00		4'545.75
43099 Autres revenus divers d'exploitation		1'416'500.00		1'444'500.00		1'349'755.28
4309 Autres revenus d'exploitation		1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76
430 Revenus d'exploitation divers		1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76
43 REVENUS DIVERS		1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76
Recettes nettes	1'902'600.00		1'884'600.00		2'119'262.76	
44 REVENUS FINANCIERS						
440 Revenus des intérêts						
4401 Intérêts des créances et des comptes courants						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
44010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers		25'000.00		25'000.00		24'804.94
44011 Créances fiscales		1'161'000.00		970'000.00		1'035'883.76
4401 Intérêts des créances et des comptes courants		1'186'000.00		995'000.00		1'060'688.70
4402 Intérêts des placements financiers						
44020 Prêts à court terme						
4402 Intérêts des placements financiers						
440 Revenus des intérêts		1'186'000.00		995'000.00		1'060'688.70
442 Revenus de participations du patrimoine financier (PF)						
4420 Dividendes du PF						
44200 Dividendes PF		6'000.00		5'000.00		43'573.00
4420 Dividendes du PF		6'000.00		5'000.00		43'573.00
442 Revenus de participations du patrimoine financier (PF)		6'000.00		5'000.00		43'573.00
443 Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier (PF)						
4430 Revenus - Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du PF						
44300 Terrains non bâtis du PF		72'570.00		70'200.00		81'579.45
44301 Terrains bâtis du PF		115'000.00		115'000.00		115'000.00
44302 Bâtiments, locaux et équipements du PF		835'315.00		833'200.00		849'406.24
4430 Revenus - Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du PF		1'022'885.00		1'018'400.00		1'045'985.69
4432 Paiement pour utilisation des Bien-F du PF						
44322 Bâtiments, locaux et équipements du PF		135'000.00		135'000.00		75'357.15
4432 Paiement pour utilisation des Bien-F du PF		135'000.00		135'000.00		75'357.15
4439 Autres revenus des biens-fonds du PF						
44399 Autres biens mobiliers du PF		10'000.00		10'000.00		17'191.90
4439 Autres revenus des biens-fonds du PF		10'000.00		10'000.00		17'191.90
443 Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine financier (PF)		1'167'885.00		1'163'400.00		1'138'534.74
444 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)						
4443 Adaptations des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles aux valeurs marchandes du PF						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
44432 Bâtiments, locaux et équipements du PF						1'925'593.40
4443 Adaptations des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles aux valeurs marchandes du PF						1'925'593.40
444 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier (PF)						1'925'593.40
445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA						
4450 Revenus de prêts du PA						
44500 Revenus de prêts du PA		165'000.00		165'000.00		149'987.00
4450 Revenus de prêts du PA		165'000.00		165'000.00		149'987.00
445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA		165'000.00		165'000.00		149'987.00
447 Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)						
4470 Revenus - Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du PA						
44700 Terrains administratifs du PA		8'000.00		8'000.00		8'037.00
44702 Bâtiments et immeubles administratifs du PA		421'120.00		413'420.00		435'444.90
4470 Revenus - Loyers, baux à ferme et droit de superficie des biens-fonds du PA		429'120.00		421'420.00		443'481.90
4472 Revenus d'utilisation des biens-fonds du PA						
44722 Bâtiments et immeubles administratifs du PA		1'299'950.00		1'315'000.00		1'196'666.35
4472 Revenus d'utilisation des biens-fonds du PA		1'299'950.00		1'315'000.00		1'196'666.35
447 Revenus des biens-fonds, des bâtiments et des immeubles du patrimoine administratif (PA)		1'729'070.00		1'736'420.00		1'640'148.25
44 REVENUS FINANCIERS		4'253'955.00		4'064'820.00		5'958'525.09
Recettes nettes	4'253'955.00		4'064'820.00		5'958'525.09	
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX						
450 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers						
4500 Prélèvements sur les financements spéciaux des capitaux de tiers						
45000 Prélèvements sur fonds d'abris		40'000.00		40'000.00		316'084.80
4500 Prélèvements sur les financements spéciaux des capitaux de tiers		40'000.00		40'000.00		316'084.80
450 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers		40'000.00		40'000.00		316'084.80
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux du capital propre						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
4510 Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre						
45101 Service d'incendie et de secours (SIS)						
45104 Déchets						
4510 Prélèvements sur les financements spéciaux du capital propre						
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux du capital propre						
45 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX		40'000.00		40'000.00		316'084.80
Recettes nettes	40'000.00		40'000.00		316'084.80	
46 REVENUS DE TRANSFERT						
460 Revenus de transferts						
4600 Revenus de transferts						
46000 Revenus de transferts		480'000.00		480'000.00		482'071.00
4600 Revenus de transferts		480'000.00		480'000.00		482'071.00
460 Revenus de transferts		480'000.00		480'000.00		482'071.00
461 Dédommagements de collectivités publiques						
4611 Dédommagements des cantons et des concordats						
46110 Cantons		8'780'800.00		9'021'800.00		8'489'359.45
46111 Concordats		11'000.00		10'500.00		11'135.25
46119 Autres organisations cantonales		28'000.00		28'000.00		27'193.15
4611 Dédommagements des cantons et des concordats		8'819'800.00		9'060'300.00		8'527'687.85
4612 Dédommagements des communes et des associations intercommunales						
46121 Communes du même canton		1'621'750.00		1'586'500.00		1'606'108.25
4612 Dédommagements des communes et des associations intercommunales		1'621'750.00		1'586'500.00		1'606'108.25
4614 Dédommagements de collectivités publiques						
46140 Dédommagements de collectivités publiques						
4614 Dédommagements de collectivités publiques						
461 Dédommagements de collectivités publiques		10'441'550.00		10'646'800.00		10'133'796.10
462 Péréquation financière et compensation des charges						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
4622 Péréquation financière et compensation des charges - communes et associations intercommunales						
46228 Compensation horizontale des charges - Contributions des communes et des associations intercomm.		1'019'800.00		1'007'000.00		1'018'740.60
4622 Péréquation financière et compensation des charges - communes et associations intercommunales		1'019'800.00		1'007'000.00		1'018'740.60
462 Péréquation financière et compensation des charges		1'019'800.00		1'007'000.00		1'018'740.60
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers						
4630 Subventions de la Confédération et d'autres organisations nationales						
46300 Confédération						
4630 Subventions de la Confédération et d'autres organisations nationales						
4631 Subventions des cantons et des concordats						
46310 Cantons		74'000.00		74'000.00		71'871.50
46311 Concordats		157'000.00		170'200.00		141'899.80
4631 Subventions des cantons et des concordats		231'000.00		244'200.00		213'771.30
4637 Subventions des ménages privés						
46370 Ménages privés		2'000'000.00		2'000'000.00		1'990'646.12
4637 Subventions des ménages privés		2'000'000.00		2'000'000.00		1'990'646.12
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		2'231'000.00		2'244'200.00		2'204'417.42
469 Différents revenus de transfert de collectivités publiques et de tiers						
4699 Redistributions de collectivités publiques et de tiers						
46990 Redistributions de taxes et d'impôts de la Confédération et d'autres organisations nationales		4'290'000.00		5'335'000.00		3'879'283.34
46991 Redistributions de taxes des cantons		186'000.00				
46992 Redistribution de taxes et d'impôts des communes et des associations intercommunales		4'535'000.00		3'872'000.00		3'731'062.42
4699 Redistributions de collectivités publiques et de tiers		9'011'000.00		9'207'000.00		7'610'345.76
469 Différents revenus de transfert de collectivités publiques et de tiers		9'011'000.00		9'207'000.00		7'610'345.76
46 REVENUS DE TRANSFERT		23'183'350.00		23'585'000.00		21'449'370.88
Recettes nettes	23'183'350.00		23'585'000.00		21'449'370.88	
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
489 Prélèvements sur le capital propre						
4893 Prélèvements sur les préfinancements du capital propre						
48939 Attributions à d'autres préfinancements spéciaux du capital propre						
4893 Prélèvements sur les préfinancements du capital propre						
4894 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire						
48940 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire						650'000.00
4894 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire						650'000.00
4895 Prélèvement de la réserve spécifique						
48950 Prélèvement de la réserve spécifique		603'905.00				603'909.00
4895 Prélèvement de la réserve spécifique		603'905.00				603'909.00
489 Prélèvements sur le capital propre		603'905.00				1'253'909.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES		603'905.00				1'253'909.00
Recettes nettes	603'905.00				1'253'909.00	
49 IMPUTATIONS INTERNES						
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises						
4900 Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises						
49003 Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises		285'000.00		285'000.00		255'000.00
4900 Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises		285'000.00		285'000.00		255'000.00
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises		285'000.00		285'000.00		255'000.00
491 Prestations de services						
4910 Imputations internes les pour prestations de services						
49100 Personnel administratif				120'000.00		106'423.35
49101 Personnel d'exploitation		1'439'900.00		1'297'000.00		1'338'383.00
4910 Imputations internes les pour prestations de services		1'439'900.00		1'417'000.00		1'444'806.35
491 Prestations de services		1'439'900.00		1'417'000.00		1'444'806.35
492 Fermages, loyers, frais d'utilisation						
4920 Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation						
49203 Loyers des locaux d'exploitation		150'000.00		120'000.00		120'000.00

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
49209 Imputations internes pour indemnisation						
4920 Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation		150'000.00		120'000.00		120'000.00
492 Fermages, loyers, frais d'utilisation		150'000.00		120'000.00		120'000.00
493 Frais administratifs et d'exploitations						
4930 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation						
49308 Frais des logiciels, licences, droits, brevets et autres immobilisations incorporelles						23'353.80
4930 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation						23'353.80
493 Frais administratifs et d'exploitations						23'353.80
494 Intérêts et charges financières théoriques						
4940 Imputations internes pour les intérêts et charges financières théoriques						
49400 Patrimoine administratif (PA)		1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00
49405 Imputations internes pour intérêts et charges financières standards						
4940 Imputations internes pour les intérêts et charges financières théoriques		1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00
494 Intérêts et charges financières théoriques		1'086'350.00		1'146'100.00		820'982.00
495 Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés						
4950 Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés						
49500 Imputations internes pour amortissements planifiés du PA						
4950 Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés						
495 Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés						
498 Virements comptables						
4980 Imputations internes pour les virements comptables						
49809 Autres virements comptables		2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03
4980 Imputations internes pour les virements comptables		2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03
498 Virements comptables		2'500'000.00		2'460'000.00		2'417'055.03
499 Autres imputations internes						
4990 Autres imputations internes						

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 REVENUS (...)						
49909 Autres imputations internes						
4990 Autres imputations internes						
499 Autres imputations internes						
49 IMPUTATIONS INTERNES		5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18
Recettes nettes	5'461'250.00		5'428'100.00		5'081'197.18	
4 REVENUS	6'895'000.00	128'725'410.00	5'050'000.00	130'048'820.00	9'089'547.90	130'334'584.52
Recettes nettes	121'830'410.00		124'998'820.00		121'245'036.62	
9 Comptes de clôture						
90 CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS						
900 Compte général						
9000 Clôture du compte de résultats - Excédent de revenus						
90000 Clôture du compte de résultats - Excédent de revenus						
9000 Clôture du compte de résultats - Excédent de revenus						
9001 Clôture du compte de résultats - Excédent de charges						
90010 Clôture du compte de résultats - Excédent de charges						2'174'361.60
9001 Clôture du compte de résultats - Excédent de charges						2'174'361.60
900 Compte général						2'174'361.60
901 Financements spéciaux et fonds du capital propre						
9010 Clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre - Excédents de revenus						
90100 Clôture des financements spéciaux du capital propre - Excédents de revenus	1'017'185.00		818'900.00		1'847'720.46	
9010 Clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre - Excédents de revenus	1'017'185.00		818'900.00		1'847'720.46	
9011 Clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre - Excédents de charges						
90110 Clôture des financements spéciaux du capital propre - Excédents de charges		792'750.00		1'693'000.00		591'185.57
9011 Clôture des financements spéciaux et des fonds du capital propre - Excédents de charges		792'750.00		1'693'000.00		591'185.57
901 Financements spéciaux et fonds du capital propre	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	591'185.57

MCH2: Budget - Compte de résultat selon les groupes de matières (5 pos.)

VILLE DELEMONT

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9 Comptes de clôture (...)						
90 CLOTURE DU COMPTE DE RESULTATS	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Dépenses nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	
9 Comptes de clôture	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Dépenses nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Récapitulation						
3 CHARGES	121'945'275.00	339'300.00	126'169'620.00	296'700.00	122'790'026.73	627'163.40
Dépenses nettes		121'605'975.00		125'872'920.00		122'162'863.33
4 REVENUS	6'895'000.00	128'725'410.00	5'050'000.00	130'048'820.00	9'089'547.90	130'334'584.52
Recettes nettes	121'830'410.00		124'998'820.00		121'245'036.62	
9 Comptes de clôture	1'017'185.00	792'750.00	818'900.00	1'693'000.00	1'847'720.46	2'765'547.17
Dépenses nettes		224'435.00	874'100.00		917'826.71	
Total	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09
Excédent des dépenses						
Excédent des recettes						
	129'857'460.00	129'857'460.00	132'038'520.00	132'038'520.00	133'727'295.09	133'727'295.09

Municipalité de Delémont
Catalogue des 80 mesures d'économies (montants en CHF)

Départements / Secteurs de l'Administration	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
1. Autorités politiques et administration communale	672 000	133 000
2. Mairie et promotion économique (MPE)	353 900	132 300
3. Culture, sport et écoles (CSE)	34 800	255 000
4. Cohésion sociale, jeunesse et logement (CSJL)	162 000	322 500
5. Urbanisme, environnement et travaux publics (UETP)	143 000	619 500
6. Energie et eaux (EE)	266 000	438 000
Total général	1 631 700	1 900 300

1. Autorités politiques et administration communale	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Conseil de Ville	10 000	0
Fréquence de rencontre du Conseil de Ville	10 000	0
Conseil communal	2 000	3 000
Réduction du budget réceptions	2 000	0
Cotisations à diverses associations	0	3 000
Administration communale	660 000	130 000
Révision du tarif sur les émoluments	200 000	0
Centrale d'achats, gestion des partenariats et des sous-traitances	0	20 000
Commissions communales	10 000	0
Besoins en ressources humaines - Réduction des charges de personnel	450 000	110 000
Total Autorités et administration	672 000	133 000

2. Mairie et promotion économique (MPE)	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Chancellerie	34 900	4 300
Missions et prestations	5 000	0
Suppression de cotisations à diverses associations	2 000	1 000
Réduction des publications du journal communal « Delémont.ch »	25 000	0
Limitation des courriers prioritaires	2 500	2 500
Abonnements aux médias	400	800
Service du personnel	54 000	20 000
Mesures de réduction des absences	0	20 000
Formations professionnelles et continues	20 000	0
Réduction du budget pour les projets RH et prestations de tiers	34 000	0
Service financier	235 000	53 000
Délai de paiement des créanciers	0	3 000
Gestion du contentieux	0	15 000
Gestion des immeubles patrimoine financier	0	5 000
Caisse de pension	0	5 000
Imputation des indemnités (salaires du Conseil communal)	235 000	0
Frais de rappel	0	25 000
Service informatique	20 000	39 500
Facturation des prestations aux partenaires externes	0	25 000
Rationalisation - Achats de biens, services et marchandises	20 000	7 000
Smartphones et abonnements	0	7 500
Police municipale	10 000	12 000
Tarifs des contraventions et autorisations de stationnement	10 000	10 000
Services et entretien des véhicules	0	2 000
Centre de renfort	0	3 500
Entretien et services des véhicules	0	2 000
Frais d'achats	0	1 500
Total MPE	353 900	132 300

3. Culture, sport et écoles (CSE)	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Direction du service	15 000	187 000
Réduction de l'enveloppe globale de subventions	15 000	150 000
Gestion des manifestations / Refacturation de prestations	0	2 500
Forum Saint-Georges – Réduction des charges techniques	0	4 500
Forum Saint-Georges – Réduction des charges d'entretien du bâtiment	0	30 000
Bibliothèques	2 000	3 000
Achats de biens et matériel	0	3 000
Prestations externes et sous-traitances	2 000	0
Centre sportif	5 000	32 500
Soutiens aux clubs sportifs – Grille tarifaire, locations de salles et terrains	5 000	9 000
Piscines – Optimisation des jours d'ouverture	0	15 000
Piscines – Adaptation du prix des abonnements	0	6 000
Piscines – Réduction des animations	0	2 500
Ecoles	12 800	32 500
Soutiens et activités annexes aux écoles (transport et activités parascolaires)	0	6 500
Entretien des écoles	0	25 000
Location de salles et d'appartements	12 800	0
Achats de biens et matériel (réduction d'achats en gros)	0	1 000
Total CSE	34 800	255 000

4. Cohésion sociale, jeunesse et logement (CSJL)	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Direction du service	150 000	110 000
Réduction de prestations de soutien à divers projets ou entités	20 000	20 000
Révision des critères d'attribution des subventions et bourses	30 000	60 000
Vente de la Colonie Creux-des-Biches	0	30 000
Fondation Clair-Logis	100 000	0
Maison de l'enfance	10 000	203 000
Limitation des ouvertures en périodes de vacances	0	43 000
Facturation - Réduction des frais d'envoi	0	2 500
Repas – Optimisation des achats et du volume	0	45 000
Dotation en personnel - Mixité des équipes, transfert d'échelle et évolution salariale	0	90 000
Coût des transports - Réduction des charges liées à des prestataires externes	10 000	22 500
Espace jeunes	0	7 500
Réduction des recours à des prestataires externes	0	1 000
Locations des salles	0	1 500
Recherche de financement et soutien externe (Loterie romande, etc.)	0	5 000
Ludothèque	2 000	2 000
Facturation de certaines prestations d'accueil ou visite d'externes	0	1 000
Révision des tarifs de location	0	1 000
Achats et remplacements de jeux	2 000	0
Total CSJL	162 000	322 500

5. Urbanisme, environnement et travaux publics (UETP)	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Direction du service	0	20 000
Adéquation de la dotation RH / Réduction de la charge de personnel	0	20 000
Bâtiments et environnement	18 000	38 000
Fréquence des nettoyages / Optimisation	18 000	37 000
Politique d'achats sur le mobilier	0	1 000
Urbanisme et permis de construire	75 000	350 000
Adéquation de l'offre de transports publics – Phase 1	30 000	0
Adéquation de l'offre de transports publics – Phase 2	0	350 000
Gratuité des transports publics le week-end	45 000	0
Travaux publics	50 000	211 500
Niveau de quantité / qualité – Espaces verts	10 000	0
Facturation des prestations à des tiers	0	25 000
Planification de la plantation d'arbres	0	25 000
Emoluments des demandes d'abattage d'arbre	0	2 500
Incivilités et dépôts sauvages de déchets	40 000	0
Soutien logistique aux marchés et foires	0	14 000
Tarifification du parking de la place de l'Etang	0	75 000
Révision de la tarification liée au stationnement	0	25 000
Location de places de stationnement	0	35 000
Location de matériel et d'équipement	0	10 000
Total UETP	143 000	619 500

6. Energie et eaux (EE)	Budget 2024	Budget 2025 - 2027
Direction du service	0	30 000
Productivité et efficience / Recettes liées aux prestations (chaleur, mobilité, etc.)	0	30 000
Eau potable et gaz naturel	46 000	53 000
Frais de biens, services et marchandises	0	3 000
Réduction des tâches liées à l'eau potable et au gaz	46 000	50 000
Réseaux et électricité	0	105 000
Décoration de Noël – Pose et entretien	0	5 000
Eclairage public	0	100 000
Services partagés	220 000	250 000
Montants reversés par les SID	75 000	0
Taxes pour des mesures énergétiques	145 000	250 000
Total EE	266 000	438 000

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 19 novembre 2024 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis de la Commission des finances qui sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le budget communal 2025 est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 16 décembre 2024

Message au Conseil de ville
Demande de crédit pour l'acquisition du réseau de chauffage à distance de la
Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF
1'900'000.— HT sur 10 ans

1. PREAMBULE

La présente demande de crédit a pour but de transférer la propriété du réseau de chauffage à distance (CAD) de la Bourgeoisie de Delémont, d'en assurer l'assainissement et permettre d'étendre la zone de desserte à un plus grand nombre de rues dans le secteur « Nord-Est » de la ville. Ce projet a été mené en collaboration étroite, transparente et très constructive avec la Bourgeoisie pour déterminer les conditions de transfert correctes pour les deux parties, avec le soutien d'un expert neutre choisi en commun. Le crédit soumis à l'approbation du Conseil de ville comprend la reprise des actifs existants (bâtiment, installations et réseaux), mais également les investissements nécessaires et prévisibles pour assainir les installations durant les 10 prochaines années et pour permettre de développer le CAD au « Nord-Est » de la ville.

La reprise des ces installations est parfaitement en phase avec la planification énergétique de la commune, dont l'un des buts essentiels est de promouvoir les énergies renouvelables dans le domaine du chauffage notamment. Il sera donc un parfait exemple auprès des citoyen-nes delémontain-es. Sa rentabilité à long terme est démontrée dans les conditions cadres convenues avec la Bourgeoisie.

2. DESCRIPTION DU PROJET

En 1997, la Bourgeoisie de Delémont a construit une chaufferie à bois et un réseau de chauffage à distance pour approvisionner en énergie de chauffage et en eau chaude sanitaire les bâtiments des rues de l'Herbage, de l'Estivage et de deux lotissements du Kirlou. La chaufferie est équipée d'une chaudière à bois de 630 KW datant de l'origine de l'installation et d'une chaudière à gaz de 459 KW datant de 2014. Actuellement 35 maisons, 2 immeubles locatifs et 2 PPE sont alimentés par un réseau de conduites de chauffage à distance d'environ 700 mètres de long.

Après analyses et études de plusieurs options quant au futur de la Chaufferie à distance, le Conseil de Bourgeoisie est arrivé à la conclusion que la vente est la solution la plus adaptée. Les raisons principales de cette volonté de vendre sont le manque de compétences pour la gestion, la maintenance et le développement du CAD ainsi que la charge de travail notamment administrative qui devient de plus en plus conséquente.

Partant de cette volonté de vendre et dans le souci de proposer aux consommateurs actuels un service professionnel et économiquement concurrentiel par rapport à d'autres énergies, c'est tout naturellement que la Bourgeoisie est entrée en contact avec les SID.

Le Conseil de Bourgeoisie est convaincu que le transfert de propriété de son réseau de chauffage à distance aux SID est la meilleure solution pour pérenniser ces installations et ceci d'autant plus que les consommatrices et consommateurs actuel-les approuvent cette proposition.

Les contrats avec les clients finaux actuels raccordés aux CAD arrivent à échéance **en avril 2026**. Compte tenu des procédures notariées et administratives de transfert de propriété et pour garantir la continuité des activités du CAD à ses clients par de nouveaux contrats, il est nécessaire de décider de ce rachat en 2024 encore. Le transfert étant prévu durant le premier trimestre 2025 pour qu'au plus tard, il soit effectif pour la période de chauffe 2025-2026.

3. RENTABILITE DU PROJET

De très nombreuses analyses et échanges constructifs ont eu lieu entre la Bourgeoisie et la Commune. Au centre des préoccupations communes se trouvait le prix dont les clients finaux pourraient profiter tout en garantissant la rentabilité du projet. Selon un comparatif réalisé par le mandataire, le prix total par unité d'énergie (kWh) ne devrait pas dépasser 20 centimes pour rester attractif dans une fourchette « haute ». L'arrivée de nouveaux clients devrait permettre de baisser ce prix, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, la Bourgeoisie consent un effort significatif en permettant de financer le rachat par la ville sous forme de contribution de 0.42 centimes par kWh vendu jusqu'à concurrence de CHF 225'000.--, inflation et renchérissement compris.

Une réflexion sur l'étalement des investissements a également été menée entre l'année du transfert, soit 2025 et le besoin de rénovation complète de ces installations à l'horizon 2034-2035.

La rentabilité de l'installation a été calculée en deux étapes, soit sur une durée de vie de 10 ans, puis après assainissement complet en 2034-2035 nécessitant un refinancement estimé à environ CHF 1.5 millions et une

exploitation pendant 30 ans, soit à l'horizon 2065. Pour ces calculs à long terme, une inflation annuelle moyenne de 0.5% a été prise en considération. Dans les deux cas, la rentabilité des installations est démontrée, l'auto-financement est assuré.

La Bourgeoisie n'a pas pour habitude de vendre ses terrains mais de les mettre en droit de superficie. C'est le cas par exemple pour la zone industrielle. Dans le cas du CAD, il en va de même. Un droit de superficie d'une durée de 60 ans sera accordé pour un montant annuel de CHF 6.70 par m² sur 400 m², soit CHF 2'680.— par an. Ce montant a également été intégré dans les cacluls de rentabilité.

Les charges annuelles totales sont estimées à CHF 180'000.--. Elles varieront d'une année à l'autre en fonction des productions énergétiques effectives. Dans tous les cas, elles seront couvertes par les recettes de la vente d'énergie au prix moyen de 20 cts/kWh HT. Le modèle d'affaire annuel établi jusqu'en 2063, en tenant des éléments qui précèdent et des recettes générées par la vente d'énergie au prix moyen évoqué démontre l'auto-financement de ce projet. Une légère marge bénéficiaire devrait être atteinte pour alimenter un fonds de renouvellement. D'éventuelles subventions n'ont pas été considérées dans ce modèle d'affaires. Le cas échéant, elles constitueraient une marge de manœuvre positive.

Au sujet des amortissement décrits ci-après, ils sont inclus dans les charges anuelles évoquées précédemment. Ces amortissements sont de 10, 20 ou 40 ans selon la nature de l'investissement (équipements : 10 ou 20 ans en fonction de la durée de vie théorique et 40 ans pour les investissements génie-civil). Toutes les charges ont été considérées dans le plan d'affaires à long terme et seront couvertes par le prix moyen plafond de 20 cts/kWh.

Ce projet n'a pas d'influence sur la dotation en ressources humaines des SID. En effet, les SID poursuivent leur mutation en direction des énergies de chauffage renouvelables. La personne qui s'occupera de ces installations sera le responsable des projets énergétiques, appuyée par les équipes de terrain des SID et de mandataires externes pour les travaux spécifiques sur les installations (chaudière par exemple).

4. **PLAN CLIMAT : DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE DANS LE CREDIT**

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

EVALUATION					
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction.	X			Les équipements utilisés dans le cadre de cette demande feront l'objet d'un appel d'offres tenant compte de critères de durabilité.
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace.	X			Cette demande a pour but de produire et n'utiliser que des énergies renouvelables et de réduire au maximum, si possible totalement la consommation de gaz naturel.
Bien de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique.	X			L'appel d'offre tient compte de critères durables comme pour toutes les installations mises au concours selon les marchés publics. En l'occurrence, l'achat de bois tiendra compte du bilan CO ₂ sur son cycle de vie complet.

5. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit pour l'acquisition et des extensions est de CHF 1'900'000.-- HT. Il se compose comme suit :

Investissements initiaux d'assainissement (2025)	CHF	300'000.--	HT
Investissements d'entretiens planifiés (2027-2034)	CHF	400'000.--	HT
Extensions des réseaux sur 10 bâtiments locatifs (2025-2030) (situés aux rues Kirlou, Carrières, Bordgeais et Moissons)	CHF	690'000.--	HT
Autres extensions secteur EST de la rue Montée-des-Pâturages (2029-2034)	CHF	415'000.--	HT
Divers et imprévus (5%)	CHF	95'000.--	HT
TOTAL	CHF	1'900'000.--	HT

Les investissements s'étaleront de 2025 à 2034 en fonction des besoins effectifs et en fonction des extensions possibles dont la rentabilité sera démontrée à un prix total maximum de 20 cts/kWh et en fonction de la densité énergétique.

Les coûts ci-dessus sont arrêtés à l'indice de septembre 2024 et pourront être indexés en fonction de la date effective des travaux. Le calcul des charges de financement se présente comme suit :

Tableau de bord pour l'achat - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant des achats HT			1'900'000.--
Intégration du crédit dans le plan financier dès le mois de mai 2024	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF			
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2.5 % = 40 ans)	%	10%	9'500.--
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2.5 % = 40 ans)	%	5%	35'000.--
Taux de l'amortissement comptable (10 % = 10 ans / 5 % = 20 ans / 2.5 % = 40 ans)	%	2.5%	27'625.--
Charge d'intérêt*		3%	57'000.--
Total de la charge financière annuelle			129'125.--

**L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes.*

Pour ce projet et à ce stade, un devis préalable au stade d'un avant-projet avec une précision de +/- 20% a été considéré sur la base des valeurs d'expériences accumulées durant la construction des installations précédentes par le mandataire.

Les détails du projets peuvent être consultés sur rendez-vous préalable aux SID.

A noter que le Conseil communal étudie actuellement la possibilité de transférer les installations de production de chaleur du patrimoine administratif au patrimoine financier. Le cas échéant et en fonction de ses décisions, l'installation de chauffage à distance du présent message sera également attribuée au patrimoine financier.

Pour conclure, l'organe compétent de la Bourgeoisie pour décider de la vente du chauffage à distance est l'Assemblée Bourgeoise qui se réunit en séance extraordinaire le 29 octobre 2024 à ce sujet. C'est en cas d'acceptation du Conseil de ville et de cette Autorité que la vente pourra être actée.

En cas d'acceptation par les deux organes décisionnels, l'acte de vente notarié est prévu pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025 pour garantir une continuité des activités du CAD et la fidélisation des clients actuellement raccordés.

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 3 décembre 2024 ;
 - l'article 29 al.1 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux du 10 octobre 2024 ;
 - le préavis favorable de la Commission des finances du 2 décembre 2024 ;

- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. La demande d'un crédit pour l'acquisition du réseau de chauffage à distance de la Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF 1'900'000.— HT sur 10 ans est acceptée.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire :

Pascal Domont

Lucie Üncücan-Daucourt

Delémont, le 16 décembre 2024